

1

(N^o 5.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1839.

Situation Générale

DU

TRÉSOR PUBLIC

AU 1^{er} OCTOBRE 1839,

Déposée par M. le Ministre des Finances.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE LA MONTAGNE.

•••••

1839.

2

SITUATION GÉNÉRALE

Du Trésor Public au 1^{er} Octobre 1839,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous remettre la situation générale du Trésor Public au 1^{er} octobre 1839. Cette situation fait suite à celle présentée le 1^{er} octobre 1838, et se divise en trois parties.

Savoir :

La première partie, comprenant les tableaux généraux de tous les recouvrements opérés sur les divers revenus et produits de l'État, et de toutes les dépenses faites sur les crédits accordés par les Chambres, pour les exercices 1837, 1838 et 1839.

La seconde partie, présentant les états de développement par nature de produits, que les premiers tableaux n'ont exposés que sous un point de vue général.

La troisième partie, offrant, par Département d'administration générale, les états de développement de toutes les dépenses effectuées, appuyés d'états de la situation des Budgets généraux des dépenses, par chapitres et articles, tels qu'ils ont été votés par les Chambres.

Les exercices antérieurs à 1837, qui sont à régler d'une manière définitive, ne sont indiqués ici que pour offrir le résultat général de la situation du Trésor depuis l'établissement du Gouvernement. L'excédant de dépense que l'ensemble de ces exercices présente, d'après l'arrêt que la Cour a porté sur la plupart de ces exercices, sera constaté aux Budgets des dépenses des exercices à indiquer ultérieurement, lors du vote de la loi réglant définitivement ces exercices.

Voici en résumé les résultats que présente la situation du Trésor Public, sur les exercices réglés ou non réglés au 1^{er} octobre 1839.

RECETTES.

Les recettes sur les exercices en cours d'exécution, de 1837 à 1839, se résument ainsi qu'il suit :

Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1837.

Les recouvrements opérés sur les revenus et produits ordinaires de cet exercice s'élèvent ,

SAVOIR :

Pendant l'année 1837, à fr.	85,921,882	39	
— — 1838, à	3,445,139	14	
— — 1839, à	39,592	46	
			89,406,613 99
Et sur les revenus et produits extraordinaires ,			
Pendant l'année 1837, à fr.	985,660	39	
— — 1838, à	11,103,168	97	
— — 1839, à	114,694	62	
			12,203,523 98
Total des recouvrements sur l'exercice 1837 de fr.	101,610,137	97	

Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1838.

Les recouvrements opérés sur les revenus et produits ordinaires de cet exercice s'élèvent ,

SAVOIR :

Pendant l'année 1838, à	94,610,942	92	
— — 1839, à	2,399,619	09	
			97,010,562 01
Et sur l'emprunt de 50,850,800 francs :			
Pendant l'année 1838, à	10,870,000	»	
— — 1839, à	3,008,672	31	
			13,878,672 31
Total des recouvrements sur l'exercice 1838 de	110,889,234	32	

Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1839.

Les recouvrements opérés sur les produits et revenus ordinaires de cet exercice s'élèvent ,

SAVOIR :

Pendant l'année 1839, à	63,718,845	31	
— — produit extraordinaire	4,000,000	»	
			67,718,845 31
En conséquence, les recouvrements opérés au 1 ^{er} octobre 1839 sur les produits et revenus, tant ordinaires qu'extraordinaires, des exercices en cours d'exécution de 1837, 1838 et 1839, s'élèvent à	280,218,217	60	
A REPORTER. fr.	280,218,217	60	

REPORT. fr. 280,218,217 60

Et il reste à recouvrer sur ces trois exercices,

SAVOIR :

Sur l'exercice 1837.	146,636	16	
— 1838, y compris l'emprunt.	12,773,980	68	
— 1839.	37,219,805	50	
			50,140,422 34

De sorte que les recouvrements faits et à faire sur les trois exercices en cours d'exécution s'élèvent à 330,358,639 94

L'évaluation des revenus, d'après le vote des Chambres, pour ces trois exercices, s'élève à 327,507,509 35

SAVOIR :

Pour l'exercice 1837 (loi du 30 décembre 1836, fixant les voies et moyens de cet exercice)	85,911,700	»	
Pour l'exercice 1837 (ressources extraordinaires et partie de l'emprunt de 50 millions)	13,247,752	99	
			99,159,452 99
Pour l'exercice 1838 (loi du 30 janvier 1838, fixant les voies et moyens de cet exercice)	94,606,326	»	
Pour l'exercice 1838 (partie de l'emprunt de 50 millions).	25,646,199	36	
			120,252,525 36
Pour l'exercice 1839 (loi du 31 décembre 1838, fixant les voies et moyens de cet exercice)	104,095,531	»	
Pour l'exercice 1839 (prêt à la banque de Belgique)	4,000,000	»	
			108,095,531 »

Somme égale de 327,507,509 35

Les recouvrements faits et à faire, comme nous venons de l'expliquer ci-dessus, étant de 330,358,639 94

Les recouvrements auront donc surpassé les évaluations de 2,851,130 59

DÉPENSES.

Les dépenses sur les exercices en cours d'exécution, 1837, 1838 et 1839, se résument comme suit :

Budget de l'exercice 1837.

Les paiements effectués pendant 1837 s'élèvent à fr.	72,425,209	71	
— — — pour le chemin de fer	2,056,579	86	
— — — pour les routes pavées	113,506	49	
— — — 1838 s'élèvent à	17,520,411	58	
— — — pour le chemin de fer	7,009,868	71	
— — — pour les routes pavées	820,044	94	
— — — 1839 s'élèvent à	2,805,187	18	
			102,250,808 47

A REPORTER. fr. 102,250,808 47

Budget de l'exercice 1838.

Les paiements effectués pendant 1838 s'élèvent à	76,595,910	42
— — — pour le chemin de fer	8,434,679	76
— — — pour les routes pavées	923,126	93
— — — 1839 s'élèvent à	13,153,316	07
— — — pour le chemin de fer	13,174,309	10
— — — pour les routes pavées	1,342,121	07
		113,623,463 35

Budget de l'exercice 1839.

Les paiements effectués pendant 1839 s'élèvent à	63,646,187	43
— — — prêt à la banque de Belg.	3,857,555	64
		67,503,743 07

En conséquence, les paiements faits au 1^{er} octobre 1839 sur les trois exercices en cours d'exécution, de 1837, 1838 et 1839, s'élèvent à 203,378,014 89

Et il reste à payer sur ces trois exercices ,

SAVOIR :

Sur l'exercice 1837.	2,975,295	22
— — pour les travaux du chemin de fer	"	"
— — pour les trav. des routes pavées et ferrées.	"	"
— 1838.	7,676,007	73
— — pour les travaux du chemin de fer	1,437,349	14
— — pour les trav. des routes pavées et ferrées.	2,334,752	"
— 1839.	48,269,159	61
— — sur le prêt à la banque de Belgique.	142,444	36
		62,835,008 08

Montant total des Budgets des dépenses des trois exercices en cours d'exécution , de 1837, 1838 et 1839, ci 346,213,022 97

Mais il est à présumer qu'on fera pour les trois exercices des économies sur les dépenses votées, qu'on peut dès ce moment évaluer à huit millions de francs ;

SAVOIR :

Sur les crédits votés pour 1837	1,500,000	"
— — — 1838	1,500,000	"
— — — 1839	5,000,000	"

Ainsi il y aurait à retrancher du total précité 8,000,000 "

Ce qui porterait les dépenses générales à un total effectif de 338,213,022 97,
Les recettes étant présumées devoir être de 330,358,639 94

L'excédant des dépenses est, en conséquence, sur les trois exercices en cours d'exécution de. 7,854,383 03

Mais pour apprécier la situation réelle du Trésor à l'époque du 1^{er} octobre 1839, il convient d'ajouter à cet excédant:

A REPORTER. fr. 7,854,383 03

REPORT. fr. 7,854,383 03

D'une part les excédants de dépenses sur les exercices clos, s'élevant,

SAVOIR :

Sur l'exercice 1830 et antérieurs.	1,478,947 43
— 1832.	6,038,420 31
1833.	3,846,661 02
	11,364,028 76

Et d'autre part de retrancher de cette somme les excédants de ressources sur les exercices également clos,

SAVOIR :

Sur l'exercice 1831	804,871 80	
— 1834	187,736 80	
— 1835	3,971,220 74	
— 1836	3,104,144 43	
	8,067,973 77	
		3,296,054 99

De sorte qu'au lieu d'un excédant de dépenses de fr. 7,854,383 03 c^s, que présentent les trois exercices en cours d'exécution, il y a réellement un excédant de dépenses sur tous les exercices, à partir de 1830, de. 11,150,438 02

Lequel excédant de dépenses doit encore être augmenté :

1^o Du montant des créances arriérées, lesquelles restent à payer sur les exercices définitivement clos, et pour la plupart desquelles des crédits avaient été alloués par les Budgets primitifs des dépenses, mais sont annulés par le fait même de la clôture de ces exercices.

Ce montant est pour

L'exercice 1830 et antérieurs, 1831 et 1832 de	3,057,482 03	
— — — — 1833	240,000 "	
— — — — 1834	240,000 "	
— — — — 1835	240,000 "	
— — — — 1836	260,000 "	
		4,037,482 03

Pour les exercices arriérés antérieurs à 1833, des demandes de crédits ont été faites aux Chambres les 16 août 1836 et le 14 février 1838.

Pour les créances de 1833 à 1835 inclus, une demande sera présentée en même temps qu'on soumettra aux Chambres les projets de lois pour la clôture définitive de ces exercices.

2^o Du montant restant à payer aux concessionnaires de la Sambre, le 1^{er} janvier 1840, dont les fonds sont faits par l'emprunt de 30 millions, mais dont l'allocation pour la dépense à faire sera portée ultérieurement au Budget du Département des Travaux Publics, conformément à la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, relative à la rétrocession de la Sambre canalisée 500,000 "

3^o Du montant présumé du crédit à demander pour restitution de droits indûment perçus sur les apports de différentes sociétés industrielles 450,000 "

En conséquence, le total de l'excédant de dépenses sur tous les exercices est définitivement de. fr. 16,137,920 05

Dans cette somme se trouve compris le crédit de 2 millions de francs alloué par la loi du 1^{er} juin 1838, n^o 204, pour construction de routes pavées et ferrées, et pour lequel des voies et moyens restent à créer ultérieurement; ainsi il y aurait à retrancher de ce chef 2 millions de francs, ce qui porte l'excédant réel à fr. 14,137,920 05 c^s.

Après avoir exposé ainsi dans son ensemble la situation générale du Trésor au 1^{er} octobre 1839, et m'a paru utile de vous la représenter encore par exercice, afin de mieux vous permettre d'en juger.

Exercice 1837.

Le Budget des dépenses voté pour l'exercice 1837 s'élève à fr.	95,226,103 69
Le Budget spécial (<i>Travaux Publics</i>).	10,000,000 »
Total des dépenses votées pour cet exercice.	105,226,103 69
Le Budget des Voies et Moyens a été évalué à fr.	85,911,700 »
Ressources extraordinaires à	13,247,752 99
	99,159,452 99
En conséquence une insuffisance de ressources de.	6,066,650 70
Mais sur cet exercice les recettes devant excéder les évaluations de. fr.	2,597,321 14
Et les économies présumées sur les crédits alloués étant de. . .	1,500,000 »
Il y aurait à retrancher.	4,097,321 14
En sorte que l'insuffisance de ressources ne s'élèverait plus qu'à. fr.	1,969,329 56

Exercice 1838.

Le Budget des dépenses de l'exercice 1838 s'élève à fr.	97,425,234 24
Le Budget spécial (<i>Travaux Publics</i>) à	27,646,338 »
Total des dépenses votées pour cet exercice.	125,071,572 24
Le Budget des Voies et Moyens a été évalué à	94,606,326 »
Le produit de l'emprunt de 50 millions à	25,646,199 36
	120,252,525 36
Insuffisance de ressources de. fr.	4,819,046 88
Mais les recouvrements sur cet exercice étant présumés devoir surpasser les évaluations de.	3,410,689 64
Et les économies présumées sur les crédits accordés étant de . .	1,500,000 »
Il y aurait ainsi à retrancher.	4,910,689 64
Et, au lieu d'une insuffisance de fr. 4,819,046 88 c', il y aurait un excédant de ressources de. fr.	91,642 76

Exercice 1839.

Le Budget des dépenses de l'exercice 1839 s'élève à	111,915,347 04
Le Budget spécial (<i>prêt à la banque de Belgique</i>) à	4,000,000 »
Total des dépenses votées.	115,915,347 04
Le Budget des Voies et Moyens s'élève à	104,095,531 »
Ressources extraordinaires. Émission de bons du Trésor, en vertu de la loi du 1 ^{er} janvier 1839	4,000,000 »
	108,095,531 »
Insuffisance de ressources de.	7,819,816 04
A REPORTER. fr.	7,819,816 04

Report. fr.	7,819,816	04
Les recouvrements opérés sur cet exercice étant présumés devoir rester en dessous des évaluations de.	3,156,880	19
Mais, par contre, les économies présumées sur les crédits étant de	5,000,000	»
Il y aurait à retrancher de la somme ci-dessus	1,843,119	81
Ce qui porterait, en conséquence, l'insuffisance de ressources sur cet exercice à	3,976,696	23
L'exercice 1837 se présente, d'une part, avec une insuffisance de ressources de fr.	1,969,329	56
Et l'exercice 1839 avec une insuffisance de	3,976,696	23
Ensemble.	7,946,025	79
D'autre part, l'exercice 1838 se présente avec un excédant de ressources de	91,642	76
Il en résulte, comme il est dit ci-dessus, une insuffisance de ressources sur les, trois exercices en cours d'exécution de 1837, 1838 et 1839, de	7,854,383	03
En ajoutant à cette insuffisance :		
1° Celle que nous ont donnée les exercices antérieurs à 1837, définitivement clos, à	3,296,054	99
2° Les crédits complémentaires à demander aux Chambres pour dépenses encore à faire sur les mêmes exercices, à	4,037,482	03
3° Les crédits à demander sur des exercices à déterminer ultérieurement	950,000	»
Ensemble	4,987,482	03
Le résultat sera le même que celui présenté pour l'ensemble des Budgets, soldant avec un excédant de dépenses (y compris les deux millions votés pour les routes, loi du 2 juin 1833) de (<i>ou dette flottante</i>)	16,137,920	03

Pour faire face aux excédants de dépenses, la loi du 16 février 1833 avait autorisé une émission de bons du Trésor jusqu'à concurrence d'une somme de 15 millions de francs; par l'art. 3 de la loi du 30 décembre 1836, fixant le Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1837, cette autorisation a été restreinte, et l'émission a été fixée à 12 millions de francs; mais la loi du 23 mai 1837, en allouant un crédit de 2,979,900 francs, pour la construction des digues de l'Escaut, avait fait reporter de nouveau l'émission de bons du Trésor à 15 millions de francs.

Par la loi du 21 décembre 1838, fixant le Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1839, l'autorisation pour l'émission de bons du Trésor a été fixée à 12 millions de francs, et reporté à 16 millions par suite du crédit du 1^{er} janvier 1839, autorisant un prêt de 4 millions de francs à la Banque de Belgique.

Les dépenses sur les exercices 1830 et antérieurs, 1832 et 1833, pour l'acquittement desquelles l'émission primitive de 15 millions de bons du Trésor avait été autorisée, ont excédé les ressources de fr. 14,533,089 73 c^t, SAVOIR :

1° Excédant de dépenses sur les trois exercices. fr.	11,364,023	76
A déduire l'excédant de ressources sur celui de 1831	804,871	80
RESTE. fr.	10,559,156	96
2° Complément de crédit demandé ou à demander aux Chambres, destiné à acquitter des créances arriérées sur ces exercices clos fr.	3,297,482	03
Auquel il faut ajouter les crédits suivants déjà votés :		
Par la loi du 9 mars 1837 au Département de la Guerre.	318,703	69
— 27 mai — — des Finances.	130,144	18
— 20 » 1838 — de la Guerre.	23,206	79
— 24 » — — —	137,064	10
— 25 » — — de la Justice.	45,330	»
	3,973,932	79
Somme égale. fr.	14,533,089	75

Nous venons de dire que l'excédant des dépenses sur les Budgets de tous les exercices, depuis celui de 1830 jusqu'à 1839 inclus, s'élève (non compris les 2 millions pour les routes) à fr. 14,137,920 05 c; en comparant cette somme avec celle ci-dessus, indiquant l'excédant sur les exercices antérieurs à 1834, pour l'acquittement duquel la création et l'émission primitive de 15 millions de bons du Trésor a été autorisée, on ne remarque qu'une légère différence en moins de fr. 393,169 70 c, d'où l'on peut conclure que les ressources réalisées et à réaliser pendant les six derniers exercices de 1834 à 1839, ont été plus que suffisantes pour couvrir toutes les dépenses faites ou à faire sur ces mêmes exercices, bien que le vote primitif du Budget des Dépenses de ces exercices ait été constamment modifié de manière à présenter en ce moment une augmentation de plus de 24 millions sur les dépenses primitivement votées; ce n'est donc qu'à l'aide de produits favorables et des économies sur les crédits alloués, que nous avons pu maintenir l'harmonie entre les dépenses et les ressources votées pour y faire face.

D'après la dernière *Situation générale du Trésor*, arrêtée au 1^{er} octobre 1838, et remise aux Chambres le 15 novembre suivant, l'excédant des dépenses sur tous les exercices s'élevait à fr. 11,900,271 28 c, les résultats des opérations, depuis cette époque, jusqu'au 1^{er} octobre 1839, ont donc fait subir à cet excédant une augmentation de fr. 2,237,648 77 c, qu'on doit attribuer aux variations qu'ont éprouvées les excédants soit en recette soit en dépense des exercices 1831 à 1838, combinées avec l'excédant de dépenses de l'exercice 1839, et que les comparaisons établies ci-après font ressortir :

	AUGMENTATIONS DE RECETTE.	AUGMENTATIONS DE DÉPENSE.
La situation du Trésor présentée en 1838 indique, pour les exercices 1830 et antérieurs, 1832 et 1833, un excédant de dépense de fr. 11,357,537 38		
La situation actuelle les présente avec un excédant de dépense de 11,364,028 76		
		6,491 38
En 1838, les exercices 1831, 1834 et 1835, sont présentés avec un excédant de ressources de 2,890,304 88		
En 1839 cet excédant s'élève à 4,063,820 34		
	2,073,464 40	»
<i>N.B.</i> Les résultats des exercices 1830 et antérieurs, 1831 à 1835, sont reproduits tel indépendamment des créances arriérées restant à payer après la clôture de ces exercices, et qui n'ont pas varié depuis 1838.		
En 1838, l'exercice 1836, non encore clos, est présenté avec un excédant de ressources de 4,478,679 10		
En 1839 cet excédant ne s'élève plus qu'à . 3,104,144 43		
dont il faut retrancher le montant des créances arriérées restant à payer après la clôture de cet exercice 260,000 »		
	2,844,144 43	
En 1838, on reconnaît pour l'exercice 1837 une insuffisance de ressources de 2,537,821 13		
En 1839, on ne trouve plus qu'une insuffisance de 1,909,329 56		
	568,491 57	»
La situation de l'exercice 1838, au 1 ^{er} octobre de la même année, se présente avec une insuffisance de ressources de 2,646,474 78		
En 1839, on fait ressortir au contraire un excédant de ressources de 91,642 76		
	2,738,117 54	»
	5,380,073 57	1,641,026 11

On reconnaît par les comparaisons ci-dessus que les exercices 1830 et antérieurs, et 1831 à 1838, ont obtenu une augmentation de recette de 3,739,047 46

Mais l'exercice 1839 se présentant avec une insuffisance de ressources de 5,976,696 23

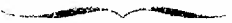
Il en résulte l'augmentation précitée de 2,237,648 77

Bruxelles, le 16 octobre 1839.

Le Ministre des Finances,

L. DESMAISIÈRES.

1^{re} PARTIE.



SITUATION GÉNÉRALE

DU TRÉSOR PUBLIC

An 1^{er} Octobre 1839.



ÉTAT GÉNÉRAL de la situation

COMPTÉ DES		
ÉTATS A L'APPUI.	EXERCICES.	ÉVALUATION des REVENUS.
État n° 1.	1837	85,011,700 »
»	Ressources extraordinaires	13,247,752 99
— n° 2.	1838	94,606,320 »
»	Produit de l'emprunt de 50 millions (*)	25,646,199 36
— n° 3.	1839	104,095,531 »
	Produit d'une émission de bons de Trésor (prêt à la Banque de Belgique)	4,000,000 »
		327,507,509 35

(*) Le produit net de l'emprunt de 50 millions est de fr. 35,646,199 36 c³; mais une somme de 10 millions a été transférée de l'exercice 1838 à celui de 1837, afin de faire balancer les recettes avec les dépenses pour les travaux du chemin de fer, pour l'exécution desquels on avait primitivement autorisé une émission de bons du Trésor sur ledit exercice.

du Trésor, au 1^{er} octobre 1839.

REVENUS.

REVENUS EFFECTIFS.						DIFFÉRENCE	
VERSEMENTS FAITS				RESTE à RECOURIR.	MONTANT GÉNÉRAL des Revenus probables.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.	EN PLUS de L'ÉVALUATION.
EN 1857.	EN 1858.	EN 1859 au 1 ^{er} septembre.	TOTAL.				
85,921,882 39	3,446,139 14	39,592 40	89,406,613 99	14,045 "	89,420,658 99	" "	3,508,058 99
985,660 39	11,103,108 97	114,694 62	12,203,523 98	132,591 16	12,336,115 14	911,637 85	"
"	94,610,942 92	2,399,619 09	97,010,562 01	1,006,463 63	98,017,015 64	"	3,410,689 64
"	10,870,000 "	3,008,672 31	13,878,672 31	11,767,527 05	25,646,199 36	"	"
"	"	63,718,845 31	63,718,845 31	37,219,805 50	100,938,650 81	3,156,880 10	"
"	"	4,000,000 "	4,000,000 "	"	4,000,000 "	"	"
86,907,542 78	120,029,251 03	73,281,423 79	280,218,217 60	50,140,422 34	330,358,639 94	4,008,518 04	6,919,648 63
						2,851,130 59	

COMPTE DES

ÉTATS A L'APPEL.	EXERCICES.	CRÉDITS	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS
		accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF.	accordées PAR DES LOIS SPÉCIALES.	faites PAR DES LOIS SPÉCIALES.
État n° 4.	1837	91,048,402 16	5,698,736 49	1,521,034 98
"	Budget spécial (<i>Travaux Publics</i>)	10,000,000 "	"	"
— n° 5.	1838	94,947,052 10	3,466,383 14	987,200 "
"	Budget spécial (<i>Travaux Publics</i>)	27,640,338 "	"	"
— n° 6.	1839	104,899,097 55	7,016,249 49	"
"	Prêt à la banque de Belgique, crédit spécial ouvert par la loi du 1 ^{er} janvier 1839, n° 1.	4,000,000 "	"	"
		332,540,889 81	16,180,368 12	2,508,234 96
			13,672,133 16	

RÉSÜ

Les recouvrements faits et à faire sur les voies et moyens, votés pour les exercices 1837, 1838 et 1839, s'élèvent à

L'excédant des ressources sur l'exercice clos de 1831 est, suivant le compte définitif de cet exercice, de

—	—	1834	—	—	—
—	—	1835	—	—	—
—	—	1836	—	—	—

Les Budgets généraux des dépenses pour les exercices 1837, 1838 et 1839, s'élèvent ensemble à

L'excédant des dépenses sur l'exercice clos de 1830 et antérieurs s'élève, suivant le compte définitif, à

—	—	1832	—	—	—
—	—	1833	—	—	—

Il est à présumer qu'on pourra retrancher de cette somme; SAVOIR:

1°	Les économies probables sur les crédits alloués aux Ministres pour l'exercice 1837	
2°	— — — — —	1838
3°	— — — — —	1839

Auquel excédant il faut ajouter :

- 1° Les crédits complémentaires déjà demandés ou lesquels restent à demander aux Chambres pour acquitter les créances
- 2° — — — — — dont les exercices restent à déterminer

du Trésor au 1^{er} octobre 1839.

DÉPENSES.

RESTE.	DÉPENSES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR, SUR LE VISA DE LA COUR DES COMPTES.				RESTE DISPONIBLE SUR LES CRÉDITS au 1 ^{er} octobre 1839.	Observations.
	EN 1837	EN 1838.	EN 1839.	TOTAL.		
95,226,103 69	72,425,209 71	17,520,411 58	2,305,187 18	92,250,808 47	2,975,295 22	
10,000,000 »	2,170,086 35	7,829,913 65	»	10,000,000 »	»	
97,425,234 24	»	76,595,910 42	13,153,316 07	89,749,226 49	7,676,007 75	
27,646,338 »	»	9,357,808 69	14,516,430 17	23,874,236 86	3,772,101 14	
111,915,347 04	»	»	63,646,187 43	63,646,187 43	48,269,159 61	
4,000,000 »	»	»	3,857,555 64	3,857,555 64	142,444 36	
346,213,022 97	74,595,296 06	111,304,042 34	97,478,676 49	283,378,014 89	62,835,008 08	

ÉTAT.

fr.	330,368,639 94
804,871 80	
187,730 80	
3,971,220 74	
3,104,144 43	
Montant des recettes.	338,426,613 71
346,213,022 97	
1,478,947 43	
6,038,420 31	
3,846,661 02	
11,364,028 76	
Montant des dépenses	357,577,051 73
1,500,000 »	
1,500,000 »	
5,000,000 »	
8,000,000 »	
349,577,051 73	
Excédant des dépenses.	11,150,438 02
arriérées sur les exercices clos, et s'élèvent à	4,037,482 03
950,000 »	
4,987,482 03	
TOTAL.	16,137,920 05

NB. Dans le total ci-contre sont compris 2 millions pour les routes.

2^{me} PARTIE.

Etat Comparatif

ENTRE

L'ÉVALUATION DES REVENUS DU ROYAUME

ET LES RECETTES EFFECTIVES.

Exercices 1837 à 1839.

*ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.		ÉVALUATION des REVENUS.
Contributions directes, Cadastre, Douanes et Accises.	Foncier	18,261,226 »
	Personnel	8,219,424 »
	Patentes	2,728,000 »
	Redevances sur les mines	80,850 »
	Douanes	8,450,000 »
	Sel	3,700,000 »
	Vins étrangers	2,900,000 »
	Eau-de-vie étrangère	200,000 »
	— indigène	2,200,000 »
	Bières et vinaigres	7,000,000 »
	Sucres	120,000 »
	Timbres collectifs sur les quittances	1,592,000 »
	— sur les permis de circulation	20,000 »
	Droits de marque des matières d'or et d'argent	150,000 »
	Recettes diverses	30,000 »
	Timbre	2,080,000 »
	Enregistrement	7,880,000 »
	Greffe	200,000 »
	Hypothèques	714,000 »
	Successions	3,000,000 »
Enregistrement, Domaines et Forêts.	26 centimes additionnels	3,600,000 »
	Amendes	180,000 »
	Restitutions volontaires	»
	Produits des canaux appartenants au domaine, droits d'écluse, etc.	460,000 »
	— de la Sambre canalisée	300,000 »
	Prix de coupes de bois, d'arbres et plantations, vente d'herbes, etc.	560,000 »
	Intérêts de créances du fonds de l'industrie	124,000 »
	— ordinaires d'avances faites pour bâtiments d'écoles	50,000 »
	Produits des houillères domaniales de Kerkraede	170,000 »
	Fermages de biens-fonds et bâtiments, des chasses et pêches, arrérage de rentes, revenus des domaines du Département de la Guerre	300,000 »
	Produits des droits de bacs et passages d'eau	105,000 »
	Rachat et transfert de rentes	80,000 »
	Capitaux du fonds de l'industrie	465,000 »
	— de créances ordinaires et d'avances pour bâtiments d'écoles	100,000 »
	Prix de ventes d'objets mobiliers, transactions en matière domaniale, dommages-intérêts, successions en déshérence, épaves.	350,000 »
	Vente de domaines en numéraire, en suite de la loi du 28 décembre 1835, n° 858.	1,200,000 »
	Amendes de toute nature	150,000 »
	Restitutions, dommages-intérêts en matière forestière	3,400 »
	Passeports et ports-d'armes	210,000 »
	Soldes de comptes	50,000 »
	Indemnités payées par les miliciens pour remplacement, retenues de 2 p. % sur les paiements pour compte de saisies réelles, etc	70,500 »
	A REPORTER. fr.	77,693,200 »

pour l'exercice 1837, et les recettes effectives, contenant les versements
octobre 1839.

REVENUS EFFECTIFS				LISTE A RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFERENCE	
EN 1837.	EN 1838.	EN 1839.	TOTAL.			EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	EN PLUS DE L'ÉVALUATION.
17,108,919 85	1,117,703 58	"	18,226,623 21	"	18,226,623 21	54,602 49	"
7,476,416 99	896,356 97	"	8,372,773 96	"	8,372,773 96		155,349 96
2,497,469 52	563,228 18	"	2,862,697 70	"	2,862,697 70	"	131,697 70
105,763 56	12,261 62	"	118,027 18	"	118,027 18	"	57,177 18
9,511,949 50	1,922 79	"	9,513,872 09	"	9,513,872 09	"	863,872 09
5,775,378 24	60 46	"	5,775,647 69	"	5,775,647 69	"	75,647 69
2,111,951 44	253 29	"	2,112,166 73	"	2,112,166 73	787,855 27	"
215,989 50	151 51	"	216,121 01	"	216,121 01	"	16,121 01
2,150,962 85	5,554 04	"	2,154,516 87	"	2,154,516 87	65,683 15	"
6,925,390 57	103,527 56	"	7,029,123 95	"	7,029,123 95	"	29,123 95
465,240 85	"	"	465,240 85	"	465,240 85	"	545,240 85
1,465,516 58	87 48	"	1,465,404 06	"	1,465,404 06	"	71,404 06
19,895 87	11 55	"	19,905 22	"	19,905 22	94 78	"
156,085 17	"	"	156,085 17	"	156,085 17	"	6,085 17
68,551 69	7,657 21	"	76,008 90	"	76,008 90	"	46,008 90
2,106,570 52	508 76	"	2,107,079 28	"	2,107,079 28	"	27,079 28
8,787,165 56	4,565 75	"	8,791,729 11	"	8,791,729 11	"	911,729 11
199,129 17	122 59	"	199,251 56	"	199,251 56	748 44	"
756,638 50	1 60	"	756,660 10	"	756,660 10	"	42,660 10
5,546,451 80	4,556 02	"	5,550,987 82	"	5,550,987 82	"	550,987 82
5,999,080 89	87 46	"	5,999,168 55	"	5,999,168 55	"	599,168 55
196,214 62	824 98	"	197,039 60	"	197,039 60	"	17,039 60
1,916 "	8 56	"	1,924 56	"	1,924 56	"	1,924 56
580,718 59	498 49	"	581,217 08	"	581,217 08	"	121,217 08
567,077 75	"	"	567,077 75	"	567,077 75	"	7,077 75
585,184 94	1,655 56	"	586,818 50	"	586,818 50	"	226,818 50
159,155 57	65 49	"	159,216 86	"	159,216 86	"	55,216 86
4,545 61	48 52	"	4,592 15	"	4,592 15	25,407 87	"
240,748 45	"	"	240,748 45	"	240,748 45	"	70,748 45
515,096 27	1,522 22	"	514,418 49	"	514,418 49	"	14,418 49
105,955 10	1,042 42	"	106,975 52	"	106,975 52	"	1,975 52
104,896 69	1,440 55	"	106,557 02	"	106,557 02	"	26,557 02
556,451 51	"	"	556,451 51	"	556,451 51	"	91,451 51
98,958 87	"	"	98,958 87	"	98,958 87	1,041 15	"
288,525 24	3,285 90	"	291,811 14	"	291,811 14	58,188 86	"
1,155,279 59	120 64	"	1,155,400 05	"	1,155,400 05	44,599 97	"
172,674 59	405 55	"	173,079 72	"	173,079 72	"	23,079 72
5,260 92	"	"	5,260 92	"	5,260 92	159 08	"
215,425 81	5,959 46	"	219,585 27	"	219,585 27	"	9,585 27
76,566 58	428 60	"	76,994 98	"	76,994 98	"	26,994 98
80,558 72	53 "	"	80,411 72	"	80,411 72	"	10,111 72
78,555,504 60	2,553,702 11	"	81,067,206 71	"	81,067,206 71	1,018,559 52	4,592,546 03

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.		ÉVALUATION des REVENUS.
Enregistrement, Domaines et Forêts.	REPORT. fr.	77,693,200 »
	Frais de poursuites et d'instances ; frais de justice en matière forestière	14,000 »
	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois.	176,000 »
	Cinq pour cent sur les recettes faites pour compte de tiers	45,000 »
	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police	112,000 »
	Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants ; d'entretien et de remplacement de mineurs, etc.	16,000 »
	Frais de justice devant le conseil de discipline de la garde civique.	1,500 »
	Recettes accidentelles	»
	Produits des barrières	2,250,000 »
	Taxes des lettres et affranchissements	2,200,000 »
	Ports des journaux.	70,000 »
	Droits de 5 p. % sur les articles d'argent	22,000 »
	Remboursements d'offices étrangers.	8,000 »
	Service rural.	140,000 »
	Articles d'argent non réclamés après 5 ans de dépôt.	»
Postes.	Produits du chemin de fer.	1,500,000 »
	Remboursements d'avances faites aux ateliers des prisons pour achat de matières premières.	1,000,000 »
	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	54,000 »
	Recouvrements d'une partie des avances faites aux corps de l'armée pour masse d'habillement	200,000 »
	Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	125,000 »
	Recettes diverses, y compris les remboursements d'avances faites à des provinces et à des communes.	150,000 »
	Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Bulletin officiel</i>	55,000 »
	Produits des brevets d'invention	16,000 »
	— des diplômes des artistes vétérinaires.	1,200 »
	— des établissements modèles pour la culture du mûrier, etc.	5,000 »
	— des examens	80,000 »
Trésor public.	PRÉVISIONS EXTRAORDINAIRES.	85,911,700 »
	<i>Rapport du Ministre des Finances sur la situation financière du pays du 5 avril 1857.</i>	
	L'intérêt de l'encaise de l'ancien caissier et paiements à effectuer sur le prix de l'établissement de Seraing	811,000 »
	Supplément éventuel des produits du chemin de fer	800,000 »
	Versements à effectuer par les communes pour le transport des dépêches. (Art. 15 de la loi du 29 décembre 1835).	56,752 99
	Aliénation des parcelles de terres inutiles à l'exploitation de la Sambre canalisée.	500,000 »
	Vente des parcelles incultes appartenants à l'État et des propriétés domaniales dont la possession est en quelque sorte onéreuse	680,000 »
	Produit de la fabrication de 600,000 francs en espèces de cinq centimes	600,000 »
	— d'une émission de bons du Trésor, remboursés avec une partie de l'emprunt de 50 millions	10,000,000 »
		13,247,752 99
		99,159,452 99
	A DÉDUIRE pour diminution de recette.	»
		99,159,452 99

pour l'exercice 1837. et les recettes effectives, contenant les versements
octobre 1839.

REVENUS EFFECTIFS				RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES	DIFFÉRENCE	
EN 1837.	EN 1838.	EN 1839.	TOTAL.			EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	EN PLUS DE L'ÉVALUATION.
78,535,504 60	2,553,702 11	"	81,067,206 71	"	81,067,206 71	1,018,559 52	4,592,546 05
20,250 81	55 60	"	20,284 41	"	20,284 41	"	6,284 41
167,420 69	1,617 54	"	169,038 23	"	169,038 23	6,961 77	"
26,277 55	" 15	"	26,277 48	"	26,277 48	18,722 52	"
125,192 95	5 "	"	125,197 05	"	125,197 95	"	15,197 95
25,515 22	7 16	"	25,522 38	"	25,522 38	"	7,522 38
1,164 25	"	"	1,164 25	"	1,164 25	155 77	"
5,887 55	521 27	"	6,208 62	"	6,208 62	"	6,208 62
2,269,841 17	57,828 65	"	2,507,669 80	"	2,507,669 80	"	57,669 80
2,582,064 05	"	"	2,582,064 05	"	2,582,064 05	"	582,064 05
55,550 76	"	"	55,550 76	"	55,550 76	16,449 24	"
52,279 82	"	"	52,279 82	"	52,279 82	"	10,279 82
"	22,166 96	"	22,166 96	"	22,166 96	"	14,166 96
"	"	"	"	"	"	140,000 "	"
"	2,662 20	"	2,662 20	"	2,662 20	"	2,662 20
1,227,245 66	189,757 88	"	1,416,982 94	"	1,416,982 94	83,017 06	"
510,070 88	611,632 49	520 "	922,023 57	"	922,023 57	77,976 63	"
"	29,255 44	"	29,255 44	"	29,255 44	4,764 56	"
446,552 16	"	"	446,552 16	"	446,552 16	"	246,552 16
127,552 81	9,527 96	"	156,660 77	"	156,660 77	"	11,660 77
71,152 65	5,051 26	"	76,183 91	"	76,183 91	73,816 09	"
"	"	58,955 "	58,955 "	14,045 "	55,000 "	"	"
16,750 07	1,809 51	517 46	18,857 04	"	18,857 04	"	2,857 04
1,798 91	"	"	1,798 91	"	1,798 91	"	598 91
"	"	"	"	"	"	5,000 "	"
52,578 41	"	"	52,578 41	"	52,578 41	27,621 59	"
80,094,169 95	5,445,139 14	59,592 46	89,578,901 55	14,045 "	89,592,946 55	1,472,804 55	5,154,051 10
535,154 80	535,154 80	"	670,269 60	"	670,269 60	140,750 40	"
"	"	"	"	"	"	800,000 "	"
"	4,941 50	"	4,941 50	48,029 09	52,970 59	5,782 40	"
46,826 98	58,054 67	22,033 55	106,915 18	54,084 82	161,000 "	159,000 "	"
80,560 81	646,500 85	92,661 09	819,522 75	50,477 25	850,000 "	"	170,000 "
523,157 80	78,757 15	"	601,874 95	"	601,874 95	"	1,874 95
"	10,000,000 "	"	10,000,000 "	"	10,000,000 "	"	"
985,660 59	11,105,168 97	114,694 62	12,205,523 98	152,591 16	12,556,115 14	1,085,512 80	171,874 95
87,070,850 54	14,548,508 11	154,287 08	101,782,425 55	146,656 16	101,929,061 69	2,556,517 55	5,525,926 05
172,287 56	"	"	172,287 56	"	172,287 56	"	172,287 56
86,907,542 78	14,548,508 11	154,287 08	101,610,157 97	146,656 16	101,756,774 13	2,556,517 55	5,155,658 49
2,597,521 14							

*ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.			ÉVALUATION des REVENUS. (Loi du 30 janv. 1838 n° 2.)
Capitaux et revenus.	Péages.	ENREGISTREMENT, DOMAINS ET FORÊTS.	
	Impôts.	CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.	
		Foncier	18,261,226 »
		Personnel.	8,272,000 »
		Patentes	2,855,600 »
		Redevances sur les mines	115,500 »
		Douanes	9,000,000 »
		Sel.	5,700,000 »
		Vins étrangers	2,800,000 »
		Eau-de-vie étrangère	200,000 »
		— indigène	5,000,000 »
		Bières et vinaigres	7,000,000 »
		Sucres	800,000 »
		Timbres collectifs sur les quittances	1,450,000 »
		— sur les permis de circulation	20,000 »
		Droits de marque des matières d'or et d'argent	150,000 »
		— d'entrepôt	20,000 »
		Recettes extraordinaires et accidentelles.	9,000 »
		Timbre	2,125,000 »
		Enregistrement	8,550,000 »
		Grefte	200,000 »
		Hypothèques.	725,000 »
		Successions	3,200,000 »
		Vingt-six centimes additionnels	5,848,000 »
		Amendes	200,000 »
		Passeports et ports d'armes de chasse	200,000 »
		Indemnité payée par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacem.	65,000 »
		Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	150,000 »
		Produits des examens	55,000 »
		— des brevets d'invention	16,000 »
		— des diplômes des artistes vétérinaires.	2,000 »
		— des canaux appartenants au domaine, droits d'écluse, etc.	550,000 »
		— de la Sambre canalisée	450,000 »
		— des droits de bacs et passages d'eau.	105,000 »
		— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et 2 ^e classe	2,375,000 »
		Taxe des lettres et affranchissements	2,540,000 »
		Ports des journaux	70,000 »
		Droit de 5 p. % sur les articles d'argent	50,000 »
		Remboursements d'offices étrangers.	20,000 »
		Service rural	140,000 »
		Chemin de fer	4,550,000 »
		Rachats et transfert de rentes	80,000 »
		Capitaux du fonds de l'industrie.	800,000 »
		— de créances ordinaires et d'avances pour bâtiments d'écoles	100,000 »
A REPORTER.			88,577,526 »

*pour l'exercice 1838, et les recettes effectives, contenant les versements
octobre 1839.*

VERSEMENTS FAITS			RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1838.	EN 1839.	TOTAL.			EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	
17,185,312 20	947,802 67	18,151,114 87	150,111 15	18,261,220 "	"	"	
7,376,500 47	553,756 58	8,110,057 05	161,942 95	8,272,000 "	"	"	
2,559,144 00	285,225 62	2,844,567 71	"	2,844,567 71	"	10,767 71	
108,568 82	12,040 78	120,609 60	"	120,609 60	"	3,109 60	
10,565,606 04	75,191 15	10,658,797 17	"	10,658,797 17	"	1,658,797 17	
4,066,864 29	" 40	4,066,864 69	"	4,066,864 69	"	566,864 69	
2,506,701 49	"	2,506,701 49	"	2,506,701 49	495,998 51	"	
241,158 94	2 75	241,141 67	"	241,141 67	"	41,141 67	
2,897,159 80	2,559 08	2,899,478 88	"	2,899,478 88	100,521 12	"	
7,105,504 76	256 55	7,105,541 51	"	7,105,541 51	"	105,541 51	
1,188,149 45	"	1,188,149 45	"	1,188,149 45	"	588,149 45	
1,479,587 24	27 45	1,479,614 69	"	1,479,614 69	"	29,614 69	
18,875 78	2 75	18,876 51	"	18,876 51	1,125 49	"	
164,623 88	"	164,625 88	"	164,625 88	"	14,625 88	
18,822 20	562 88	19,185 08	"	19,185 08	814 92	"	
870,081 52	721 50	870,802 62	"	870,802 62	"	861,802 62	
2,174,601 53	"	2,174,601 53	"	2,174,601 53	"	49,601 53	
9,019,999 79	"	9,019,999 79	"	9,019,999 79	"	469,999 79	
195,670 86	"	195,670 86	"	195,670 86	4,520 14	"	
810,745 62	"	810,745 62	"	810,745 62	"	85,745 62	
5,560,914 92	"	5,560,914 92	"	5,560,914 92	"	160,914 92	
4,041,915 07	"	4,041,915 07	"	4,041,915 07	"	195,915 07	
190,500 21	"	190,500 21	"	190,500 21	9,499 79	"	
245,487 95	"	245,487 95	"	245,487 95	"	45,487 95	
115,500 86	"	115,500 86	"	115,500 86	"	50,500 86	
167,515 12	"	167,515 12	"	167,515 12	"	17,515 12	
65,067 67	"	65,067 67	"	65,067 67	"	10,067 67	
24,471 80	"	24,471 80	"	24,471 80	"	8,471 80	
"	"	"	2,000 "	2,000 "	"	"	
517,002 06	"	517,002 06	"	517,002 06	52,997 94	"	
550,376 64	"	550,376 64	"	550,376 64	119,625 56	"	
98,704 21	"	98,704 21	"	98,704 21	6,295 79	"	
2,574,822 70	"	2,574,822 70	"	2,574,822 70	177 50	"	
2,752,146 59	"	2,752,146 59	"	2,752,146 59	"	592,146 59	
51,800 48	1,981 85	55,782 55	"	55,782 55	16,217 07	"	
55,069 57	"	55,069 57	"	55,069 57	"	5,069 57	
"	24,421 09	24,421 09	"	24,421 09	"	4,421 09	
"	"	"	"	"	140,000 "	"	
2,786,901 51	510,952 09	5,097,855 40	"	5,097,855 40	1,452,166 60	"	
101,097 97	"	101,097 97	"	101,097 97	"	21,097 97	
280,470 27	"	280,470 27	"	280,470 27	519,529 75	"	
151,075 75	"	151,075 75	"	151,075 75	"	51,075 75	
88,199,875 48	2,195,042 95	90,592,916 41	294,054 08	90,686,970 49	2,896,595 56	5,006,259 85	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.		ÉVALUATION des REVENUS. (Loi du 30 janv. 1838 n° 2).
Capitaux et Revenus.	REPORT. fr.	88,577,526 »
	Prix de vente d'objets mobiliers, transactions en matière domaniale; dommages-intérêts, successions en déshérence, épaves	300,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	Prix de vente de domaines payés en numéraire (loi du 28 décembre 1835, n° 838).	1,200,000 »
	Prix des coupes de bois, d'arbres et de plantations, ventes d'herbes, extractions de terre et sable	550,000 »
	Fermages de biens-fonds et bâtiments, de chasses et de pêches, arrérages de rentes, revenus des domaines du Département de la Guerre	350,000 »
	Produits des houillères domaniales de Kerkrade	240,000 »
	Intérêts des créances du fonds de l'industrie, de créances ordinaires et d'avances faites pour bâtiments d'écoles.	170,000 »
	Restitutions, dommages et intérêts en matière forestière.	5,000 »
	Restitutions volontaires.	1,000 »
	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	50,000 »
	Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier-général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse	670,000 »
	Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations.	200,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Bulletin officiel</i>	55,000 »
	Produits des haras	12,000 »
	Produits des établissements modèles pour la culture du mûrier, etc.	6,000 »
	Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc.	1,000 »
	Solde de comptes	53,000 »
	2 p. % sur les paiements faits pour le compte de saisies réelles	1,000 »
	Frais de poursuites et d'instances; frais de justice en matière forestière	20,000 »
	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs des bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois.	175,500 »
	5 p. % sur les recettes faites pour le compte des tiers	20,000 »
	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, etc.	115,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants, d'entretien et de remplacement de mineurs, enfants trouvés, etc.	15,000 »
	Frais de justice devant le conseil de discipline de la garde civique	1,500 »
	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières	1,350,000 »
	Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée pour masse d'habillement et d'entretien.	500,000 »
	Recouvrement d'une partie des avances faites aux régences par le Département de la Guerre, pour construction d'écuries destinées à la cavalerie	50,000 »
	Recouvrement d'avances faites à des provinces et à des communes, et autres recettes diverses	150,000 »
	Versements des sommes allouées aux Budgets des communes et des provinces, pour le transport des dépêches	50,000 »
		94,606,526 »
	A DÉDUIRE : pour diminution de recette. fr.	»
		94,606,526 »
Remboursements.	Fonds spéciaux.	
	Emprunt à 5 p. % de 50,850,800 (produit net fr. 33,646,199 56 c)	25,646,199 56

*pour l'exercice 1838, et les recettes effectives, contenant les versements
octobre 1839.*

VERSEMENTS FAITS			RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations
EN 1838.	EN 1839.	TOTAL.			EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	
88,190,875 48	2,193,042 05	90,592,916 41	294,034 08	90,686,970 49	2,896,595 56	5,006,259 85	
271,872 89	"	271,872 89	"	271,872 89	28,127 11	"	
2,721,679 49	"	2,721,679 49	"	2,721,679 49	"	1,521,679 49	
547,409 46	"	547,409 46	"	547,409 46	"	17,409 46	
406,714 79	"	406,714 79	"	406,714 79	"	56,714 79	
284,144 52	"	284,144 52	"	284,144 52	"	44,144 52	
165,501 99	"	165,501 99	"	165,501 99	4,498 01	"	
4,725 52	"	4,725 52	"	4,725 52	"	1,725 52	
480 75	"	480 75	"	480 75	519 27	"	
"	52,292 29	52,292 29	"	52,292 29	"	2,292 29	
766,011 77	"	766,011 77	"	766,011 77	"	96,011 77	
153,756 55	21,210 "	176,946 55	"	176,946 55	25,055 67	"	
"	"	"	55,000 "	55,000 "	"	"	
"	"	"	12,000 "	12,000 "	"	"	
"	"	"	6,000 "	6,000 "	"	"	
184 24	"	184 24	"	184 24	815 76	"	
27,757 44	"	27,757 44	"	27,757 44	7,262 56	"	
5,260 57	"	5,260 57	"	5,260 57	"	2,260 57	
20,520 92	"	20,520 92	"	20,520 92	"	520 92	
168,849 90	"	168,849 90	"	168,849 90	6,650 10	"	
24,585 69	"	24,585 69	"	24,585 69	"	4,585 69	
139,877 44	"	139,877 44	"	139,877 44	"	24,877 44	
7,980 17	"	7,980 17	"	7,980 17	7,019 85	"	
1,694 85	"	1,694 85	"	1,694 85	"	194 85	
296,827 27	156,831 68	455,658 95	566,541 05	1,000,000 "	550,000 "	"	
544,102 52	11,500 69	555,405 21	"	555,405 21	"	55,405 21	
"	"	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
56,884 51	"	56,884 51	"	56,884 51	95,115 49	"	
"	4,941 50	4,941 50	45,058 50	50,000 "	"	"	
94,616,256 27	2,599,619 09	97,015,875 56	1,006,455 65	98,022,328 99	5,417,657 16	6,855,660 15	
5,515 55	"	5,515 55	"	5,515 55	"	5,515 55	
94,610,942 92	2,599,619 09	97,010,562 01	1,006,455 65	98,017,015 64	5,417,657 16	6,828,546 80	
10,870,000 "	5,008,672 31	15,878,672 31	11,767,527 05	25,646,199 56	5,410,689 64		

*ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.		ÉVALUATION des REVENUS.
Capitaux et Revenus.	Impôts.	
	CONTRIBUTIONS DIRECTES : DOUANES ET ACCISES.	
	Foncier	20,087,548 »
	Personnel	9,240,000 »
	Patentes	5,146,000 »
	Redevances sur les mines	160,085 »
	Droits d'entrée	8,933,500 »
	— de sortie	610,500 »
	— de transit	66,000 »
	— de tonnage	505,000 »
	Timbres	55,000 »
	Droits de consommation sur les boissons distillées	1,000,000 »
	Sel	4,022,000 »
	Vins étrangers	2,475,000 »
	Eau-de-vie indigène	3,500,000 »
	— étrangère	274,000 »
	Bières et vinaigres	7,387,000 »
	Sucres	1,031,000 »
	Timbres sur les quittances	1,491,000 »
	— sur les permis de circulation	20,000 »
	Droits de garantie des matières d'or et d'argent	160,000 »
	Recettes diverses	29,000 »
	Timbre	2,150,000 »
	Enregistrement	9,080,000 »
	Greffe	200,000 »
	Hypothèques	825,000 »
	Successions	5,475,000 »
	Additionnels	4,719,000 »
	Amendes	180,000 »
	Recettes diverses	500,000 »
	Produit des examens pour l'obtention des grades académiques	65,000 »
	Produit des brevets d'invention	25,000 »
	Produit des diplômes des artistes vétérinaires	2,500 »
	Domaines	5,690,000 »
	Postes	2,800,000 »
	Chemin de fer	4,790,000 »
	Rachat et transfert de rentes	100,000 »
	Capitaux du fonds de l'industrie	650,000 »
	Capitaux de créances ordinaires et d'avances faites pour bâtiments d'écoles	75,000 »
	Prix de vente d'objets mobiliers, transactions en matière domaniale, dommages-intérêts, successions en deshérence, épaves	215,000 »
	Prix de vente de domaines en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire, en suite de la loi du 28 décembre 1855	2,000,000 »
	Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations, vente d'herbes, extraction de terre et de sable	550,000 »
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments, de chasses et de pêches, arrérages de rentes, revenus des domaines du département de la guerre	525,000 »
	Produits des houillères domaniales de Kerkraede	270,000 »
	Intérêts de créances du fonds de l'industrie, de créances ordin. et d'avances faites pour bâtiments d'écoles	175,000 »
	A REPORTER. fr.	100,635,931 »

pour l'exercice 1839, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
octobre 1839.

VERSEMENTS	RESTE	REVENUS	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	
faits AU 31 AOÛT 1859.	à RECOURIR.	PROBABLES.			
12,971,935 50	6,601,592 70	19,373,548 »	514,000 »	»	
5,195,278 69	5,925,721 51	9,119,000 »	121,000 »	»	
1,627,782 44	1,475,217 56	5,101,000 »	45,000 »	»	
15,007 67	147,075 55	160,085 »	»	»	
5,007,755 49	2,892,264 51	7,900,000 »	1,055,500 »	»	
575,487 74	257,012 26	610,500 »	»	»	
45,585 58	22,416 42	66,000 »	»	»	
221,884 55	85,115 45	305,000 »	»	»	
21,515 27	15,684 75	55,000 »	»	»	
981,455 »	18,565 »	1,000,000 »	»	»	
2,556,892 84	1,165,107 16	5,500,000 »	522,000 »	»	
1,424,555 82	975,664 18	2,400,000 »	75,000 »	»	
1,769,875 57	1,250,124 45	3,000,000 »	500,000 »	»	
126,087 78	147,912 22	274,000 »	»	»	
5,205,739 11	2,902,260 89	8,106,000 »	»	719,000 »	
817,040 55	582,959 47	1,200,000 »	»	169,000 »	
980,791 54	519,208 46	1,500,000 »	»	9,000 »	
11,902 76	8,097 24	20,000 »	»	»	
98,492 91	61,507 09	160,000 »	»	»	
21,686 21	7,515 79	29,000 »	»	»	
1,715,479 15	786,520 85	2,500,000 »	»	550,000 »	
5,441,811 28	5,128,188 72	8,570,000 »	510,000 »	»	
154,704 62	55,255 58	210,000 »	»	10,000 »	
487,898 85	295,601 17	785,500 »	41,500 »	»	
1,941,408 01	1,258,591 99	3,200,000 »	275,000 »	»	
2,491,540 17	2,008,459 83	4,500,000 »	219,000 »	»	
178,564 65	21,655 57	200,000 »	»	20,000 »	
255,841 55	266,158 67	500,000 »	»	»	
»	65,000 »	65,000 »	»	»	
»	25,000 »	25,000 »	»	»	
»	2,500 »	2,500 »	»	»	
2,577,859 48	1,512,140 52	5,690,000 »	»	»	
1,985,525 58	964,476 62	2,950,000 »	»	150,000 »	
2,789,616 07	1,510,585 95	4,500,000 »	490,000 »	»	
66,221 15	55,778 85	100,000 »	»	»	
215,755 20	454,264 71	650,000 »	»	»	
22,547 69	52,452 51	75,000 »	»	»	
887,555 29	112,664 71	1,000,000 »	»	785,000 »	
1,050,681 17	469,518 85	1,500,000 »	500,000 »	»	
290,990 97	209,009 05	500,000 »	50,000 »	»	
250,727 57	88,272 65	525,000 »	»	»	
119,119 81	»	119,119 81	150,880 19	»	
94,625 56	80,574 44	175,000 »	»	»	
62,008,402 05	55,988,648 76	97,997,050 81	4,868,880 19	2,212,000 »	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.		ÉVALUATION des REVENUS.
Capitaux et Revenus.	REPORT. fr.	100,635,951 »
	Restitutions et dommages intérêts en matière forestière.	4,000 »
Enregistrement, Contributions, etc.	Restitutions volontaires.	1,000 »
	Produits divers des prisons	50,000 »
Trésor public.	Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier général, etc.	600,000 »
	Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	220,000 »
Trésor public.	Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Bulletin Officiel</i>	55,000 »
	Produits des haras	15,000 »
Trésor public.	Produits des établissements modèles pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie.	6,000 »
	— de l'école vétérinaire et d'agriculture	77,000 »
Contributions directes.	Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes.	1,000 »
	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	60,000 »
Contributions directes.	Recouvrement de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes	60,000 »
	Avances faites par le Ministère des Finances	215,500 »
Contributions directes.	— — de la Justice	148,000 »
	— — des Travaux Publics	1,500 »
Contributions directes.	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,550,000 »
	Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée pour masse d'habillement et d'entretien.	500,000 »
Contributions directes.	Recouvrement d'une partie des avances faites aux régences, par le Département de la Guerre, pour construction d'écuries destinées à la cavalerie	40,000 »
	Recouvrement d'avances faites à des provinces et à des communes, et autres recettes diverses	150,000 »
Contributions directes.	Pensions à payer par les élèves de l'école militaire	49,600 »
	Versement des sommes allouées aux budgets des communes et des provinces pour le transport des dépêches.	60,000 »
		104,095,551 »

pour l'exercice 1839, et les recettes effectives, contenant les versements
octobre 1839.

VERSEMENTS faits AU 31 AOÛT 1839.	RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	
62,008,402 05	53,988,648 76	97,997,050 81	4,868,880 19	2,212,000 "	
1,907 11	2,092 89	4,000 "	"	"	
190 61	809 39	1,000 "	"	"	
"	30,000 "	30,000 "	"	"	
288,409 80	271,390 20	360,000 "	40,000 "	"	
247,087 91	12,912 09	260,000 "	"	40,000 "	
"	53,000 "	53,000 "	"	"	
"	15,000 "	15,000 "	"	"	
"	6,000 "	6,000 "	"	"	
28,438 07	48,541 93	77,000 "	"	"	
55 39	946 41	1,000 "	"	"	
44,161 06	13,858 94	60,000 "	"	"	
26,950 42	53,049 38	60,000 "	"	"	
156,512 58	79,187 42	215,500 "	"	"	
102,145 21	43,854 79	148,000 "	"	"	
580 78	919 22	1,500 "	"	"	
726,095 31	123,904 69	850,000 "	500,000 "	"	
"	500,000 "	500,000 "	"	"	
"	40,000 "	40,000 "	"	"	
90,590 81	59,609 19	130,000 "	"	"	
17,700 "	51,900 "	49,600 "	"	"	
"	60,000 "	60,000 "	"	"	
63,718,845 31	57,219,805 50	100,958,650 81	5,408,880 19	2,232,000 "	
			5,156,880 19		

3^{me} PARTIE.

ÉTAT

DE

LA SITUATION DES BUDGETS GÉNÉRAUX

DES DÉPENSES.

Exercices 1857 à 1859.

ETAT de la situation du Budget general des

GRANDS CORPS DE L'ETAT ET DEPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		MONFANI	SOMMES ORDONNANCES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS
		du	EN 1837.	EN 1838.	EN 1839	TOTAL.	DISPONIBLES
		BUDGET					
Dette publique . . . (a)		13,085,600 06	10,233,363	2,415,385 61	98,166 12	12,746,914 73	338,685 33
Dotaions	Liste civile	2,751,322 75	2,751,322 75	"	"	2,751,322 75	"
	Senat	22,000	16,000	978 61	"	16,978 61	5,021 39
	Chambre des Représent.	417,005	356,879 06	15,035 14	"	371,914 20	45,090 80
	Cour des Comptes	125,288 20	115,162 64	6,482 04	2,900	124,845 28	440 92
	de la Justice (b)	6,191,875	4,913,681 95	1,071,208 78	107,896 42	6,092,877 15	98,997 85
Départements	des Affaires étrangères (c)	584,900	441,942	49,193 98	16,335 60	507,471 58	77,428 42
	de l'Intérieur . . . (d)	8,216,093 89	6,020,567 85	1,910,735 62	92,773 87	8,024,077 34	192,016 55
	de la Marine . . . (e)	561,351	501,557 66	37,460 92	10,779 02	549,797 60	11,553 40
	des Travaux Publics. (f)	8,936,630 10	4,487,207 29	3,640,795 85	470,709 19	8,598,712 33	337,917 77
	de la Guerre . . . (g)	41,906,618 69	38,470,529	2,568,133 28	512,904 44	41,551,566 72	355,051 97
	des Finances (h)	11,266,521	3,973,102 85	5,586,946 44	460,744 41	10,020,793 70	1,245,727 30
Remboursements, restitutions et non-valeurs .		1,160,000	143,593 66	217,964 71	531,978 11	893,536 48	266,463 52
		95,226,103 69	72,425,209 71	17,520,411 58	2,305,187 18	92,250,808 47	2,975,295 22
BUDGET SPÉCIAL (Dépenses publiques)							
Département des Travaux Publics, routes pavées et ferrées, loi du 2 mai 1836, n° 213, Bulletin n° 25, et loi du 12 novembre 1837, n° 593 . . . (i)		933,551 43	113,506 49	820,044 94	"	933,551 43	"
Département des Travaux Publics, chemin de fer, lois des 1 ^{er} mai 1834, et 26 mai 1837, et loi du 12 novembre 1837, n° 593 . . . (j)		9,066,448 57	2,066,579 86	7,009,868 71	"	9,066,448 57	"
		105,226,103 69	74,595,296 06	25,350,325 23	2,305,187 18	102,250,808 47	2,975,295 22

a) Le Budget de la Dette Publique a été fixé par la loi du 17 mars 1837, n° 37 Bulletin n° 8 . . . fr 12 995,600 06

Par la loi du 27 mai 1837, n° 130 Bulletin n° 41 il a été ouvert un crédit supplémentaire de 180 000 francs remboursable sur le fonds de la caisse de dette des employés des finances, voté en 1836, et par la loi du 12 novembre 1837, n° 593, a été portée à la somme de 270,000 francs augmentation de . . . 90,000 »

13 085,600 06

b) Le Budget du Département de la Justice a été fixé par la loi du 13 mars 1837 n° 43 Bulletin n° 10, 1^{er} . . . 5 703,545 »

1^o Par la loi du 13 novembre 1837, n° 594, Bulletin n° 9 il a été ouvert un crédit supplémentaire pour achat de matières premières des prisons de . . . 500 000 »

2^o La loi du 24 mars 1838 n° 21, Bulletin n° 8 il a été ouvert un crédit supplémentaire pour frais d'entretien et de nourriture des prisonniers de . . . 70 000 »

3^o La loi du 26 mai 1838 n° 192, Bulletin n° 20, il a été ouvert un crédit supplémentaire au paiement des dépenses de l'exercice 1837 et années antérieures de . . . 45 330 »

6 318 875 »

127 000 »

6 191,875 »

Par la loi du 26 mai 1839 n° 39, Bulletin n° 15, il a été annulé sur les chapitres VIII et IX . . .

dépenses de l'exercice 1837, au 1^{er} octobre 1839.

OBSERVATIONS.

c) Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 12 mars 1837, n° 42, <i>Bulletin</i> n° 10, à	651,000 »
Par la loi du 21 mars 1838, n° 15, <i>Bulletin</i> n° 7, il a été annulé pour être transféré au Budget de l'exercice 1838.	66,100 »
	584,900 »
d) Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé par la loi du 18 mars 1837, n° 45, <i>Bulletin</i> n° 11, à	8,165,531 55
Par la loi du 27 mai 1837, n° 132, <i>Bulletin</i> n° 41, le Gouvernement a été autorisé à disposer des crédits votés pour l'encouragement de la pêche, aux Budgets de 1835 et de 1836, en faveur de ceux qui justifieront avoir acquis des titres à ces encouragements par des expéditions faites pendant les années 1834, 1835 et 1836.	
Ensuite de cette loi M. le Ministre de l'Intérieur et des Affaires Étrangères, par lettre du 10 avril 1838, n° 12, 240, 1 ^{re} division, a informé le Département des Finances qu'il a ouvert au Budget de l'exercice 1837 un chapitre spécial portant le n° 14 de 80,000 francs, montant des crédits dont il s'agit	80,000 »
Par l'art. 2, de la loi du 30 mars 1839, n° 44, <i>Bulletin</i> n° 16, il a été ouvert un crédit supplémentaire à l'art. 1 ^{er} du chapitre VII du Budget	562 34
	8,246,095 89
Par la loi du 28 mai 1838, n° 198, <i>Bulletin</i> n° 23, art. 3, il a été annulé, pour servir à faire face aux crédits ouverts au Budget de 1838, par les articles 1 et 2 de la même loi.	30,000 »
	8,216,095 89
e) Le Budget du Département de la Marine a été fixé par la loi du 18 mars 1837, n° 47, <i>Bulletin</i> n° 11, à	649,351 »
Par l'art. 2 de la loi du 1 ^{er} juin 1839, n° 267, <i>Bulletin</i> n° 28, il a été annulé sur le chap. II, art. 1 du Budget, ci.	88,000 »
	561,351 »
f) Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé par la loi du 18 mai 1837, n° 46, <i>Bulletin</i> n° 11, à	5,933,339 00
1 ^o Par la loi du 25 mai 1837, n° 129, <i>Bulletin</i> n° 41, art. 1 ^{er} , il a été ouvert au Ministère des Travaux Publics : 1 ^o un crédit de 929,900 francs, à l'effet de pourvoir au réendiguement du polder de Borgerweert; 2 ^o un crédit de 2,050,000 francs, à l'effet de pourvoir au rétrécissement de l'inondation autour de Liefkenshoek et à la construction d'une digue intérieure dans le polder de Lillo, ensemble	2,970,900 »
L'art. 2 porte : Afin de pourvoir à cette dépense, le Gouvernement est autorisé à porter à quinze millions de francs, l'émission de bons du Trésor, fixée à douze millions par l'art. 3 de la loi du 30 décembre 1836, n° 642.	
2 ^o Par la loi du 31 décembre 1837, n° 644, <i>Bulletin</i> n° 116, il a été ouvert un crédit supplémentaire, à l'effet de pourvoir aux dépenses résultant de la création du conseil des mines.	23,390 50
	8,936,630 10
g) Le Budget du Département de la Guerre a été fixé par la loi du 19 mars 1837, n° 48, <i>Bulletin</i> n° 12, à	41,319,000 »
1 ^o Par la loi du 25 mai 1837, n° 128, <i>Bulletin</i> n° 41, art. 3, il a été ouvert un nouveau crédit pour les dépenses des camps et cantonnements, des constructions d'écuries, et d'établissement des magasins d'effets de miliciens en congé, de	1,083,860 »
2 ^o Par l'art. 5 de la même loi, il a été transféré du Budget de la Guerre, exercice 1836, au Budget de la Guerre, exercice 1837, pour achat de terrains propres au campement des troupes, et pour avances à faire aux villes de Namur, Louvain et Mons, à l'effet de constructions de casernes et d'un manège, une somme de	223,000 »
Toutefois il est à observer que, par l'art. 2 de la même loi du 25 mai 1837, n° 128, il a été annulé à divers chapitres du Budget de 1836 la somme de 1,167,000 francs, qui est supérieure au nouveau crédit de 1,083,860 francs.	
3 ^o Par la loi du 13 novembre 1837, n° 596, <i>Bulletin</i> n° 96, il a été ouvert un crédit de fr. 82,360 32 c ^s pour le service de santé, qui, avec ceux alloués par l'art. 2 de la loi du 19 mars 1837, n° 48, <i>Bulletin</i> n° 12, et par la loi du 20 mai 1837, n° 139, <i>Bulletin</i> n° 34, l'un de 245,000 francs, l'autre de fr. 163,333 33 c ^s , complète la somme de fr. 490,693 65 c ^s demandée au Budget de la Guerre, exercice 1837	490,693 65
	43,116,553 65
Par la loi du 24 mai 1838, n° 184, <i>Bulletin</i> n° 20, il a été annulé au Budget de l'exercice 1837, pour être transféré au Budget de 1838.	1,309,934 96
	41,906,618 69
h) Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 12 mars 1837, n° 41, <i>Bulletin</i> n° 9, à	11,154,521 »
1 ^o Par la loi du 27 mai 1837, n° 125, <i>Bulletin</i> n° 41, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour le service du bateau d'Anvers à Burghet et à la Tête de Flandre	12,000 »
2 ^o Par la loi du 27 mai 1837, n° 127, <i>Bulletin</i> n° 41, le Gouvernement a été autorisé à aliéner quelques parcelles domaniales. L'art. 3 porte que le Gouvernement pourra disposer d'une somme de cent mille francs, à prélever sur le produit de ces ventes, pour être appliquée à l'acquisition des biens avoisinant le domaine de Lucken	100,000 »
	11,266,521 »
i) La loi du 12 novembre 1837, n° 593, <i>Bulletin</i> n° 96, a ouvert un crédit spécial de dix millions, qui doit être employé, conformément aux dispositions mentionnées au paragraphe 3 de la loi du 18 juin 1836, <i>Bulletin</i> n° 327, dans la proportion des besoins respectifs des travaux des chemins de fer, et des routes pavées et ferrées dont l'exécution a été autorisée par la loi du 2 mai 1836, n° 213.	
L'art. 2 porte que ce crédit sera couvert au fur et à mesure des besoins, par une émission de bons du Trésor. — Ces dépenses ont eu lieu de la manière suivante :	
1 ^o Pour les chemins de fer	9,066,448 57
2 ^o — routes pavées et ferrées	933,551 43
	10,000,000 »
k et l) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par anticipation, par les administrations des contributions directes, douanes et acises, et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes.	
N. B. La différence qui existe entre le contrôle des Budgets et la présente Situation, provient de ce que l'on porte seulement ici les dépenses ordonnancées, et que le contrôle porte les dépenses liquidées par la Cour des Comptes.	

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1838.	EN 1839.	TOTAL.	
Dette publique	13,523,900 00	10,358,092 40	1,755,337 70	12,114,330 10	1,409,569 90
Dotations.					
Liste civile	2,751,322 75	2,751,322 75	"	2,751,322 75	"
Sénat	22,000 "	10,000 "	907 39	16,907 39	5,092 61
Chambre des Représentants	409,850 "	338,377 76	22,481 43	380,859 19	48,990 81
Cour des Comptes	125,250 20	117,402 46	4,983 74	122,386 20	2,900 "
Départements					
de la Justice (a.)	6,089,875 "	4,760,281 33	703,403 00	5,468,684 93	621,190 07
des Affaires Étrangères (b.)	1,010,945 97	655,030 91	165,979 05	831,066 56	179,279 41
de l'Intérieur (c.)	8,236,402 96	6,481,928 37	1,613,444 94	8,095,373 31	141,029 65
de la Marine (d.)	563,351 "	537,350 69	23,358 26	560,717 95	2,633 05
des Travaux Publics (e.)	7,986,569 83	5,354,484 07	1,926,891 14	7,281,375 21	705,224 62
de la Guerre (f.)	44,175,702 20	41,067,078 56	1,481,580 96	42,549,559 52	1,626,232 68
des Finances (g.)	11,369,008 27	4,030,670 84	5,283,950 95	9,323,621 79 (h)	2,046,286 48
Remboursements, restitutions et non-valeurs.	1,160,000 "	106,425 28	165,996 31	272,421 59 (i)	887,578 41
BUDGET SPÉCIAL. (Travaux publics.)					
Département des Travaux Publics, routes pavées et ferrées, loi du 2 mai 1836, n° 213, Bulletin n° 25, et loi du 25 mai 1838, n° 188, Bulletin n° 20 (k.)	2,600,000 "	923,120 93	1,342,121 07	2,265,248 "	334,752 "
Département des Travaux Publics, chemin de fer, lois des 1 ^{er} mai 1834, n° 330, Bull. n° 29, et 28 mai 1837, n° 131, Bull. n° 41, et loi du 20 mai 1838, n° 188, Bull. n° 20 (k.)	23,046,338 "	8,434,679 76	13,174,300 10	21,608,988 86	1,437,349 14
Département des Travaux Publics, routes pavées et ferrées, loi du 1 ^{er} juin 1838, n° 204, Bulletin n° 24. (l.)	2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "
	125,071,572 24	85,953,717 11	27,669,746 24	113,623,463 35	11,448,108 89
a) Le Budget du Département de la Justice a été fixé par la loi du 30 décembre 1837, n° 641, Bulletin n° 115, à fr. Par la loi du 28 mars 1839, n° 39, Bulletin n° 15, art. 3, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour frais d'entretien des détenus et frais d'impressions et de bureau 6,345,875 " 144,000 " 6,489,875 "					
Par le dernier paragraphe de l'art. 2 du chapitre V de la loi du 22 décembre 1838, n° 918, Bulletin n° 103, qui fixe le Budget du Département de la Justice pour l'exercice 1839, le crédit pour la construction d'un palais de justice à Bruxelles a été annulé. 400,000 " 6,089,875 "					
b) Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 1 ^{er} janvier 1838, n° 1, Bulletin n° 1, à fr. 1 ^o Par la loi du 21 mars 1838, n° 15, Bulletin n° 7, il a été ouvert un crédit pour les frais d'une mission extraordinaire à Constantinople, de 2 ^o Par la loi du 21 décembre 1838, n° 913, Bulletin n° 100, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour matériel, missions extraordinaires et dépenses imprévues 3 ^o Par la loi du 28 mai 1839, n° 120, Bulletin n° 24, art. unique, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour frais de voyages des agents du service extérieur, frais de courriers, estafettes et courses diverses					
					721,000 "
					200,000 "
					77,680 "
					12,265 97
					1,010,945 97

sur l'exercice 1838, au 1^{er} octobre 1839.

OBSERVATIONS.

c) Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé par la loi du 29 décembre 1837, n° 646, <i>Bulletin</i> n° 117, à fr.	8,137,018 96
1 ^o Par la loi du 28 mai 1838, n° 198, <i>Bulletin</i> n° 23, il a été ouvert un crédit à l'effet de solder des arriérés dus jusqu'au jour de leur décès à des ecclésiastiques, à titre de secours tenant lieu de pensions, et pour faire face aux traitements ecclésiastiques arriérés, qui ont rapport à des exercices clos	30,000 »
2 ^o Par la loi du 31 mai 1838, n° 202, <i>Bulletin</i> n° 24, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour l'encouragement de la culture de la garance, de	22,000 »
3 ^o Loi du 30 mars 1839, n° 44, <i>Bulletin</i> n° 16; par l'art. 1 ^{er} , il a été ouvert un crédit supplémentaire de 72,384 francs, et par l'art. 3 de la même loi, il a été annulé sur les chapitres IV et VII du même Budget une somme de 25,000 francs; le nouveau crédit est donc de	47,384 »
	8,236,402 96
d) Le Budget du Département de la Marine a été fixé par la loi du 31 décembre 1837, n° 643, <i>Bulletin</i> n° 116, à	649,351 »
Par l'art. 2 de la loi du 1 ^{er} juin 1839, n° 269, <i>Bulletin</i> n° 26, il a été annulé sur le chap. II, art. 1 ^{er} , ci	86,000 »
	563,351 »
e) Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé par la loi du 31 décembre 1837, n° 642, <i>Bulletin</i> n° 110, à	7,880,815 »
Par la loi du 28 mai 1838, n° 200, <i>Bulletin</i> n° 23, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour l'acquit de diverses dépenses de l'exercice 1835 et années antérieures, de	105,784 83
	7,986,599 83
f) Le Budget du Département de la Guerre a été fixé par la loi du 31 janvier 1838, n° 3, <i>Bulletin</i> n° 3, à	42,078,786 35
1 ^o Par la loi du 18 mars 1838, n° 13, <i>Bulletin</i> n° 7, il a été ouvert un crédit pour l'école militaire de	120,000 »
2 ^o Par la loi du 20 mai 1838, n° 179, <i>Bulletin</i> n° 19, il a été ouvert un crédit pour liquider des créances arriérées sur l'exercice 1832, de	25,206 70
3 ^o Par la loi du 24 mai 1838, n° 184, <i>Bulletin</i> n° 20, il a été ouvert un crédit à imputer sur divers chapitres du Budget, pour matériel du Ministère, etc., de	1,299,934 96
4 ^o Par la loi du 24 mai 1838, n° 194, <i>Bulletin</i> n° 21, il a été ouvert un crédit applicable au paiement des dépenses de 1831 et années antérieures. D'après le § 2 de l'art. unique de cette loi, le crédit devait être porté au chapitre VIII du Budget de l'exercice 1835, mais à la date du 24 mai 1838, le Budget de l'exercice 1835 étant clos depuis plusieurs mois (au 31 décembre 1837), cette disposition ne pouvait être que le fait d'une erreur de forme qui a été rectifiée par la loi du 28 mai 1839, n° 121, <i>Bulletin</i> n° 24; en conséquence ce crédit est ouvert sur l'exercice 1838 et forme le chapitre IX du Budget	157,064 10
5 ^o Loi du 18 décembre 1838, n° 912, <i>Bulletin</i> n° 100, par l'art. 1 ^{er} , il a été ouvert un crédit de 1,038,000 francs pour soldes de troupes, masse des corps et service de santé, et par l'art. 2, il a été annulé une somme de 42,000 francs à l'art. 13 de la section 3, chapitre II, de manière que le nouveau crédit est de	996,000 »
	44,676,992 20
Par l'art. 2 de la loi du 26 mai 1839, n° 116, <i>Bulletin</i> n° 23, il a été annulé sur les crédits disponibles du chapitre V, art. 2, matériel du génie, pour être transporté au Budget de 1839, ci	501,200 »
	44,175,792 20
g) Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 31 décembre 1837, n° 645, <i>Bulletin</i> n° 117, à	11,141,846 78
1 ^o Par la loi du 20 mai 1838, n° 181, <i>Bulletin</i> n° 19, il a été ouvert un crédit pour solder l'arriéré des dépenses faites pour l'exécution du cadastre, de	223,758 »
2 ^o Par la loi du 28 février 1839, n° 26, <i>Bulletin</i> n° 10, il a été ouvert un crédit pour solder l'arriéré des dépenses occasionnées pour la confection des pièces de cinq centimes, autorisée par la loi du Budget des Finances du 23 mars 1835, n° 124	4,303 49
	11,369,908 27
h et i) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées toutes les dépenses faites par anticipation, par les administrations des contributions directes, douanes et accises, et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes.	
k) La loi du 20 mai 1838, n° 188, <i>Bulletin</i> n° 20, a autorisé, art. 1 ^{er} , § 1 ^{er} , un emprunt jusqu'à concurrence d'un capital nominal de 37 millions de francs, à un intérêt de 4 et demi pour cent, ou à un intérêt moindre avec une augmentation relative du capital nominal. Par contrat passé entre M. le Ministre des Finances et MM. De Rothschild frères, à Paris, en date du 21 juin 1838, l'emprunt a été contracté à l'intérêt de 3 pour cent au capital nominal de 50,850,800 francs, donnant un capital effectif de	37,375,338 »
Cet emprunt a été spécialement affecté comme suit :	
1 ^o A l'extinction de 10 millions de bons du Trésor créés en vertu de la loi du 12 novembre 1837, n° 593	10,000,000 »
2 ^o A la construction des routes pavées et ferrées, par suite de la loi du 2 mai 1836, n° 213, <i>Bulletin</i> n° 25, qui autorise une dépense de six millions.	
Les Voies et Moyens de ces six millions ont été faits par la loi du 18 juin 1836, n° 327, <i>Bulletin</i> n° 33; mais aux termes du § 3 de l'art. 3 de cette loi, il n'a été affecté aux routes pavées que la somme de 350,000 francs.	
Le surplus a été employé pour la construction du chemin de fer. Sur le crédit spécial de dix millions, autorisé par la loi du 12 novembre 1837, n° 593, <i>Bulletin</i> n° 96, il a été affecté aux routes pavées et ferrées la somme de fr. 933,551 43 cs, ensemble fr. 1,283,551 43 cs, de manière qu'il revenait encore aux routes fr. 4,716,448 57 cs. Cependant, M. le Ministre des Travaux Publics, par sa dépêche du 17 juin 1839, n° 241, <i>cabinet</i> , ayant établi l'emploi du produit de l'emprunt d'après les besoins respectifs des routes et des chemins de fer, il n'a affecté provisoirement aux routes que la somme de	2,600,000 »
3 ^o Finalement à la construction des travaux des chemins de fer décrétés par les lois des 1 ^{er} mai 1834, n° 330, <i>Bulletin</i> n° 29 et 26 mai 1837, n° 131, <i>Bulletin</i> n° 41. Toutefois cette allocation n'est portée ici que pour la somme de 23,046,338 francs, par suite de la déduction du montant des frais de l'emprunt de 50,850,800 francs, évalués approximativement à 1,729,060 francs sur celle de 24,775,338 francs, qui reste disponible pour compléter l'emploi de l'emprunt, ci	23,046,338 »
Évaluation approximative des frais précités.	1,729,000 »
	37,375,338 »
l) La loi du 1 ^{er} juin 1838, n° 204, <i>Bulletin</i> n° 24, a ouvert au Gouvernement un crédit de 2,000,000 de francs pour construction de routes pavées et ferrées, indépendamment du crédit de six millions ouvert par la loi du 2 mai 1836 (<i>Bulletin</i> n° 213), pour le même objet. Le § 2 de l'article unique de cette loi porte : il sera pourvu à cette dépense par des moyens à déterminer ultérieurement.	
NB. La différence qui existe entre le contrôle des Budgets et la présente Situation, provient de ce que l'on porte ici seulement les dépenses ordonnées, et que le contrôle porte toutes les dépenses liquidées par la Cour des Comptes.	

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses

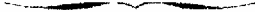
GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES par LE TRÉSOR PUBLIC.	SOMMES RESTANT DISPONIBLES.
Dette publique (a.	20,000,023 34	6,119,022 52	13,890,905 82
Dotations. Liste civile	2,751,322 75	2,063,402 01	687,830 74
— Sénat.	22,000 »	11,000 »	11,000 »
— Chambre des Représentants	400,850 »	227,204 11	182,645 89
— Cour des Comptes.	125,286 20	85,464 06	39,822 14
Département de la Justice	6,507,625 »	3,699,556 82	2,808,068 18
— des Affaires Étrangères (b.	1,142,000 »	624,124 98	517,875 02
— de l'Intérieur	8,406,053 46	4,685,862 20	3,720,191 26
— des Travaux Publics (c.	8,780,943 47	3,558,285 11	5,231,658 36
— de la Marine (d.	823,351 »	358,078 94	465,272 06
— de la Guerre (e.	50,386,918 51	30,489,926 92	10,896,991 59
— des Finances (f.	11,375,468 31	2,658,336 03	(h 8,717,132 28
Remboursements, restitutions et non-valeurs	1,165,600 »	65,833 73	1,099,766 27
	111,915,347 04	63,646,187 43	48,269,159 61
FONDS SPÉCIAL.			
Prêt à la banque de Belgique La loi du 1 ^{er} janvier 1839, n° 1, Bulletin n° 1, ouvre un crédit de 4 millions. (g.	4,000,000 »	3,857,555 64	142,444 36
	115,915,347 04	67,503,743 07	48,411,603 97

sur l'exercice 1839, au 1^{er} octobre 1839.

OBSERVATIONS.

a) Le Budget de la Dette Publique a été fixé par la loi du 22 décembre 1838, n° 916, <i>Bulletin</i> n° 102, 1. Par la loi du 5 juin 1839, n° 264, <i>Bulletin</i> n° 28, article unique, il a été ouvert un crédit pour complément de la quote-part de la dette payable à la Hollande, pour le 1^{er} semestre 1839 de	15,921,570 11 ,985,048 20
	20,009,928 31
b) Le Budget du Département des Affaires Indigènes a été fixé par la loi du 15 décembre 1838, n° 919, <i>Bulletin</i> n° 104, 1. Par la loi du 5 juin 1839, n° 265, <i>Bulletin</i> n° 28, article unique, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour l'établissement de nouvelles missions et pour l'office aux dépenses qui ne seront du traité de paix avec la Hollande, de	812,000 300,000
	1,112,000
c) Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé, par la loi du 31 décembre 1838, n° 931, <i>Bulletin</i> n° 108, 1. Par la loi du 1^{er} juin 1839, n° 274, <i>Bulletin</i> n° 29, art. 1, il a été ouvert un crédit de 2,17,000 francs pour travaux de dessèchement du canal de Gand vers Ixmeer, et un crédit de fr. 41,502 40 pour frais d'entretien et indemnité de reprise par l'état du canal de Bruxelles à Charleroi	8,131,141 606,802 47
	8,737,943 47
d) Le Budget du Département de la Marine a été fixé par la loi du 31 décembre 1838, n° 932, <i>Bulletin</i> n° 108, 1. Par la loi du 1^{er} juin 1839, n° 267, <i>Bulletin</i> n° 28, art. 1, il a été ouvert un crédit pour frais de l'établissement et du service du pilotage par suite de l'exécution du traité du 19 avril 1839 de	619,351 174,000
	823,351
e) Le Budget du Département de la Guerre a été fixé par la loi du 30 décembre 1838, n° 921, <i>Bulletin</i> n° 105, 1. 1^o Par la loi du 26 mai 1839, n° 115, <i>Bulletin</i> n° 23, art. 2, il a été ouvert un nouveau crédit au chap. V, art. 2, mater du genre de 2^o Par la loi du 26 mai 1839, n° 116, <i>Bulletin</i> n° 23, article unique, il a été ouvert un crédit applicable au paiement des dépenses de 1830 et années suivantes, ce crédit forme le chapitre VIII du Budget de 1839, de 3^o Par la loi du 29 mai 1839, n° 122, <i>Bulletin</i> n° 41, article unique, il a été ouvert un crédit applicable au paiement des dépenses qui restent à liquider sur les exercices 1830 et 1831, de	19,811,000 991,200 13,189 69 29,525 82
	50,386,918 31
f) Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 11 décembre 1838, n° 924, <i>Bulletin</i> n° 106, 1. 1^o Par la loi du 28 février 1839, n° 25, <i>Bulletin</i> n° 10, il a été ouvert un crédit pour solder tant en principal qu'en intérêts et en annuités jusqu'au 1^{er} janvier 1839 au jugement rendu en faveur du sieur Colignon de Bos-Olivier, contre l'administration des domaines par le tribunal de première instance d'Anvers les 11 février 1829 et 29 juin 1836, respectivement confirmés par arrêts de la Cour d'appel de Liège des 6 mai 1833 et 17 juillet 1837 2^o Par la loi du 5 juin 1839, n° 263, <i>Bulletin</i> n° 28, art. 1, il a été ouvert un § 2 de l'art. 1^{er} un crédit destiné à couvrir les dépenses relatives au remboursement du peage sur l'Escaut, des derniers mois de l'exercice 1839	11,050,996 24,470 21 300,000
	11,375,468 31
g) Le Gouvernement a été autorisé à accorder un prêt de quatre millions à la Banque de Belgique, savoir 2,600,000 francs pour être employés à l'achat de paiement des billets et créances exigibles à charge de la société anonyme de la banque, et 1,400,000 francs à l'effet de solder pour le compte de la même société les sommes réclamées par les personnes qui ont déposé des fonds aux caisses d'épargne instituées par ledit établissement. — L'art. 1^{er} de la loi porte : Pour l'acquittement des crédits susmentionnés, le Gouvernement est autorisé à créer des bons du Trésor jusqu'à concurrence d'une somme de quatre millions, aux conditions déterminées par la loi du 16 février 1833, n° 157	4,000,000
h et i) Sur les sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes, douanes et indirectes et de l'enregistrement et des domaines qui sont créées et soumises à la régularisation de la Cour des Comptes. AB La différence qui existe entre le contrôle des Budgets et la présente Situation, provient de ce que l'on porte ici seulement les dépenses ordonnées et que le contrôle des Budgets porte toutes les dépenses liquidées par la Cour des Comptes	

PIÈCE A L'APPUI
DE L'ÉTAT N° 4.



ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT ,

PAR CHAPITRES ET ARTICLES ,

DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1837 ,

Au 1^{er} Octobre 1839.

DETTE PUBLIQUE. — EXERCICE 1837.

NATURE DES CREDITS.	CHAPITRE.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations
<i>Intérêts de la dette</i>	I					
Intérêts de la dette active inscrite au grand-livre auxiliaire	»	1	611,804 17	611,804 17	»	
Intérêts de l'emprunt belge de 100,800,000 francs, autorisé par la loi du 16 décembre 1831 fr. 5,040,000	»	2	6,048,000 »	6,048,000 »	»	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 1,008,000						
Frais relatifs au paiement des intérêts et de l'amortissement du même emprunt, et arriéré pour les exercices closés	»	3	130,000 »	121,602 01	8,397 99	
Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, autorisé par la loi du 18 juin 1836, portés ici pour mémoire et comme rappel par suite de la promulgation de la loi du 30 décembre 1836 fr. 1,200,000	»	4	1,500,000 »	1,500,000 »	»	
Dotation de l'amortissement 300,000						
Frais relatifs au paiement des intérêts et de l'amortissement de cet emprunt.	»	5	5,000 »	4,019 10	980 84	
Intérêts et frais présumés de la dette flottante	»	6	400,000 »	311,946 59	88,053 41	
Intérêts de la dette viagère	»	7	7,500 »	6,920 18	579 82	
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée	»	8	25,000 »	25,000 »	»	
Intérêts à la société générale pour favoriser l'industrie nationale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1835.	»	9	230,705 89	223,321 33	7,384 56	
<i>Rémunérations.</i>	II					
Pensions ecclésiastiques fr. 760,000						
— civiles 585,000						
— civiques 240,000	»	1	3,150,000 »	2,999,707 58	150,292 42	
— militaires 1,545,000						
— de l'ordre de Léopold 20,000						
A RAPPORTER. fr.			12,108,100 06	11,852,411 02	255,689 04	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1837.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. . . . fr.			12,108,100 00	11,852,411 02	255,689 04	
<i>Rémunérations (suite).</i>	II.					
Arriéré de pensions de toute nature (exercice de 1834 et antérieurs)	»	2	10,000 »	9,993 46	6 54	
Traitements d'attente, traitements ou pensions supplémentaires et secours annuels.	»	3	50,000 »	49,750 28	243 72	
Subvention à la caisse de retraite	»	4	200,000 »	200,000 »	»	
Crédit supplémentaire remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés des Finances retenus en Hollande . . .	»	5	(a 270,000 »	270,000 »	»	a) Ce crédit a été majoré de 90,000 francs par la loi du 27 mai 1837, n° 130.
<i>Fonds de dépôts.</i>	III.					
Intérêts de cautionnements dont les fonds sont en Hollande	»	1	100,000 »	151,856 81	8,143 19	
Intérêts des cautionnements des comptables belges, inscrits au grand-livre de la dette active d'Amsterdam	»	2	13,000 »	12,793 56	206 44	
Arriéré de ces intérêts (exercice 1836 et antérieurs)	»	3	14,500 »	14,499 52	» 48	
Avances pour subvenir aux fabriques d'églises, communes et aux établissements de bienfaisance situés en Belgique, qui ne sont pas payés des intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à Amsterdam	»	4	100,000 »	46,872 97	53,127 03	
Intérêts des cautionnements versés en numéraire depuis la révolution.	»	5	110,000 »	107,295 70	2,704 30	
Intérêts et remboursements des consignations dont les fonds sont encore en Hollande	»	6	50,000 »	31,435 41	18,564 59	
TOTAUX. . . . fr.			13,085,600 00	12,746,914 73	338,685 33	

DOTATIONS. — EXERCICE 1837.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Liste civile</i>	I.	Uniq.	2,751,322 75	2,751,322 75	»	
<i>Sénat</i>	II.	»	22,000 »	16,978 61	5,021 39	
<i>Chambre des représentants</i>	III.	»	417,905 »	371,914 20	45,990 80	
<i>Cour des comptes.</i>	IV.					
<i>Membres de la cour des comptes</i>	»	1	43,388 20	42,945 28	440 92	
<i>Personnel des bureaux</i>	»	2	65,000 »	65,000 »	»	
<i>Matériel</i>	»	3	16,900 »	16,900 »	»	
 TOTAUX. . . fr			3,316,513 95	3,265,080 84	51,453 11	

JUSTICE. — EXERCICE 1837.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des employés et gens de service	»	2	100,000 »	99,985 05	14 05	
Matériel	»	3	15,000 »	14,971 99	28 01	
Impression de recueils statistiques.	»	4	3,000 »	2,921 50	78 50	
Frais de route et de séjour	»	5	1,400 »	1,318 51	83 49	
<i>Ordre judiciaire.</i>	II.					
Cour de cassation. (<i>Personnel</i>)	»	1	232,550 »	232,550 »	»	
— (<i>Matériel</i>)	»	2	3,000 »	3,000 »	»	
Cour d'appel. (<i>Personnel</i>)	»	3	530,190 »	530,167 40	22 60	
— (<i>Matériel</i>)	»	4	18,000 »	17,400 »	600 »	
Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce.	»	5	840,930 »	830,334 88	595 12	
Justices de paix et tribunaux de police	»	6	306,880 »	306,413 31	466 69	
<i>Justice militaire.</i>	III.					
Haute-cour militaire. (<i>Personnel</i>)	»	1	62,050 »	62,050 »	»	
— (<i>Matériel</i>)	»	2	4,200 »	4,200 »	»	
Auditeurs militaires et prévôts.	»	3	48,921 »	48,875 66	45 34	
<i>Frais de poursuite et d'exécution, y compris 1,000 francs pour le greffier de la cour de cassation</i>	IV.	Uniq	586,500 »	557,690 95	28,809 05	
<i>Constructions, réparations et loyer de lo- caux</i>	V.	1	23,200 »	26,301 70	6,598 30	
Constructions pour la cour d'appel de Gand.	»	2	100,000 »	100,000 »	»	
Impression du <i>Bulletin Officiel</i>	VI.	1	32,400 »	32,394 »	6 »	
— du <i>Moniteur</i>	»	2	64,000 »	63,939 96	60 04	
Abonnements aux arrêts de la cour de cassation.	»	3	2,100 »	2,004 »	96 »	
Pensions	VII.	1	4,800 »	4,224 25	575 75	
Secours à des magistrats ou à des veuves de magistrats qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	»	2	4,500 »	4,500 »	»	
A REPORTER. . . . fr.	»	»	3,014,621 »	2,976,241 16	38,379 84	

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.
REPORTS.			3,014,621 »
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés se trouvant dans ce cas.	VII.	3	1,350 »
<i>Prisons.</i>	VIII.		
Frais d'entretien et de nourriture des détenus	»	1	759,000 »
Traitement des employés attachés au service des prisons	»	2	235,000 »
Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement.	»	3	2,500 »
Frais d'impressions et de bureau	»	4	8,000 »
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments et du mobilier	»	5	400,000 »
Achat de matières premières et salaires	»	6	1,400,000 »
Frais d'entretien et de transport de mendiants dont le domicile de secours est inconnu. .	IX.	1	10,000 »
Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance.	»	2	60,000 »
Pour avances à faire, au nom des communes, à charge de remboursement de leur part, au dépôt de mendicité établi aux colonies agricoles	»	3	74,074 »
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.	»	4	174,000 »
Dépenses imprévues	X.	Unique.	8,000 »
Dépenses des exercices 1832 et antérieurs	XI.	»	45,330 »
TOTAUX.			6,191,875 »

EXERCICE 1837.

DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
2,976,241 10	38,379 84	Le Budget de la Justice a été fixé par la loi du 13 mars 1837, n° 43, à fr. 5,703,545 »
1,350 »	»	Par la loi du 13 novembre 1837, n° 594, il a été ouvert au chap. VIII, art. 6, un crédit supplémentaire de 500,000 »
		Par la loi du 24 mars 1838, n° 21, il a été ouvert au chapitre VIII, art. 1er, un crédit supplémentaire de 70,000 »
		Par la loi du 26 mai 1838, n° 192, il a été ouvert, pour les dépenses de l'exercice 1832 et antérieurs qui restent à liquider, un crédit de . . 45,330 »
		(Ce crédit forme le chapitre XI, article unique.)
		6,318,875 »
757,551 78	1,448 22	Par la loi du 28 mars 1839, n° 39, les sommes indiquées ci-après, et qui étaient restées disponibles aux articles suivants,
234,996 46	3 54	Savoir : au chapitre I, art. 4 fr. 3,000 »
2,500 »	»	— I, — 5 600 »
		— II, — 1 1,250 »
		— II, — 3 7,000 »
		— II, — 5 19,000 »
		— II, — 6 4,000 »
		— III, — 3 5,000 »
7,991 17	8 83	— V, — 1 1,800 »
		— VII, — 1 5,200 »
		— VII, — 3 650 »
367,714 14	32,285 86	TOTAL 47,500 »
1,381,344 54	18,655 46	ont été transférées comme suit :
		Au chapitre IV, art. uniq. 36,500 »
		— VI, — 1. 11,000 »
9,993 »	7 »	TOTAL ÉGAL. fr. 47,500 »
59,975 58	24 42	Par la même loi, une somme de 127,000 francs, restée disponible aux articles suivants, a été annulée, SAVOR :
		Au chapitre VIII, art. 1 11,000 »
		— VIII, — 6 100,000 »
		— IX, — 4 16,000 »
74,074 »	»	A déduire, ci. 127,000 »
		TOTAL fr. 6,191,875 »
173,680 16	319 84	
7,280 13	719 87	
38,185 03	7,144 97	
6,092,877 15	98,997 85	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — EXERCICE 1837.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>	I.					
Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	»	1	38,000 »	38,000 »	»	
Matériel	»	2	12,000 »	12,000 »	»	
Achat de décorations de l'ordre de Léopold.	»	3	7,000 »	7,000 »	»	
<i>Traitements des agents politiques.</i>	II.					
France.	»	1	58,000 »	57,473 95	527 05	
Grande-Bretagne	»	2	80,000 »	80,000 »	»	
Prusse.	»	3	15,500 »	14,888 83	611 17	
Italie	»	4	37,000 »	37,791 64	108 36	
Autriche	»	5	30,000 »	28,166 71	1,833 29	
États-Unis	»	6	25,500 »	21,058 35	3,541 65	
Brésil	»	7	21,000 »	21,000 »	»	
Portugal	»	8	8,750 »	8,750 »	»	
Espagne	»	9	15,000 »	15,000 »	»	
Suède et Danemark	»	10	11,250 »	11,250 »	»	
Grèce	»	11	(a »	»	»	
<i>Traitement des agents politiques en inactivité, de retour de leur mission, sans qu'il y soient remplacés</i>	III.	Uniq	10,000 »	1,000 74	8,333 26	
<i>Traitement à allouer à quelques agents commerciaux</i>	IV.	Id.	30,000 »	13,000 »	17,000 »	
<i>Frais de voyage des agents du service extérieur, estafettes et courses diverses.</i>	V.	Id.	70,000 »	70,000 »	»	
<i>Frais à rembourser aux agents de service extérieur</i>	VI.	Id.	50,000 »	28,779 75	21,220 25	
<i>Missions extraordinaires et dépenses imprévues.</i>	VII.	Id.	65,000 »	40,748 61	24,253 39	
TOTAUX. . . . fr.			584,900 »	507,471 58	77,428 42	

a) Par la loi du 21 mars 1838, n° 15, une somme de 66,100 francs, restée disponible aux articles susvisés, a été annulée et transférée au Budget de l'exercice 1838, savoir :

Au Chap. II, art. 3	fr. 39,000
» 4	2,100
» 8	6,250
» 10	8,750
» 11	15,000
	fr. 66,100

MARINE. — EXERCICE 1837.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale</i>	I.					
Personnel.	»	1	6,050 »	6,041 00	8 40	
Matériel	»	2	3,500 »	3,484 02	15 98	
<i>Bâtiments de guerre.</i>	II.					
Personnel	»	1	(a 242,524 »	242,509 99	14 01	(a Par la loi du 1 ^{er} juin 1839, n ^o 267, une somme de 88,000 francs a été transférée de cet article au chap. VI, article unique, du Budget de la Marine, exercice 1839.
Matériel	»	2	293,877 »	285,405 13	8,471 87	
<i>Magasin de la marine</i>	III.	Uniq.	11,200 »	10,994 36	205 04	
<i>Dépenses éventuelles.</i>	IV.					
Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers de marine qui, sans avoir droit à la pension, se trouvent dans une position malheureuse	»	Id.	4,200 »	1,362 50	2,837 50	
TOTAUX. . . . fr.			561,351 »	549,797 00	11,553 40	

INTÉRIEUR. — EXERCICE 1837.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	142,220 »	140,472 85	1,747 15	
Matériel	»	3	20,000 »	20,000 »	»	
Frais de déplacement	»	4	2,000 »	1,923 15	76 85	
<i>Pensions et secours.</i>	II.					
Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés	»	1	8,000 »	3,690 91	4,309 09	
Secours, continuation de secours, avances de pensions, à accorder par le Gouverne- ment à d'anciens employés belges aux Indes du ci-devant Gouvernement des Pays-Bas ou à leurs veuves	»	2	9,046 35	6,361 30	2,685 05	
Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés qui, sans avoir droit à la pen- sion, ont néanmoins des titres à un se- cours, à raison de leur position malheu- reuse	»	3	5,000 »	5,000 »	»	
Secours aux légionnaires ou aux veuves de légionnaires qui se trouvent dans une po- sition malheureuse	»	4	55,000 »	55,000 »	»	
<i>Frais d'administration dans les provinces.</i>	III.					
Province d'Anvers	»	1	121,577 »	121,577 »	»	
— de Brabant	»	2	129,375 »	128,695 62	679 38	
— de la Flandre occidentale	»	3	140,157 »	140,090 50	66 41	
— — orientale	»	4	142,748 »	139,071 88	3,676 12	
— de Hainaut	»	5	143,557 »	136,357 16	7,199 84	
— de Liège	»	6	131,730 »	130,467 50	1,262 50	
— de Limbourg	»	7	116,680 20	113,239 35	3,440 85	
— de Luxembourg	»	8	130,800 »	130,785 87	14 13	
— de Namur	»	9	109,508 »	106,210 43	3,297 57	
Frais de route et de tournée des commissai- res de district	»	10	18,500 »	16,822 25	1,677 75	
A REPORTER. fr.			1,446,868 55	1,416,765 86	30,132 09	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1837.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. fr.			1,440,898 55	1,416,765 86	30,132 09	
<i>Instruction publique.</i>	IV.					
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques	"	1	80,000 "	78,334 15	1,665 85	
Universités	"	2	535,993 "	535,937 36	55 64	
Frais de l'école industrielle à Gand	"	3	10,000 "	10,000 "	"	
Frais d'inspection des athénées et collèges.	"	4	8,800 "	1,500 "	7,300 "	
Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen	"	5	103,000 "	103,000 "	"	
Indemnités aux professeurs démissionnés dans les athénées et collèges.	"	6	5,000 "	5,000 "	"	
Instruction primaire	"	7	255,000 "	253,038 49	1,961 51	
Subsides pour l'instruction des sourds-muets et aveugles	"	8	20,000 "	19,063 90	936 10	
<i>Cultes.</i>	V.					
Culte catholique	"	1 (a)	3,987,525 68	3,916,462 56	71,063 12	(ab.) Par la loi du 28 mai 1838, n° 198, une somme de 30,000 francs prélevée sur les articles 1 et 2 du chap. V, a été transférée au Budget de l'Intérieur, exercice 1838.
— protestant	"	2 (b)	77,624 32	77,359 50	264 82	
— israélite	"	3	10,000 "	7,500 "	2,500 "	
Secours	"	4	90,000 "	59,678 58	321 42	
<i>Industrie, commerce, agriculture.</i>	VI.					
Encouragements à l'industrie et au commerce, frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et commerciale	"	1	220,000 "	212,673 73	7,326 27	
Secours maritimes.	"	2	40,000 "	39,246 "	754 "	
Pêche nationale.	"	3	40,000 "	39,999 30	" 70	
(En attendant qu'il y soit autrement pourvu, les dispositions de la loi du 6 mars 1818 (<i>Bulletin officiel</i> , n° 13) seront suivies pour la répartition entre les intéressés de la somme portée au Budget pour l'encouragement de la pêche du hareng et de la morue. Néanmoins si le total des primes acquises pendant le cours de l'exercice dépasse le chiffre alloué au Budget, ce chiffre sera reparté par le Gouvernement entre les intéressés.)						
Agriculture	"	4	366,000 "	365,993 37	6 63	
École vétérinaire et d'agriculture	"	5	244,000 "	220,923 66	23,076 34	
A REPORTER. fr			7,509,841 55	7,362,476 46	147,365 09	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1837.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. fr.	.	.	7,509,841 55	7,362,476 46	147,365 09	
<i>Lettres, sciences et arts, fonds provenant des brevets, service de santé.</i>	VII.					
Lettres, sciences et arts	»	1 (a)	308,462 34	308,462 34	»	(a Ce crédit a été ma- joré de fr. 562 34, par la loi du 30 mars 1839, n° 44.
Monument de la Place des Martyrs	»	2	50,000 »	50,000 »	»	
Primes et encouragements aux arts et à l'in- dustrie, aux termes de la loi du 26 janvier 1817, sur les fonds provenant des droits des brevets, et frais occasionnés par la délivrance de ces brevets	»	3	16,000 »	12,549 94	3,450 00	
Service de santé	»	4	45,000 »	19,901 96	25,098 04	
<i>Archives du royaume.</i>	VIII.					
Frais d'administration. (Personnel) . . .	»	1	21,350 »	21,079 92	270 08	
— (Matériel)	»	2	2,000 »	2,595 73	4 27	
Archives de l'État dans les provinces (traï- tement du conservateur et autres dépen- ses)	»	3	5,300 »	4,342 25	957 75	
Frais d'impression des inventaires des ar- chives appartenantes à l'État.	»	4	5,000 »	1,011 70	3,388 30	
Frais d'inspection des archives dans les pro- vinces et frais de recherches des archi- ves manquantes, indemnité pour cession à l'État des documents provenant des ar- chives tombées dans des mains privées, frais de copie de documents concernant l'histoire nationale, existans à l'étranger.	»	5	10,000 »	1,744 20	8,255 80	
Frais de célébration des fêtes nationales. .	IX.	Uniq.	40,000 »	40,000 »	»	
Médailles ou récompenses pour actes de dé- vouement et d'humanité	X.	Id.	10,000 »	9,968 »	32 »	
<i>Statistique générale.</i>	XI.					
Frais de publication des travaux de la sta- tistique générale.	»	Id.	2,540 »	2,361 30	178 70	
A REPORTER. fr.	.	.	8,026,093 89	7,837,093 80	189,000 09	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1837.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS, fr.	. . .	. . .	8,026,093 89	7,837,093 80	189,000 09	
<i>Frais de police.</i>	XII.					
Mesures de sûreté publique.	»	Uniq.	80,000 »	80,000 »	»	
Dépenses imprévues	XIII.	Id.	30,000 »	27,384 58	2,615 42	
<i>Pêche nationale.</i>	XIV.					
Encouragements en faveur de ceux qui justifieront y avoir acquis des titres par des expéditions faites pendant les années 1834, 1835 et 1836 (a	»	Id.	80,000 »	79,598 96	401 04	a) Ce crédit, formé des allocations votées pour l'encouragement de la pêche nationale, aux Budgets de 1835 et de 1836, a été ouvert en suite de la disposition du Ministre de l'Intérieur, du 10 avril 1838, prise en vertu de la loi du 27 mai 1837, n° 132.
TOTAUX. fr.			8,216,093 89	8,024,077 34	192,016 55	

TRAVAUX PUBLICS. — EXERCICE 1837.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES. DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	10,250 »	1,750 »	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	107,250 »	107,227 12	22 88	
Matériel	»	3	17,000 »	17,000 »	»	
Papier pour l'administration centrale des postes	»	4	7,000 »	6,996 76	3 24	
Mobilier	»	5	10,000 »	9,958 60	41 34	
<i>Garde civique.</i>	II.					
Frais de voyage et d'administration, achat, réparation et entretien d'armes	»	Uniq.	95,000 »	61,408 15	33,591 85	
<i>Milice.</i>	III.					
Impression des listes alphabétiques pour l'inscription des miliciens	»	Uniq.	1,600 »	1,599 60	» 40	
<i>Travaux publics.</i>	IV.					
Routes	»	1	2,065,000 »	1,992,164 10	72,835 90	
Canaux et rivières	»	2	298,510 »	277,399 06	21,110 94	
Ports et côtes	»	3	280,585 »	280,057 68	527 32	
Phares et fanaux	»	4	9,704 »	5,211 20	4,492 71	
Polders	»	5	250,000 »	249,924 36	75 64	
Bâtiments civils	»	6	28,000 »	27,919 40	80 60	
Personnel	»	7	339,860 »	338,010 75	1,840 25	
Paiement des travaux d'entretien du canal de Gand au Sas-de-Gand (transfert de l'exercice périmé de 1832)	»	8	3,174 60	3,174 60	»	
<i>Chemin de fer, service actuel des trois sec- tions ouvertes, et service éventuel de ces sections et des sections à ouvrir dans le cours de l'année</i>	V.					
Entretien et police de la route proprement dite	»	1	370,000 »	346,459 25	23,540 75	
Dépenses de transport	»	2	685,000 »	635,272 94	49,727 06	
Frais de perception	»	3	290,000 »	208,256 53	81,743 47	
A REPORTER. . . . fr.			4,878,683 60	4,587,299 25	291,384 35	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1837.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. fr	.	.	4,878,633 60	4,587,209 25	291,384 35	
<i>Mines.</i>	VI.					
Service des mines	"	1	80,410 "	83,549 51	5,860 40	
Conseil des mines	"	2(a)	23,390 50	23,389 49	1 01	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 31 décembre 1837, n° 644.
<i>Service des postes et messageries.</i>	VII.					
Traitements des employés	"	1	300,700 "	300,542 98	157 02	
Matériel	"	2	63,000 "	62,950 69	49 31	
Transport des dépêches	"	3	341,546 "	341,490 45	40 55	
Service rural.	"	4	230,000 "	229,693 86	306 14	
<i>Dépenses imprévues.</i>	VIII.	Uniq.	30,000 "	29,987 45	12 55	
Réendiguement du polder de Borgerweert.	"	" (b)	920,000 "	895,330 65	34,569 35	b) Idem. (Loi du 27 mai 1837, n° 129.)
Rétrécissement de l'inondation autour de Liefkenshoek et construction d'une digue intérieure dans le polder de Lillo . . .	"	" (c)	2,050,000 "	2,050,000 "	"	c) Idem. (Loi du 27 mai 1837, n° 129.)
			8,936,630 10	8,604,240 33	332,389 77	
Chemin de fer	"	" (d)	9,066,448 57	9,066,448 57	"	d) Crédit spécial de 10,000,000 de fr. ouvert par la loi du 12 novembre 1837, n° 593.
Routes pavées et ferrées	"	" (e)	933,551 43	933,551 43	"	
TOTAUX. fr	.	.	18,936,630 10	18,604,240 33	332,389 77	

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.
<i>Administration centrale.</i>	I.			
Traitement du Ministre et indemnité de logement	"	"	1	25,000 "
Traitements des employés et gens de service	"	"	2	165,000 "
Frais de route et de séjour	"	"	3	3,100 "
Matériel du Ministère.	"	"	4	60,000 "
— du dépôt de la guerre	"	"	5	4,000 "
<i>Soldes et masses de l'armée, frais divers des corps. — Soldes des états-majors.</i>	II.	1		
État-major-général	"	"	1	628,033 70
Indemnité de représentation aux généraux, etc	"	"	2	32,951 "
État-major des places.	"	"	3	261,889 20
Intendance militaire.	"	"	4	144,046 40
État-major particulier de l'artillerie	"	"	5	219,289 30
— — du génie	"	"	6	232,280 75
<i>Soldes des troupes.</i>		2		
Infanterie	"	"	1	10,944,285 49
Cavalerie	"	"	2	3,562,750 29
Artillerie.	"	"	3	2,530,618 69
Génie	"	"	4	323,491 87
Gendarmerie.	"	"	5	1,404,102 25
Ambulance	"	"	6	228,911 02
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités.</i>		3		
Masse de pain	"	"	1	1,795,790 62
— de fourrage	"	"	2	4,538,994 50
— d'habillement et d'entretien	"	"	3	3,915,115 35
— d'entretien du harnachement et ferrure des chevaux	"	"	4	336,587 50
— de renouvellement du harnachement et de la buffléterie	"	"	5	111,995 04
— de casernement des chevaux	"	"	6	111,436 28
A REPORTER. fr.				31,808,669 25

EXERCICE 1837.

DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
25,000 »	»	Le Budget de la Guerre pour l'exercice 1837 a été fixé, par la loi du 19 mars 1837, n° 48, à fr. 41,319,000 »
164,994 52	5 48	Il a été accordé pour le <i>Service de santé</i> :
3,039 52	60 48	1° Par Part. 2 de la loi susmentionnée un crédit de 245,000 »
60,000 »	»	2° Par la loi du 20 mai 1837, n° 109. 103,333 33
4,000 »	»	3° Par la loi du 13 novembre 1837, n° 596. 82,360 32
		Ensemble. 490,693 65
		(Cette somme a été répartie entre les articles 1, 2, 3 et 4 du chapitre III, comme il est indiqué ci-contre.)
		Par la loi du 25 mai 1837, n° 128, il a été accordé :
		1° Un crédit de 1,083,860 francs, imputé comme suit,
		Savoir : Sur le chapitre II, sect. 3, art. 13 . . . fr. 151,860 »
		— — V, — — 2 932,000 »
626,578 33	1,455 37	Fr. 1,083,860 »
32,858 84	92 16	2° Il a été transféré du Budget de la Guerre, exercice 1836, au chapitre II, sect. 3, art. 13 de ce Budget-ci
260,039 27	1,240 93	une somme de 223,000 »
144,045 84	» 56	1,306,860 »
218,220 84	1,068 46	Et 3°, il a été transféré au même chapitre II, sect. 3,
231,058 64	1,222 11	art. 13, une somme de 663,772 francs, déduite des articles suivants, Savoir :
		Du chapitre II, section 2, article 1. . fr. 346,742 »
		— — — 2, — 2. 40,690 48
		— — — 2, — 3. 21,672 »
		— — — 2, — 4. 8,347 50
10,940,161 13	4,124 36	— — — 3, — 1. 200,804 75
3,560,568 29	2,182 »	— — — 3, — 6. 5,454 72
2,536,016 49	3,902 20	— — — 3, — 7. 40,160 95
321,676 80	1,815 07	663,772 40
1,402,726 32	1,375 93	Par la loi du 24 mai 1838, n° 184, les sommes indiquées ci-après, et qui étaient restées disponibles aux articles suivants, Savoir :
228,026 61	884 41	Au chapitre I, article 3. 6,800 »
		— II, section 1, article 1. 54,000 »
		— — — 1, — 2. 3,100 »
		— — — 1, — 3. 9,000 »
		— — — 1, — 5. 14,000 »
		— — — 1, — 6. 31,800 »
		— — — 2, — 2. 10,000 »
1,795,694 90	95 72	TOTAL. fr. 128,000 »
4,532,829 13	4,166 37	ont été transférées comme suit :
3,912,965 07	2,150 28	Au chapitre II, section 3, article 4. 22,500 »
356,572 54	14 96	— — — 3, — 6. 12,500 »
110,512 74	1,482 30	— — — 3, — 8. 30,000 »
108,746 84	2,639 44	— — — 3, — 9. 18,000 »
		— III, — 2. 38,000 »
		TOTAL ÉGAL. fr. 128,000 »
31,576,932 66	29,736 59	A REPORTER. fr. 43,116,553 65

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.
REPORTS. fr.				31,806,660 25
<i>Masses des corps, frais divers. (Suite).</i>	II. (suite)	3 (suite)		
Masse de casernement des hommes	»	»	7	768,805 75
Frais de route des officiers	»	»	8	150,000 »
Transports généraux et autres	»	»	9	142,500 »
Primes de rengagements	»	»	10	10,000 »
Chauffage et éclairage des corps-de-garde	»	»	11	94,000 »
Frais de police	»	»	12	35,000 »
Cantonnements, indemnité de logement et nourriture	»	»	13	1,897,747 93
Frais de découchers des gendarmes	»	»	14	65,000 »
Remonte	»	»	15	788,800 »
Frais de bureau et d'administration des corps	»	»	16	450,000 »
<i>Service de santé.</i>	III.			
Personnel de l'administration et du magasin général des médicaments. .	»	»	1	23,747 95
Pharmacie centrale	»	»	2	120,800 »
Hôpitaux sédentaires (personnel).	»	»	3	204,145 70
Matériel des hôpitaux.	»	»	4	120,000 »
École militaire	IV.	»	Unique.	120,000 »
<i>Matériel de l'artillerie et du génie.</i>	V.			
Matériel de l'artillerie	»	»	1	1,209,318 »
— du génie	»	»	2	3,679,000 »
<i>Traitements divers.</i>	VI.			
Traitements temporaires de non-activité	»	»	1	241,817 35
— des auxiliaires	»	»	2	17,000 »
— d'employés temporaires	»	»	3	44,915 50
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo	»	»	4	33,384 55
Dépenses imprévues	VII.	»	Unique.	83,986 71
TOTAUX. fr.				41,906,618 69

EXERCICE 1837.

DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
31,570,932 66	29,730 59	REPORT. fr. 43,110,553 65
		Par la même loi, une somme de fr. 1,209,934 96 c ^s , restée disponible aux articles indiqués ci-dessous, a été annulée et transférée au Budget de la Guerre, exer- cice 1838 :
767,892 92	912 83	Chapitre II, section 2, article 1 333,000 »
149,864 07	135 33	— " — 2, — 2 11,000 »
142,289 25	210 75	— " — 2, — 3 217,000 »
9,082 95	317 06	— " — 2, — 4 53,000 »
91,482 06	2,517 94	— " — 2, — 5 72,000 »
34,850 »	150 »	— " — 2, — 6 68,000 »
1,830,329 47	61,418 46	— " — 3, — 2 40,000 »
64,754 63	245 37	— " — 3, — 5 58,004 96
788,089 »	111 »	— " — 3, — 7 22,000 »
448,008 30	1,393 70	— " — 3, — 10 14,000 »
		— " — 3, — 11 16,000 »
		— " — 3, — 13 212,930 »
		— " — 3, — 14 5,000 »
		— III, article 3 60,000 »
		— VI, — 1 28,000 »
		— " — 3 10,000 »
		A déduire. 1,209,934 96
		TOTAL. fr. 41,906,618 69
23,862 22	85 73	
118,860 93	1,949 07	
201,372 06	2,773 64	
119,784 73	215 27	
119,597 08	402 92	
1,208,860 32	461 68	
3,430,296 82	239,703 18	
238,400 96	3,416 39	
16,700 »	300 »	
43,376 94	1,538 56	
31,075 34	2,309 21	
79,219 41	4,747 30	
41,551,566 72	355,051 97	

FINANCES. — EXERCICE 1837.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires et employés.	»	2	370,000 »	370,616 42	283 58	
— du contrôleur, chef de bureau, et des clercs de la vérification de la comp- tabilité des contributions	»	3	30,200 »	30,171 77	28 23	
Frais de tournée	»	4	8,000 »	7,840 25	159 75	
Matériel	»	5	30,000 »	29,995 67	4 33	
Complément de l'ameublement du Ministre.	»	6	10,000 »	9,908 93	1 07	
Service de la monnaie	»	7	7,200 »	4,725 »	2,475 »	
Multiplication des carrés et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage	»	8	30,000 »	»	30,000 »	
Prime destinée à la fabrication de la petite monnaie, à l'exclusion des pièces de cinq francs	»	9	5,000 »	»	5,000 »	
Magasin général des papiers.	»	10	104,000 »	103,993 10	6 90	
Frais de bureau et matériel de la vérifica- tion centrale de la comptabilité des contributions.	»	11	5,000 »	4,992 52	7 48	
<i>Administration du trésor dans les provinces.</i>	II.					
Traitement des directeurs	»	1	78,600 »	78,000 »	»	
Supplément de traitement aux anciens re- ceveurs-généraux	»	2	5,900 »	5,900 »	»	
Service de la caisse générale de l'État (sans entendre approuver la convention du 7 novembre 1836, ni aucune autre qui aurait pour objet de perpétuer les fonctions du caissier-général actuel au delà de l'année 1837)	»	3	260,000 »	»	200,000 »	
A REPORTER. fr.			965,800 »	667,833 66	207,966 34	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1837.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations
Reporté. fr			905,800 "	667,833 60	297,960 34	
<i>Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent.</i>	III.					
Traitement des employés du service sédentaire.	"	1	818,110 "	810,763 10	7,346 00	
Traitement des employés du service actif .	"	2	4,590,000 "	4,588,546 79	1,453 21	
— — de la garantie . .	"	3	44,310 "	44,309 72	" 28	
— des avocats de l'administration.	"	4	35,070 "	35,000 90	" 01	
Remises et indemnités des comptables . .	"	5	1,700,000 "	1,600,578 40	39,421 51	
Traitement des vérificateurs des poids et mesures	"	6	60,000 "	56,616 51	3,383 49	
Frais de bureau et de tournée	"	7	171,200 "	170,001 29	1,198 71	
Indemnités	"	8	313,800 "	299,842 23	13,957 77	
Matériel	"	9	166,000 "	113,127 06	52,872 94	
Indemnités aux agents non remplacés du cadastre	"	10	0,000 "	6,000 "	"	
Arriéré des dépenses faites pour l'exécution du cadastre	"	11	400,000 "	399,995 63	4 37	
(En attendant qu'il ait été statué définitivement sur le rapport de la commission du cadastre du 4 février 1834, aucune partie de ce crédit ne pourra être employée au paiement de la somme de fr. 223,738 60 c. qui fait partie de l'arriéré du cadastre, et dont ledit rapport a proposé la réserve pour les causes qui y sont indiquées; aucune indemnité ne pourra, au surplus, être liquidée au profit des inspecteurs du cadastre, que sur le pied établi avant le 1 ^{er} janvier 1826.)						
A REPORTER. fr.			9,270,800 "	8,863,284 47	417,605 53	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1837.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. fr.			9,270,800 »	8,853,284 47	417,005 53	
<i>Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.</i>	IV.					
Traitement des employés de l'enregistre- ment	»	1	357,490 »	355,887 04	1,602 96	
Traitement des employés du timbre . . .	»	2	50,520 »	49,969 15	550 85	
— — du domaine . .	»	3 (a)	40,551 »	39,431 55	1,119 45	a) Ce crédit a été aug- menté de 1,000 fr. par la loi du 27 mai 1837, n° 125
— des agents forestiers	»	4	255,470 »	253,242 53	2,227 47	
Remises des receveurs	»	5	776,610 »	5,769 69	770,840 31	
— des greffiers	»	6	42,000 »	40,093 72	1,906 28	
Frais de bureau des directeurs	»	7	18,000 »	18,000 »	»	
Matériel	»	8	19,500 »	19,466 50	33 50	
Frais de poursuite et d'instance	»	9	55,000 »	54,979 95	20 05	
Dépense du domaine	»	10 (b)	120,490 »	81,589 88	38,900 12	b) Ce crédit a été aug- menté de 11,000 francs par la loi susmentionnée.
Frais d'exploitation de la houillère de Kerk- raede	»	11	140,000 »	139,503 46	496 54	
Dépenses imprévues	V.	Uniq.	20,000 »	19,943 94	56 06	
Acquisition de biens avoisinant le domaine de Laeken.	»	» (c)	100,000 »	89,631 82	10,368 18	c) Ce crédit a été ou- vert par la loi du 27 mai 1837, n° 127.
TOTAUX. fr.			11,266,521 »	10,020,793 70	1,245,727 30	

REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. — EXERCICE 1837.

NATURE DES CRÉDITS.	CHIFFRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Non-valeurs</i>	I.					
Sur le foncier	»	1	318,000 »	250,727 72	67,272 28	
Sur l'impôt personnel.	»	2	350,000 »	346,264 70	3,735 21	
Sur les patentes.	»	3	90,000 »	64,580 21	25,419 79	
Décharge ou remise aux bateliers en non-activité.	»	4	50,000 »	24,104 68	25,895 32	
Sur les redevances des mines	»	5	7,000 »	331 40	6,668 60	
<i>Remboursements.</i>	II.					
Restitutions des droits et amendes mal à propos perçus	»	1	230,000 »	157,232 60	72,767 40	
Remboursements des postes aux offices étrangers	»	2	65,000 »	26,654 48	38,345 52	
Attributions aux employés des postes de la moitié du port des journaux.	»	3	35,000 »	23,640 60	11,359 40	
Attributions d'amendes forestières	»	4	15,000 »	»	15,000 »	
TOTAUX. . . . fr			1,160,000 »	893,536 48	266,463 52	

RÉCAPITULATION.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dette publique	13,085,000 00	12,746,914 73	338,685 33	
Dotations	3,316,513 95	3,265,060 84	51,453 11	
Ministère de la Justice.	6,191,875 »	6,092,877 15	98,997 85	
— des Affaires Étrangères	584,900 »	507,471 58	77,428 42	
— de la Marine	561,351 »	549,797 00	11,553 40	
— de l'Intérieur	8,216,093 89	8,024,077 34	192,016 55	
— des Travaux Publics	8,936,630 10	8,604,240 33	332,389 77	
— de la Guerre.	41,906,018 89	41,551,566 72	355,051 97	
— des Finances.	11,266,521 »	10,020,793 70	1,245,727 30	
Remboursements et non-valeurs.	1,160,000 »	893,536 48	266,463 52	
	95,226,103 69	92,256,336 47	2,969,767 22	
Chemin de fer (a.	9,066,448 57	9,066,448 57	»	ab) Crédit spécial de 10,000,000 de fr. ouvert par la loi du 12 novembre 1837, n° 593.
Routes pavées et ferrées. (b	933,551 43	933,551 43	»	
TOTAUX. fr.	105,226,103 69	102,256,336 47	2,969,767 22	

PIÈCE A L'APPUI
DE L'ÉTAT, n° 5.

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT ,

PAR CHAPITRES ET ARTICLES

DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1838 ,

Au 1^{er} Octobre 1839.

DETTE PUBLIQUE. — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES. DISPONIBLES.	Observations.
<i>Intérêts de la dette.</i>	I.					
Intérêts de la dette active, inscrite au grand-livre auxiliaire	»	1	611,894 17	611,894 17	»	
Intérêts de l'emprunt de 100,800,000 francs, autorisé par la loi du 16 décembre 1831. fr. 5,040,000	»	2	6,048,000 »	5,366,939 56	681,060 44	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 1,008,000						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, et arriéré pour les exercices clôturés	»	3	128,000 »	102,903 50	25,096 50	
Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, autorisé par la loi du 18 juin 1836. fr. 1,200,000	»	4	1,500,000 »	1,500,000 »	»	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 300,000						
Frais relatifs au paiement des intérêts et de l'amortissement de cet emprunt	»	5	6,000 »	3,041 16	2,958 84	
Intérêts et frais présumés de la dette flottante	»	6	800,000 »	408,431 60	391,568 31	
Intérêts et frais présumés de la dette viagère.	»	7	7,300 »	6,745 37	554 63	
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée	»	8	25,000 »	25,000 »	»	
Intérêts à payer à la société générale pour favoriser l'industrie nationale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1835	»	9	230,705 89	223,321 33	7,384 56	
<i>Rémunérations.</i>	II.					
Pensions ecclésiastiques . . fr. 720,000						
— civiles 577,000						
— civiques 240,000						
— militaires. 1,550,000	»	1	3,127,000 »	2,994,565 62	132,434 38	
— de l'ordre Léopold. . . 30,000						
Arriérés des pensions de toute nature pour les exercices clôturés. 10,000						
A REPORTER. . . . fr.			12,483,900 06	11,243,442 40	1,240,457 66	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CRÉDITS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. . . . fr.	. . .	. . .	12,483,900 06	11,243,442 40	1,240,457 66	
<i>Rémunérations (suite).</i>	II.	(suite).				
Traitements d'attente, traitements ou pensions supplémentaires et secours annuels.	"	2	50,000 "	50,000 "	"	
Subvention à la caisse de retraite . . .	"	3	200,000 "	200,000 "	"	
Crédit supplémentaire remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés des Finances retenus en Hollande.	"	4	270,000 "	270,000 "	"	
Avances à faire aux titulaires de pensions acquises avant le 1 ^{er} octobre 1830, à la charge du fonds des veuves et des orphelins resté en Hollande	"	5	7,000 "	6,056 08	943 92	
<i>Fonds de dépôts.</i>	III.					
Intérêts des cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande	"	1	160,000 "	159,132 98	9,867 02	
Intérêts des cautionnements des comptables belges inscrits au grand-livre de la dette active d'Amsterdam	"	2	13,000 "	12,597 78	402 22	
Avances aux fabriques d'églises, aux communes et aux établissements de bienfaisance, situés en Belgique, qui ont des capitaux inscrits au grand-livre de la dette active à Amsterdam, mais dont les intérêts ne sont pas payés.	"	3	100,000 "	47,095 31	52,904 79	
Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Gouvernement actuel, pour garantie de la gestion des comptables et pour sûreté du paiement des droits de douanes, accises, etc. . . .	"	4	140,000 "	127,704 39	12,295 61	
Intérêts des consignations faites au Gouvernement belge.	"	5	50,000 "	"	50,000 "	
Intérêts et remboursements des consignations dont les fonds sont encore en Hollande	"	6	50,000 "	7,301 26	42,698 74	
TOTAUX. . . . fr.	. . .	. . .	13,523,900 06	12,114,330 10	1,409,569 96	

DOTATIONS. — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Liste civile</i> (mémoire)	I.	Uniq.	2,751,322 75	2,751,322 75	"	
<i>Sénat</i>	II.	Id.	22,000 "	16,907 39	5,092 61	
<i>Chambre des Représentants</i>	III.	Id.	409,850 "	360,859 19	48,990 81	
<i>Cour des comptes.</i>	IV.					
<i>Membres de la cour des comptes</i>	"	1	43,386 20	43,386 20	"	
<i>Personnel des bureaux</i>	"	2	65,000 "	65,000 "	"	
<i>Matériel et dépenses diverses</i>	"	3	16,900 "	14,000 "	2,900 "	
TOTAUX. . . . fr			3,308,458 95	3,251,475 53	56,983 42	

JUSTICE. — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000	» 21,000	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	100,000	» 99,008 63	1 37	
Matériel	»	3	15,000	» 14,000 03	» 97	
Frais d'impression des recueils statistiques.	»	4	6,000	» 4,164	1,836	»
Frais de route et de séjour	»	5	2,000	» 1,003 75	300 25	
<i>Ordre judiciaire.</i>	II.					
Cour de cassation. (<i>Personnel</i>)	»	1	233,800	» 232,300	1,500	»
— (<i>Matériel</i>)	»	2	3,000	» 3,000	»	
Cour d'appel. (<i>Personnel</i>)	»	3	540,220	» 536,744 13	3,475 87	
— (<i>Matériel</i>)	»	4	18,000	» 17,000	1,000	»
Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce.	»	5	859,930	» 851,047 38	8,882 62	
Justices-de-paix et tribunaux de police. .	»	6	310,880	» 308,456 65	4,423 35	
<i>Justice militaire.</i>	III.					
Haute-cour militaire. (<i>Personnel</i>)	»	1	62,050	» 61,433 30	616 70	
— (<i>Matériel</i>)	»	2	4,200	» 4,200	»	
Auditeurs militaires et prévôts	»	3	53,021	» 49,060 57	4,860 43	
<i>Frais d'instruction et d'exécution, y compris 1000 francs pour le greffier de la cour de cassation, à charge de délivrer gratis toutes expéditions ou écritures réclamées par le procureur-général et les administrations publiques</i>	IV.	Uniq.	570,000	» 416,093 88	153,906 12	
<i>Constructions, réparations et loyer de locaux</i>	V.	1	35,000	» 15,640 43	19,459 57	
Constructions pour la cour d'appel à Gand.	»	2	100,000	» 100,000	»	
Construction d'un palais de justice à Bruxelles, pour le 1 ^{er} cinquième, à la charge par la ville et la province de contribuer chacune pour 500,000 francs dans les frais de construction, et en outre de remplir leurs obligations légales en ce qui concerne le mobilier, l'entretien et la réparation des locaux (a).	»	3	»	»	»	a) Le crédit de 400,000 fr., qui avait été alloué à cet article, a été annulé par la disposition qui se trouve à l'art. 2 du chapitre V du Budget de la Justice, exercice 1839.
A REPORTER fr.			2,935,001	» 2,734,641 75	200,359 25	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. . . . fr.			2,935,001 »	2,734,641 75	200,359 25	
<i>Bulletin Officiel et Moniteur.</i>	VI.					
Impression du <i>Bulletin Officiel</i>	»	1	21,500 »	21,480 »	20 »	
— du <i>Moniteur</i>	»	2	64,000 »	63,632 38	317 62	
Abonnements au <i>Bulletin des arrêts de la cour de cassation</i>	»	3	2,800 »	2,672 »	128 »	
Pensions	VII.	1	10,000 »	5,578 85	4,421 15	
Secours à des magistrats ou à des veuves de magistrats qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	»	2	8,000 »	8,000 »	»	
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés, dépendants du Ministère de la Justice, et qui se trouvent dans ce cas	»	3	2,000 »	2,000 »	»	
<i>Prisons.</i>	VIII.					
Frais d'entretien et de nourriture des détenus (a)	»	1	842,000 »	828,579 40	13,420 60	a) Ce crédit a été majoré de 142,000 fr. par la loi du 28 mars 1839, n° 39.
Traitement des employés attachés au service des prisons	»	2	240,000 »	235,233 46	4,766 55	
Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement.	»	3	2,500 »	2,415 »	85 »	
Frais d'impression et de bureau (b)	»	4	11,000 »	9,578 42	1,421 58	b) Ce crédit a été majoré de 2,000 francs par la loi susmentionnée.
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments et du mobilier . .	»	5	200,000 »	181,525 02	18,474 98	
Achat de matières premières et salaires . .	»	6	1,350,000 »	1,011,356 28	338,643 72	
<i>Établissements de bienfaisance.</i>	IX.					
Frais d'entretien et transport de mendiants dont le domicile de secours est inconnu .	»	1	12,000 »	11,826 35	173 65	
Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et pour l'amélioration des hospices d'aliénés . .	»	2	125,000 »	97,316 31	27,683 69	
A REPORTER. . . . fr.			5,825,801 »	5,215,885 21	609,915 79	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS fr.			5,825,801 »	5,215,885 21	609,915 79	
<i>Établissements de bienfaisance (suite).</i>	IX. (suite)					
Pour avances à faire au nom des communes, à charge de remboursement de leur part, au dépôt de mendicité établi aux colonies agricoles	»	3	74,074 »	74,074 »	»	
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	»	4	180,000 »	171,850 »	8,150 »	
Dépenses imprévues	X.	Uniq.	8,000 »	5,856 61	2,143 39	
Solde de dépenses arriérées, concernant l'exercice 1833	XI	Id.	2,000 »	1,019 11	980 89	
TOTAUX. fr.			6,089,875 »	5,468,684 93	621,190 07	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>	I.					
Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	»	1	38,000 »	38,000 »	»	
Matériel (a	»	2	24,080 »	24,613 74	66 26	a) Ce crédit a été majoré de 12,680 fr. par la loi du 21 décembre 1838, n° 913.
Achat de décorations de l'ordre de Léopold.	»	3	7,000 »	7,000 »	»	
<i>Traitement des agents politiques.</i>	II.					
France.	»	1	58,000 »	55,822 96	2,177 04	
Grande-Bretagne	»	2	80,000 »	74,383 31	5,616 69	
Prusse	»	3	54,500 »	17,694 42	36,805 58	
Autriche	»	4	40,000 »	40,000 »	»	
Italie	»	5	40,000 »	21,958 33	18,041 67	
États-Unis	»	6	25,500 »	20,500 »	5,000 »	
Brésil	»	7	21,000 »	18,083 32	2,916 68	
Portugal	»	8	15,000 »	2,500 »	12,500 »	
Espagne	»	9	15,000 »	15,000 »	»	
Suède	»	10	15,000 »	15,000 »	»	
Danemark	»	11	15,000 »	3,124 99	11,875 01	
Grèce	»	12	15,000 »	1,250 »	13,750 »	
Frais d'une mission extraordinaire à Constantinople (b.	»	13	200,000 »	198,464 32	1,535 68	b) Ce crédit, forme des sommes restées disponibles à divers articles des Budgets des exercices 1836 et 1837, a été ouvert par la loi du 21 mars 1838, n° 15.
<i>Traitement des agents politiques en inactivité, de retour de leur mission, sans qu'ils y soient remplacés</i>	III.	Uniq.	10,000 »	»	10,000 »	
<i>Traitement à allouer à quelques agents commerciaux</i>	IV.	Id.	100,000 »	50,833 33	49,166 67	
<i>Frais de voyage des agents du service extérieur, frais de courriers, estafettes, etc. (c.</i>	V.	Id.	82,265 97	82,225 46	40 51	c) Ce crédit a été majoré de fr. 12,265 97 par la loi du 28 mai 1839, n° 120.
<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur</i>	VI.	Id.	50,000 »	40,266 23	9,733 77	
<i>Missions extraordinaires et dépenses imprévues (d.</i>	VII.	Id.	105,000 »	104,946 15	53 85	d) Ce crédit a été majoré de 65,000 fr. par la loi susmentionnée du 21 décembre 1838, n° 913.
TOTAUX. . . . fr.			1,010,945 97	831,666 56	179,279 41	

MARINE. — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale</i>	I.					
Personnel.	"	1	6,050 "	5,999 88	50 12	
Matériel	"	2	3,500 "	3,483 00	16 10	
<i>Bâtiments de guerre</i>	II					
Personnel (a.	"	1	244,524 "	244,023 36	500 64	a) Par la loi du 1 ^{er} juin 1839, n ^o 267, une somme de 86,000 francs a été transférée de cet article au Budget de la Marine, exerc. 1839.
Matériel	"	2	293,877 "	293,855 66	21 34	
<i>Magasin de la marine.</i>	III.	Uniq.	11,200 "	11,198 21	1 79	
<i>Dépenses éventuelles.</i>	IV.					
Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers de marine qui, sans avoir droit à la pension, se trouvent dans une position malheureuse	"	1d	4,200 "	2,156 94	2,043 06	
TOTAUX. fr.			563,351 "	560,717 95	2,633 05	

INTÉRIEUR. — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES. DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	142,220 »	142,198 68	21 32	
Matériel	»	3	20,000 »	20,000 »	»	
Frais de déplacement	»	4	2,000 »	1,861 09	138 91	
<i>Pensions et secours.</i>	II.					
Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés	»	1	8,000 »	3,731 68	4,268 32	
Secours, continuation ou avances de pen- sions, à accorder par le Gouvernement à d'anciens employés belges aux Indes du ci-devant Gouvernement des Pays-Bas ou à leurs veuves	»	2	7,570 80	6,361 30	1,209 50	
Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés qui, sans avoir droit à la pen- sion, ont néanmoins des titres à l'obten- tion d'un secours, à raison de leur position malheureuse	»	3	5,000 »	5,000 »	»	
Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune	»	4	55,000 »	55,000 »	»	
<i>Frais d'administration dans les provinces.</i>	III.					
Province d'Anvers	»	1	121,577 »	121,299 26	277 74	
— de Brabant	»	2	120,375 »	128,982 89	302 11	
— de la Flandre occidentale	»	3	140,157 »	139,922 66	234 34	
— — orientale	»	4	142,748 »	140,383 46	2,364 54	
— de Hainaut	»	5	145,557 »	143,192 97	2,364 03	
— de Liège	»	6	132,530 »	132,381 69	148 31	
A REPORTER. . . fr			1,072,734 80	1,061,315 68	11,419 12	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. fr.			1,072,734 80	1,061,315 68	11,419 12	
<i>Frais d'administration dans les provinces (suite).</i>	III (suite).					
Province de Limbourg.	»	7	117,680 20	114,671 30	3,008 90	
— de Luxembourg.	»	8	130,800 »	127,205 65	3,594 35	
— de Namur.	»	9	109,508 »	106,952 43	2,555 57	
Frais de route et de tournée des commissaires de district	»	10	18,500 »	15,446 20	3,053 80	
<i>Instruction publique.</i>	IV.					
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques	»	1	90,800 »	90,789 74	10 26	
Universités	»	2	545,993 »	544,739 75	1,253 25	
Frais de Pécote industrielle à Gand	»	3	10,000 »	10,000 »	»	
Frais d'inspection des athénées et collèges.	»	4	800 »	375 »	425 »	
Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen	»	5	113,000 »	113,000 »	»	
Indemnités aux professeurs démissionnés dans les athénées et collèges.	»	6	5,000 »	5,000 »	»	
Instruction primaire	»	7	275,000 »	274,227 42	772 58	
Subsides pour l'instruction des sourds-muets et aveugles	»	8	20,000 »	18,081 98	1,918 02	
<i>Cultes.</i>	V.					
Culte catholique	»	1	4,016,150 »	3,985,922 30	30,227 70	
— protestant	»	2	79,784 »	79,678 06	105 94	
— israélite	»	3	10,000 »	7,500 »	2,500 »	
Secours	»	4	82,000 »	82,000 »	»	
Arriérés dus, jusqu'au jour de leur décès, à des ecclésiastiques, à titre de secours tenant lieu de pension.	»	5	15,000 »	12,542 16	2,457 84	
Traitements ecclésiastiques arriérés, qui ont rapport à des exercices clos, y compris le 3 ^{me} trimestre 1830.	»	6	15,000 »	13,277 17	1,722 83	
A REPORTER. fr.			6,727,750 »	6,662,724 84	65,025 16	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations
REPORTS. fr.	. . .	. . .	6,727,750 "	6,062,724 84	65,025 16	
<i>Industrie, commerce, agriculture.</i>	VI.					
Encouragements à l'industrie et au commerce, frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et commerciale	"	1	245,000 "	237,483 81	7,516 19	
Service de sauvetage et primes pour construction de navires	"	2	75,000 "	71,080 87	3,919 13	
Pêche nationale.	"	3	40,000 "	36,999 33	" 67	
(En attendant qu'il y soit autrement pourvu, les dispositions de la loi du 5 mars 1838 seront suivies pour la répartition entre les intéressés de la somme portée au Budget pour l'encouragement de la pêche du hareng et de la morue. Néanmoins, si le total des primes acquises pendant le cours de l'exercice dépasse le montant alloué au Budget, il sera réparti par le Gouvernement entre les intéressés.)						
Agriculture	"	4	464,000 "	427,932 15	36,067 85	
Lettres, sciences et arts, fonds provenant des brevets, service de santé.	VII.	1	361,700 "	361,404 16	295 84	
Monument de la Place des Martyrs	"	2	50,000 "	49,665 11	334 89	
Subsides aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments.	"	3	20,000 "	3,000 "	17,000 "	
Primes et encouragements aux arts et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, sur les fonds provenant des droits de brevets, et frais de délivrance de brevets.	"	4	16,000 "	15,998 29	1 71	
Service de santé	"	5	28,000 "	23,255 93	4,744 07	
<i>Archives du royaume.</i>	VIII.					
Frais d'administration. (Personnel)	"	1	21,350 "	21,191 94	158 06	
— (Matériel)	"	2	2,600 "	2,591 81	8 19	
Frais d'impression des inventaires des archives	"	3	4,000 "	"	4,000 "	
A REPORTER. fr.	. . .	. . .	8,055,400 "	7,916,328 24	139,071 70	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. fr.	. . .	. . .	8,055,400 "	7,910,328 24	139,071 76	
<i>Archives du royaume (suite).</i>	VIII (suite)					
Archives de l'État dans les provinces et frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées, frais de copie de documents concernant l'histoire nationale, existants à l'étranger	"	4	15,300 "	14,524 50	775 50	
Location et frais d'entretien de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	"	5	3,162 90	2,962 93	200 03	
<i>Fêtes nationales.</i>	IX.					
Frais de célébration des fêtes nationales.	"	Uniq.	40,000 "	39,981 37	18 63	
<i>Récompenses honorifiques et pécuniaires.</i>	X.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et d'humanité	"	Id.	10,000 "	9,963 "	37 "	
<i>Statistique générale.</i>	XI.					
Frais de publication des travaux de la statistique générale	"	Id.	2,540 "	2,485 "	55 "	
<i>Frais de police.</i>	XII					
Mesures de sûreté publique	"	Id.	80,000 "	80,000 "	"	
Dépenses imprévues	XIII.	Id.	30,000 "	29,128 27	871 73	
TOTAUX. fr.	. . .	. . .	8,236,402 96	8,095,373 31	141,029 65	

Le Budget de l'Intérieur a été fixé par la loi du 29 décembre 1837, n° 646, à 8,137,018 96

Par la loi du 28 mai 1838, n° 108, une somme de 30,000 francs, restée disponible au Budget de l'Intérieur, exercice 1837, a été transférée à ce Budget-ci, comme suit, Savoir :

A l'article 6 du chapitre V 15,000
— 6 — " 15,000
Ci. 30,000 "

Par la loi du 31 mai 1838, n° 202, il a été accordé au chapitre VI, art. 4 (*Agriculture*), un crédit supplémentaire de 22,000 "

Par la loi du 30 mars 1839, n° 44, il a été

A REPORTER. fr. 8,189,018 96

REPORT. fr. 8,189,018 96
accordé 1° des crédits supplémentaires aux articles suivants, SAVOIR :

Au chapitre IV, article 1. 10,800
— V, — 2. 784
— " — 4. 22,000
— VI, — 1. 25,000
— VII, — 1. 13,800

Ensemble. 72,384 72,384 "

Fr 8,261,402 96

Et 2°, il a été annulé :

Au chapitre IV, article 4. 8,000
— VII, — 5. 17,000

A déduire. 25,000 25,000 "

TOTAL fr. 8,236,402 96

TRAVAUX PUBLICS — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES	Observations.
<i>Administration centrale.</i>	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	107,250 »	100,035 21	614 70	
Fournitures de bureau, achats et répara- tions de meubles, chauffage et éclairage du Ministère et de l'hôtel des postes; menues dépenses	»	3	17,000 »	10,893 33	106 67	
Papier pour l'administration centrale des postes et les provinces	»	4	7,000 »	6,994 55	5 45	
Frais de route et de séjour des fonction- naires et employés de l'administration centrale	»	5	6,000 »	3,098 62	2,901 38	
<i>Garde civique.</i>	II.					
Frais de voyage et d'administration, achat, réparation et entretien d'armes	»	Uniq.	25,000 »	19,694 32	5,305 68	
<i>Milice.</i>	III.					
Impression des listes alphabétiques pour l'inscription des miliciens	»	Id.	1,600 »	1,300 »	300 »	
<i>Travaux publics.</i>	IV.					
Routes	»	1	2,175,500 »	2,020,750 98	154,749 02	
Canaux et rivières	»	2	257,910 »	224,052 99	33,857 01	
Travaux à la Meuse	»	3	40,000 »	13,171 50	26,828 50	
Ports et côtes	»	4	280,585 »	225,414 46	55,170 54	
Phares et fanaux	»	5	9,704 »	6,157 16	3,546 84	
Polders	»	6	250,000 »	249,002 33	997 67	
Bâtiments civils	»	7	28,000 »	28,000 »	»	
Personnel	»	8	415,150 »	377,155 09	37,994 91	
<i>Chemin de fer.</i>	V.					
Entretien et police de la route proprement dite	»	1	955,000 »	637,348 46	317,651 54	
Dépenses de transport	»	2	1,730,000 »	1,728,691 64	1,308 36	
Frais de perception	»	3	405,000 »	404,719 90	280 10	
<i>Service des mines.</i>	VI.					
Conseil des mines (Personnel).	»	1	42,000 »	42,000 »	»	
Chauffage, éclairage, fournitures de bureau, entretien du mobilier et achat de livres .	»	2	2,400 »	2,373 93	26 07	
A REPORTER. . . . fr.			6,776,099 »	6,134,454 47	641,644 53	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. . . . fr.	. . .	. . .	6,776,089 »	6,134,454 47	641,644 63	
Service des mines (suite).	VI (suite)					
Frais de route	»	3	1,200 »	»	1,200 »	
Dépenses imprévues	»	4	300 »	»	300 »	
Traitement des ingénieurs et des conducteurs, frais de bureau et de déplacement et impression des travaux statistiques. .	»	5	104,070 »	102,700 21	1,969 79	
Service des postes et messageries.	VII.					
Traitement des employés	»	1	320,000 »	318,236 10.	1,763 81	
Frais de tournée des inspecteurs de régie, des directeurs et percepteurs, indemnités de logement, imprimés, registres et timbres.	»	2	77,000 »	76,874 03	125 97	
Transport de dépêches	»	3	341,546 »	302,509 »	39,037 »	
Service rural.	»	4	230,000 »	229,813 26	186 74	
Dépenses imprévues	VIII Uniq.		30,000 »	29,725 52	274 48	
Dépenses de 1835 et années antérieures (*)	IX. Id.		105,784 83	100,770 02	5,014 81	*) Ce crédit a été ouvert par la loi du 28 mai 1838, n° 200.
			7,986,599 83	7,295,082 70	691,517 13	
(a) Chemin de fer (**			23,046,333 »	21,662,588 87	1,383,749 13	**) Lois des 1 ^{er} mai 1834, n° 330, 26 mai 1837, n° 131, et 29 mai 1838, n° 188.
(b) Routes pavées et ferrées (***)			2,600,000 »	2,304,214 32	295,785 68	**) Lois des 2 mai 1836, n° 213, et 25 mai 1836, n° 188.
Idem. Idem. (****			2,600,000 »	»	2,000,000 »	****) Loi du 1 ^{er} juin 1838, n° 204.
TOTAUX. fr.			35,632,937 83	31,261,885 89	4,371,051 94	

a) L'emprunt, au capital nominal de 50,850,800 francs, à 3 p. o/o, contracté par le Gouvernement, en vertu de la loi du 25 mai 1838, n° 188, donne un capital effectif de. 37,375,338 »

Après déduction : 1^o de la somme destinée à l'extinction des 10 millions de bons du Trésor créés en vertu de la loi du 12 novembre 1837, n° 595, ci . . . 10,000,000 »
 2^o de la somme affectée à la continuation des routes pavées et ferrées, ensuite de la loi du 2 mai 1836, n° 213, ci 2,600,000 »
 3^o du montant des frais de l'emprunt ci-dessus, évalués approximativement à 1,729,000 »

Ensemble. fr. 14,329,000 »

Il reste disponible pour la continuation des travaux des chemins de fer, et fr. 23,046,338 »

b) La loi du 2 mai 1836, n° 213, autorise, pour les routes pavées et ferrées, une dépense de six millions. — Il n'a été disposé jusqu'ici pour cet objet que de fr. 1,283,551 43 c, savoir: 350 000 francs sur le crédit ouvert par la loi du 18 juin 1836, n° 227, et fr. 933,551 43 c sur le crédit spécial de dix millions ouvert par la loi du 12 novembre 1837, n° 593; de manière que, pour compléter le crédit de six millions, il y aurait encore à prélever sur le produit de l'emprunt, contracté en vertu de la loi du 25 mai 1838, n° 188, une somme de fr. 4,716,448 57 c. Mais l'emploi du produit de cet emprunt ayant été établi d'après les besoins respectifs des travaux des routes pavées et ferrées et des chemins de fer, il n'a été affecté provisoirement aux routes pavées et ferrées qu'une somme de 2,600,000 francs.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.
<i>Administration centrale.</i>	I.			
Traitement du Ministre et indemnité de logement	»	»	1	25,000 »
— des employés et gens de service	»	»	2	105,000 »
Frais de route et de séjour	»	»	3	10,000 »
Matériel du Ministère.	»	»	4	791,000 »
— du dépôt de la guerre	»	»	5	8,000 »
<i>Soldes et masses de l'armée, frais divers des corps. — Soldes des états-majors.</i>	II.	1		
État-major-général	»	»	1	675,538 95
Indemnité de représentation aux généraux qui commandent les troupes campées, au Gouverneur de la résidence et aux généraux commandants supérieurs des troupes stationnées dans les provinces d'Anvers et des deux Flandres, et aux chefs de corps.	»	»	2	66,300 »
État-major des places.	»	»	3	273,496 40
Intendance militaire	»	»	4	145,508 80
État-major particulier de l'artillerie	»	»	5	247,306 »
— — du génie	»	»	6	239,210 75
<i>Soldes des troupes.</i>	»	2		
Infanterie	»	»	1	11,084,936 14
Cavalerie	»	»	2	3,678,568 58
Artillerie.	»	»	3	2,696,631 05
Génie	»	»	4	379,143 92
Gendarmerie.	»	»	5	1,477,702 75
Ambulances	»	»	6	285,140 50
A REPORTER. fr.				22,248,489 84

EXERCICE 1838.

DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
		Le Budget de la Guerre a été fixé, par la loi du 31 janvier 1838, à la somme de 42,078,786 35
24,666 66	333 34	a. Par la loi du 18 mars 1838, n° 13, il a été ouvert au chapitre IV, article unique (<i>École militaire</i>), un crédit supplémentaire de 120,000 "
165,000 "	"	b. Par la loi du 20 mai 1838, n° 170, il a été accordé, pour les dépenses de 1832 qui restent à liquider, un crédit de 25,206 79 (Ce crédit forme le chapitre VIII, article unique.)
5,191 08	4,808 93	c. Par la loi du 24 mai 1838, n° 194, il a été accordé, pour les dépenses de 1831 qui restent à liquider, un crédit de 157,064 10 (Ce crédit avait été ouvert par la loi susmentionnée au Budget de l'exercice 1835; mais comme, à l'époque où cette loi a été promulguée, l'exercice 1835 était clos, il a été transféré, par la loi du 28 mai 1839, n° 121, au Budget de l'exercice 1838, où il forme le chapitre IX, article unique.)
735,951 93	55,048 07	d. Par la loi du 24 mai 1838, n° 184, il a été accordé,
8,000 "	"	1° Des crédits supplémentaires aux articles suivants,
		Savoir: Au chapitre I, art. 4 fr. 638,000 "
		— II, section 2, art. 1 294,216 "
		— " — 3, — 1 70,725 "
		— " — 3, — 3 101,844 "
674,458 14	1,080 81	— " — 3, — 7 14,145 "
		— " — 3, — 13 31,004 98
		— V, art. 2 150,000 "
		Ensemble. 1,299,934 96
57,993 40	8,306 60	Et 2°, il a été transféré au chapitre II, sect. 3, art. 13, une somme de fr. 29,373 12 c., déduite des articles suivants, SAVOIR :
264,863 70	8,632 70	Du chapitre II, section 2, article 1. 14,474 25
		— " — 2, — 2. 1,354 29
145,229 78	279 02	— " — 2, — 3. 1,068 90
		— " — 2, — 4. 236 88
240,182 36	7,123 64	— " — 3, — 1. 10,199 "
		— " — 3, — 7. 2,039 80
233,550 89	5,659 86	29,373 12
		e. Par la loi du 18 décemb. 1838, n° 912, il a été accordé :
		1° Des crédits supplémentaires aux articles suivants,
		Savoir: Au chapitre II, section 2, article 2 54,000 "
		— " — 3, — 1 534,000 "
		— " — 3, — 8 30,000 "
11,017,316 57	67,619 57	— " — 3, — 9 60,000 "
		— " — 3, — 16 300,000 "
3,644,560 34	34,008 24	— III, article 2. 60,000 "
		Ensemble 1,038,000 "
2,691,696 57	5,034 48	Fr. 44,718,992 20
374,162 70	4,981 22	Et 2°, il a été annulé au chap. II, sect. 3, art. 13, une somme de 42,000 "
		f. Par la loi du 28 mai 1839, n° 115, les sommes restées disponibles aux articles suivants, SAVOIR :
1,449,836 82	27,865 93	Au chapitre II, section 1, article 1. 55,000 "
		— " — 1, — 8. 40,000 "
271,245 50	13,901 "	— " — 2, — 3. 125,000 "
		— " — 2, — 4. 30,000 "
		— " — 3, — 2. 120,000 "
		TOTAL. fr. 370,000 "
22,003,806 44	244,683 40	A REPORTER fr. 44,676,992 20

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.
REPORTS. fr.	. . .	. . .	. . .	22,248,480 84
<i>Soldes et masses de l'armée, frais divers des corps (suite).</i>	II (suite).			
<i>Masses des corps, frais divers.</i>		3		
Masse de pain	»	»	1	2,205,725 35
— de fourrage	»	»	2	4,895,520 27
— d'habillement et d'entretien	»	»	3	3,852,690 05
— d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux . .	»	»	4	278,574 85
— de renouvellement du harnachement et de la bufléterie	»	»	5	155,000 »
— de casernement des chevaux	»	»	6	109,780 92
— de casernement des hommes	»	»	7	784,605 20
Frais de route des officiers	»	»	8	153,000 »
Transports généraux et autres	»	»	9	210,000 »
Primes d'engagement et de rengagement	»	»	10	12,000 »
Chauffage et éclairage des corps-de-garde	»	»	11	100,000 »
Frais de police	»	»	12	35,000 »
Cantonnements, indemnité de logement et nourriture	»	»	13	1,878,201 73
Frais de découchers des gendarmes	»	»	14	70,000 »
Remonte	»	»	15	1,125,450 »
Frais de bureau et d'administration des corps	»	»	16	368,000 »
<i>Service de santé.</i>	III.			
Personnel de l'administration centrale.	»	»	1	25,206 40
Pharmacie centrale	»	»	2	153,800 »
Hôpitaux sédentaires (personnel).	»	»	3	241,168 25
— (matériel)	»	»	4	121,500 »
Élèves de l'école vétérinaire	»	»	5	3,000 »
A REPORTER. fr	. . .	. . .	. . .	39,116,802 86

EXERCICE 1838.

DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	<i>Observations.</i>
22,003,808 44	244,683 40	REPORT. fr. 44,670,992 20 ont été transférées comme suit, SAVOIR : Au chapitre I, article 4 93,000 » — II, section 1, article 1. 68,000 » — " — 3, — 1. 62,000 » — " — 3, — 7. 17,500 » — " — 3, — 8. 3,000 » — " — 3, — 9. 35,000 » — " — 3, — 13. 70,000 » — III, article 4 21,500 » TOTAL ÉGAL. fr. 370,000 » Par la même loi, une somme de 501,200 francs a été annulée au chapitre V, art. 2, et transférée au Budget de la Guerre, exercice 1839 . . . 501,200 » TOTAL. fr. 44,175,792 20
2,295,524 27	201 08	
4,806,160 62	29,360 65	
3,850,984 07	1,705 98	
273,086 75	5,488 10	
104,894 82	50,105 18	
108,947 60	833 32	
767,567 72	17,037 48	
147,447 60	5,552 40	
186,747 03	23,252 97	
9,452 07	2,547 93	
94,275 62	5,724 38	
35,000 »	»	
1,811,389 31	66,902 42	
69,999 90	» 10	
1,124,847 »	603 »	
367,198 81	801 19	
25,165 06	41 34	
152,662 51	1,147 49	
220,003 20	21,165 05	
119,125 86	2,374 14	
3,000 »	»	
38,637,285 26	479,517 60	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. fr.	. .	. .	. .	39,116,802 86	38,637,285 26	479,517 60	
<i>École militaire.</i>	IV.	»	Uniq.	100,000 »	130,886 03	29,113 37	
<i>Matériel de l'artillerie et du génie.</i>	V.	»					
Matériel de l'artillerie.	»	»	1	1,092,100 »	1,048,775 10	43,324 90	
— du génie	»	»	2	3,179,330 »	2,008,140 20	1,171,180 80	
<i>Traitements divers.</i>	VI.						
Traitements temporaires de non-activité et de réforme.	»	»	1	240,208 85	218,410 23	21,799 62	
Traitement des aumôniers	»	»	2	21,200 »	20,087 50	1,112 50	
— d'employés temporaires et solde de domestiques	»	»	3	51,125 50	47,606 06	3,519 44	
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo	»	»	4	32,753 10	29,721 82	3,031 28	
Dépenses imprévues	VII.	»	Uniq.	100,000 »	88,267 79	11,732 21	
Dépenses de 1832 qui restent à liquider . .	VIII.	»	Id.	25,306 79	25,168 09	38 70	
Dépenses de 1831 et années antérieures qui restent à liquider	IX.	»	Id.	157,064 10	147,898 27	9,165 83	
Crédits ouverts aux intendants militaires pour dépenses à faire au fur et à mesure des besoins, pour le service de l'armée, à justifier sur les allocations du Budget, au moyen de pièces de dépenses acquit- tées fr. 30,773,574 69						1,773,536 25	
Liquidé définitivement. . . 30,598,540 04							
Reste à justifier. 175,034 65	»	»	»	»	175,034 65	175,034 65	
TOTAUX. fr.	. .	. .	. .	44,175,792 20	42,577,290 60	1,598,501 60	

FINANCES. — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires et employés	»	2	370,000 »	369,991 40	8 60	
— du contrôleur, chef de bureau, et des aides de la vérification centrale de la comptabilité des contributions	»	3	30,200 »	30,140 95	59 05	
Frais de tournée	»	4	8,000 »	6,680 49	1,319 51	
Matériel	»	5	31,000 »	30,983 24	11 76	
Service de la monnaie	»	6	7,200 »	1,041 88	5,258 12	
Multiplication des carrés et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage	»	7	30,000 »	»	30,000 »	
Prime destinée à la fabrication de la petite monnaie, à l'exclusion des pièces de cinq francs	»	8	5,000 »	»	5,000 »	
Magasin général des papiers.	»	9	104,000 »	103,997 51	2 49	
Frais de bureau et matériel de la vérifica- tion centrale de la comptabilité des contributions.	»	10	5,000 »	4,846 82	153 18	
<i>Administration du trésor dans les provinces.</i>	II.					
Traitement des directeurs	»	1	78,600 »	78,600 »	»	
Supplément de traitement aux anciens re- ceveurs-généraux	»	2	5,900 »	5,900 »	»	
Caisse générale de l'État (sans entendre approuver en rien la convention du 7 novembre 1836, ni aucune autre qui aurait pour objet de perpétuer les fonctions du caissier-général actuel au delà de l'exer- cice 1838).	»	3	220,000 »	»	220,000 »	
<i>Administration des contributions directes, cadastre, douanes, etc.</i>	III.					
Traitement des employés du service séden- taire.	»	1	825,210 »	811,344 32	13,865 08	
Traitement des employés du service actif.	»	2	4,640,000 »	4,572,600 19	67,399 81	
— — de la garantie	»	3	45,810 »	45,784 76	25 24	
A REPORTER. fr.			6,420,920 »	6,083,816 56	343,103 44	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. fr.			6,420,920 »	6,083,816 56	343,103 44	
<i>Administration des contributions directes , cadastre, etc. (suite).</i>	III (suite)					
Traitement des avocats de l'administration.	»	4	35,670 »	35,670 »	»	
Remises et indemnités des comptables . .	»	5	1,700,000 »	1,577,157 00	122,842 04	
Traitement des vérificateurs des poids et mesures	»	6	60,000 »	58,200 12	1,799 88	
Frais de bureau et de tournée	»	7	171,200 »	171,115 99	84 01	
Indemnités	»	8	333,800 »	305,050 16	28,749 84	
Matériel	»	9	146,000 »	109,548 »	36,452 »	
Indemnités aux agents non remplacés du ca- dastre	»	10	2,000 »	2,000 »	»	
Opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg	»	11	50,000 »	»	50,000 »	
Arriéré des dépenses faites pour l'exécution du cadastre (a)	»	12	392,888 78	359,835 80	33,052 98	a) Par la loi du 20 mai 1838, n° 181, un crédit supplé- mentaire de fr. 224,759 a été ac- corder à cet arti- cle, et la réserve mise à la libre dis- position du cré- dit alloué par la loi du 31 decem- bre 1837, n° 645, a été levée.
(En attendant qu'il ait été statué définitivement sur le rapport de la commission du cadastre du 4 février 1834, aucune partie de ce crédit ne pourra être employée au paiement de la somme de fr. 223,758 60 c., qui fait partie de l'arrêté des dépenses du cadastre, et dont ledit rapport a proposé la réserve pour les causes qui y sont indi- quées, aucune indemnité ne pourra, au surplus, être liquidée au profit des inspecteurs du cadastre, que sur le pied établi avant le 1 ^{er} janvier 1826.)						
<i>Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.</i>	IV					
Traitement des employés de l'enregistre- ment	»	1	357,490 »	172,332 22	185,157 78	
A REPORTER. fr.			9,675,068 78	8,874,726 81	801,241 97	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REFOURTS. fr.	. .	. .	9,675,968 78	8,874,726 81	801,241 97	
<i>Administration de l'enregistrement, des domaines, etc. (suite.)</i>	IV (suite)					
Traitement des employés du timbre . . .	»	2	60,520 »	25,027 24	24,592 76	
— — du domaine . . .	»	3	44,231 »	10,232 34	24,998 66	
— des agents forestiers	»	4	255,000 »	110,870 04	135,129 06	
Remises des receveurs	»	5	809,800 »	3,365 25	806,434 75	
— des greffiers	»	6	42,000 »	14,705 18	27,294 82	
Frais de bureau des directeurs	»	7	18,000 »	8,995 »	9,005 »	
Matériel	»	8	26,000 »	22,543 07	3,456 93	
Frais de poursuite et d'instance	»	9	55,000 »	47,740 32	7,259 68	
Dépenses du domaine	»	10	222,785 »	85,128 32	137,656 68	
Frais d'exploitation de la houillère de Kerk- raede	»	11	140,000 »	78,583 84	61,416 16	
<i>Secours à des veuves, orphelins ou autres représentants de fonctionnaires et em- ployés des administrations générales, dé- cédés depuis 1830, après avoir contribué, sous le Gouvernement précédent, à for- mer le fonds des veuves et orphelins, créé en vertu de l'arrêté royal du 18 jan- vier 1814, et qui ont des titres à l'obten- tion d'un secours à raison d'une position malheureuse</i>	V.	Uniq.	6,300 »	3,738 95	2,561 05	
<i>Dépenses imprévues.</i>	VI.					
Dépenses imprévues	»	Id.	20,000 »	15,961 04	4,038 96	
Arriéré des frais de confection des pièces de cinq centimes (a	»	»	4,303 49	4,393 49	»	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 28 fév. 1839, n° 26.
TOTAUX. fr.	. .	. .	11,369,908 27	9,324,821 79	2,045,086 48	

REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. — EXERCICE 1838.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES, DISPONIBLES.	Observations.
<i>Non-valeurs.</i>	I.					
Sur le foncier	»	1	318,000 »	220,003 24	88,906 76	
Sur l'impôt personnel.	»	2	380,000 »	6,949 97	373,050 03	
Sur les patentes.	»	3	75,000 »	9,321 29	65,678 71	
Décharge ou remise aux bateliers ou non-activité.	»	4	35,000 »	4,153 34	30,846 66	
Sur les redevances des mines	»	5	7,000 »	4,156 85	2,843 15	
<i>Remboursements.</i>	II.					
Restitutions de droits et amendes, et intérêts y relatifs	»	1	230,000 »	31,391 70	198,608 30	
Remboursements des postes aux offices étrangers	»	2	65,000 »	60,290 01	4,709 99	
Attributions aux employés des postes de la moitié du port des journaux.	»	3	35,000 »	27,065 19	7,934 81	
Attributions d'amendes forestières	»	4	15,000 »	»	15,000 »	
TOTAUX. fr.			1,160,000 »	372,421 59	787,678 41	

RÉCAPITULATION.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dettes publiques	13,523,000 06	12,114,330 10	1,409,569 96	
Dotations	3,308,468 95	3,251,475 53	56,993 42	
Ministère de la Justice.	6,089,875 »	5,468,684 93	621,190 07	
— des Affaires Étrangères	1,010,945 97	831,666 50	179,279 41	
— de la Marine	563,351 »	560,717 95	2,633 05	
— de l'Intérieur	8,236,402 96	8,095,373 31	141,029 65	
— des Travaux Publics	7,086,500 83	7,295,082 70	601,517 13	
— de la Guerre	44,175,792 20	42,577,200 00	1,598,591 60	
— des Finances.	11,369,908 27	9,324,821 79	2,045,086 48	
Remboursements et non-valeurs.	1,160,000 »	372,421 59	787,578 41	
	97,425,234 24	89,891,865 06	7,533,369 18	
Chemin de fer (lois des 1 ^{er} mai 1834, n ^o 330; 26 mai 1837, n ^o 131, et 25 mai 1838, n ^o 188)	23,046,338 »	21,662,558 87	1,383,740 13	
Routes pavées et ferrées (lois des 2 mai 1836, n ^o 213, et 25 mai 1838, n ^o 188).	2,600,000 »	2,304,214 32	295,785 68	
Routes pavées et ferrées (loi du 1 ^{er} juin 1838, n ^o 204. D'après le § 2 de l'article unique de cette loi, il sera pourvu à cette dépense par des moyens à déterminer ultérieurement)	2,000,000 »	»	2,000,000 »	
TOTAUX. fr.	125,071,572 24	113,858,668 25	11,212,903 99	

PIÈCE A L'APPUI
DE L'ÉTAT N° 6.

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT ,

PAR CHAPITRES ET ARTICLES ,

DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1839 ,

Au 1^{er} Octobre 1839.

DETTE PUBLIQUE. — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Intérêts de la dette.</i>	I.					
Intérêts de la dette active, inscrite au grand-livre auxiliaire (a	»	1	5,596,952 37	305,947 09	5,291,005 28	a) Par la loi du 5 juin 1839, n° 264, il a été ouvert à cet article un crédit supplémentaire de fr. 4,085,058 20 c, pour pourvoir au paiement éventuel du semestre, échéant en 1839, de la rente annuelle à solder par la Belgique en exécution de l'art. 13 du traité signé à Londres, le 19 avril 1839.
Intérêts de l'emprunt belge de 100,800,000 francs, à 5 p. o/o autorisé par la loi du 10 décembre 1831, n° 344. . fr. 5,040,000	»	2	6,048,000 »	681,408 »	5,366,592 »	
Dotations de l'amortissement de cet emprunt 1,008,000	»	3	128,000 »	6,820 08	121,179 92	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt, et arriéré pour les exercices closés. . .	»	4	1,500,000 »	1,162,220 »	337,780 »	
Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. o/o, autorisé par la loi du 18 juin 1836, n° 327. . . fr. 1,200,000	»	5	6,000 »	»	6,000 »	
Dotations de l'amortissement de cet emprunt 300,000	»	6	2,034,032 »	1,511,640 »	522,392 »	
Frais relatifs au paiement des intérêts et de l'amortissement de cet emprunt . . .	»	7	40,000 »	15,116 40	24,883 60	
Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. o/o, autorisé par la loi du 25 mai 1838, n° 188 1,525,524	»	8	88,888 88	»	88,888 88	
Dotations de l'amortissement de cet emprunt 508,508	»	9	150,000 »	6,444 28	143,555 72	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt . . .	»	10	7,000 »	»	7,000 »	
Intérêts de l'emprunt fait pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, au capital de 1,481,481 francs. 74,074 77	»					
Amortissement de cet emprunt. 14,814 81	»					
Intérêts et frais présumés de la dette flottante	»					
Intérêts et frais présumés de la dette viagère.	»					
A REPORTER. . . . fr.			15,598,873 25	3,689,595 85	11,909,277 40	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS.fr.	. .	. .	15,598,873 25	3,689,505 85	11,909,277 40	
<i>Intérêts de la dette (suite).</i>	I. (suite)					
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée	»	11	25,000 »	»	25,000 »	
Intérêts à payer à la société générale pour favoriser l'industrie nationale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 20 septembre 1835, n° 646	»	12	230,705 89	223,321 33	7,384 56	
<i>Rémunérations.</i>	II.					
Pensions ecclésiastiques . . fr.					630,000	
— civiles					560,000	
— civiles					230,000	
— militaires	»	1	3,005,000 »	1,439,265 19	1,565,734 81	
— de l'ordre de Léopold					30,000	
Arriéré de pensions de toute nature pour les exercices clos.					5,000	
Traitements d'attente, traitements ou pensions supplémentaires et secours annuels.	»	2	50,000 »	23,959 77	26,040 23	
Subvention à la caisse de retraite . . .	»	3	200,000 »	200,000 »	»	
Crédit supplémentaire remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés des Finances retenus en Hollande.	»	4	400,000 »	400,000 »	»	
Secours à des veuves, orphelins ou autres représentants de fonctionnaires et employés des administrations générales, décédés depuis 1830, après avoir contribué, sous le Gouvernement précédent, à former le fonds des veuves et orphelins, créé en vertu de l'arrêté du 18 janvier 1814, et qui ont des titres à l'obtention d'un secours à raison d'une position malheureuse	»	5	6,349 20	1,984 11	4,365 09	
A REPORTER.fr.	. .	. .	19,515,928 34	5,978,120 25	13,537,802 09	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. fr.	. . .	. . .	19,515,028 34	5,978,126 25	13,537,802 09	
<i>Fonds de dépôts.</i>	Ul.					
Intérêts des cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande	»	1	150,000 »	73,822 78	76,177 22	
Intérêts des cautionnements des comptables belges inscrits au grand-livre de la dette active d'Amsterdam	»	2	14,000 »	5,005 78	8,394 22	
Avances aux fabriques d'églises, aux com- munes et aux établissements de bienfai- sance situés en Belgique, qui ont des capitaux inscrits au grand-livre de la dette active à Amsterdam, mais dont les intérêts ne sont pas payés.	»	3	70,000 »	»	70,000 »	
Intérêts des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du Gouvernement actuel, pour garantie de la gestion des comptables et pour sûreté du paiement des droits de douanes, accises, etc. . .	»	4	160,000 »	61,467 71	98,532 29	
Intérêts des consignations faites au Gou- vernement belge.	»	5	50,000 »	»	50,000 »	
Intérêts et remboursements des consigna- tions dont les fonds sont encore en Hol- lande	»	6	50,000 »	»	50,000 »	
TOTAUX. fr.	. . .	. . .	20,009,028 34	6,119,022 52	13,890,905 82	

DOTATIONS. — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Liste civile</i>	I.	Uniq.	2,751,322 75	2,063,402 01	687,830 74	
<i>Sénat</i>	II.	Id.	22,000 »	11,000 »	11,000 »	
<i>Chambre des Représentants</i>	III.	Id.	409,850 »	227,204 11	182,645 89	
<i>Cour des comptes.</i>	IV.					
Membres de la Cour	»	1	43,388 20	32,539 86	10,848 34	
Personnel des bureaux	»	2	65,000 »	46,924 20	18,075 80	
Matériel et dépenses diverses	»	3	16,900 »	6,000 »	10,900 »	
TOTAL. . . . fr			3,308,458 95	2,387,160 18	921,298 77	

JUSTICE. — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale</i>	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	8,750 »	12,250 »	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	107,000 »	78,613 83	28,386 17	
Matériel	»	3	15,000 »	10,963 45	4,036 55	
Frais d'impression des recueils statistiques.	»	4	4,000 »	»	4,000 »	
Frais de route et de séjour	»	5	3,000 »	395 »	2,605 »	
<i>Ordre judiciaire.</i>	II.					
Cour de cassation. (<i>Personnel</i>)	»	1	233,800 »	172,725 »	61,075 »	
— (<i>Matériel</i>)	»	2	3,000 »	2,250 »	750 »	
Cour d'appel. (<i>Personnel</i>)	»	3	540,220 »	399,423 33	140,796 67	
— (<i>Matériel</i>)	»	4	18,000 »	12,008 »	5,992 »	
Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce.	»	5	884,130 »	646,822 45	237,307 55	
Justices-de-peace et tribunaux de police. .	»	6	310,280 »	222,583 33	87,716 67	
<i>Justice militaire.</i>	III.					
Haute-cour militaire. (<i>Personnel</i>)	»	1	62,050 »	46,537 50	15,512 50	
— (<i>Matériel</i>)	»	2	4,200 »	3,150 »	1,050 »	
Auditeurs militaires et prévôts	»	3	53,921 »	32,121 83	21,799 18	
<i>Frais d'instruction et d'exécution, y compris 1000 francs pour le greffier de la cour de cassation, à charge de délivrer gratis toutes expéditions ou écritures réclamées par le procureur-général et les administrations publiques</i>	IV.	Uniq.	585,600 »	103,651 78	481,948 22	
<i>Constructions, réparations et loyer de locaux</i>	V.	1	35,000 »	3,320 94	31,679 06	
A REPORTER fr.			2,879,801 »	1,743,298 43	1,136,504 67	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. . . . fr.	. . .	. . .	2,879,801 »	1,743,298 43	1,136,304 57	
<i>Constructions, réparations, etc. (suite).</i>	V (suite)					
Construction d'un palais de justice à Bruxelles, pour le premier cinquième, à la charge par la ville et la province de contribuer chacune pour 500,000 fr. dans les frais de construction, et en outre, de remplir leurs obligations légales en ce qui concerne le mobilier, l'entretien et la réparation des locaux, annulant le crédit de pareille somme alloué pour le même objet au Budget de 1838	»	2	400,000 »	»	400,000 »	
Impression du <i>Bulletin Officiel</i>	VI.	1.	21,650 »	16,182 »	5,468 »	
— du <i>Moniteur</i>	»	2	70,000 »	37,204 23	32,795 77	
Abonnements au <i>Bulletin des arrêts de la cour de cassation</i>	»	3	2,800 »	2,672 »	128 »	
Pensions	VII.	1	10,000 »	404 50	9,595 50	
Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants de magistrats qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse . .	»	2	8,000 »	6,300 »	1,700 »	
Secours à des employés et enfants mineurs d'employés, dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans ce cas. . .	»	3	2,000 »	1,600 »	400 »	
<i>Prisons.</i>	VIII.					
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus . .	»	1	850,000 »	722,430 95	127,569 05	
A REPORTER. . . . fr.	. . .	. . .	4,244,051 »	2,530,090 11	1,713,980 89	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. fr.	. . .	. . .	4,244,051 »	2,530,090 11	1,713,960 89	
<i>Prisons (suite).</i>	VIII (suite)					
Traitement des employés attachés au service des prisons	»	2	250,000 »	181,821 87	68,178 13	
Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement	»	3	2,500 »	» »	2,500 »	
Frais d'impressions et de bureau	»	4	17,000 »	10,811 29	6,188 71	
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments et du mobilier. .	»	5	350,000 »	73,826 42	276,173 58	
Achat de matières premières et salaires . .	»	6	1,250,000 »	821,557 85	428,442 15	
<i>Frais d'entretien et de transport de mendiants dont le domicile de secours est inconnu</i>	IX.	1	12,000 »	6,660 87	5,339 13	
Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés.	»	2	125,000 »	31,322 37	93,677 63	
Pour avances à faire au nom des communes, à charge de remboursement de leur part, au dépôt de mendicité établi aux colonies agricoles	»	3	74,074 »	48,048 60	26,027 40	
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	»	4	175,000 »	»	175,000 »	
Dépenses imprévues	X.	Uniq.	5,000 »	940 »	4,060 »	
Solde de dépenses arriérées, concernant les exercices 1834 et 1835	XI.	»	3,000 »	2,701 97	298 03	
TOTAUX. fr.	. . .	. . .	6,507,025 »	3,707,779 35	2,799,245 65	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES. DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>	I.					
Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	»	1	50,000 »	35,655 63	14,344 37	
Pensions à accorder aux fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	2,000 »	»	2,000 »	
Matériel	»	3	30,000 »	25,672 63	4,327 37	
Achat de décorations de l'ordre de Léopold.	»	4	10,000 »	10,000 »	»	
<i>Traitement des agents diplomatiques.</i>	II.					
France.	»	1	60,000 »	44,796 59	15,203 41	
Grande-Bretagne	»	2	80,000 »	55,724 96	24,275 04	
Prusse.	»	3	54,500 »	14,593 43	39,906 57	
Autriche	»	4	40,000 »	29,999 88	10,000 12	
Italie	»	5	40,000 »	16,958 23	23,041 77	
États-Unis	»	6	25,500 »	15,500 »	10,000 »	
Bésil	»	7	21,000 »	10,500 »	10,500 »	
Portugal	»	8	15,000 »	7,500 »	7,500 »	
Espagne	»	9	15,000 »	11,250 »	3,750 »	
Suède	»	10	15,000 »	9,168 48	5,831 52	
Danemark	»	11	15,000 »	7,500 »	7,500 »	
Grèce	»	12	15,000 »	11,250 »	3,750 »	
Turquie	»	13	40,000 »	29,166 64	10,833 36	
<i>Traitement des agents diplomatiques en inactivité, de retour de leur mission</i>	III.	Uniq.	10,000 »	»	10,000 »	
<i>Traitement à allouer à quelques agents consulaires</i>	IV.	Id.	100,000 »	59,249 98	40,750 02	
<i>Frais de voyage des agents du service extérieur, frais de courriers, estafettes et courses diverses</i>	V.	Id.	70,000 »	57,917 32	12,082 68	
<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur</i>	VI.	Id.	50,000 »	16,557 18	33,442 82	
<i>Missions extraordinaires et dépenses imprévues.</i>	VII.	Id.	84,000 »	67,827 20	16,172 80	
<i>Établissement de nouvelles missions et frais résultant du traité de paix avec la Hollande.</i>	VIII.	Id.	300,000 »	87,306 83	212,693 17	
TOTAUX. . . . fr.			1,142,000 »	624,124 98	517,875 02	Ce crédit a été ouvert par la loi du 5 juin 1839, n° 265.

MARINE. — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>	I.					
Personnel	»	1	6,050 »	4,499 91	1,550 09	
Matériel	»	2	3,500 »	352 15	3,147 85	
<i>Bâtiments de guerre.</i>	II.					
Personnel	»	1	330,524 »	178,000 »	152,524 »	
Matériel	»	2	293,877 »	151,133 03	142,743 97	
<i>Magasin de la marine</i>	III.	Uniq.	11,200 »	2,185 95	9,014 05	
<i>Dépenses éventuelles</i>	IV.	Id.	4,200 »	1,337 50	2,862 50	
<i>Frais d'établissement du service de pilotage (a)</i>	V.	Id.	174,000 »	47,785 45	126,214 55	a) Ce crédit, formé des sommes restées disponibles aux Budgets de la Marine, exercices 1837 et 1838, a été ouvert par la loi du 1 ^{er} juin 1839, n ^o 267.
TOTAUX. fr.			823,351 »	385,293 99	438,057 01	

INTÉRIEUR. — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	15,750 »	5,250 »	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	142,320 »	99,209 04	42,950 36	
Matériel	»	3	20,000 »	12,000 »	8,000 »	
Frais de déplacement.	»	4	2,000 »	959 70	1,040 21	
<i>Pensions et secours.</i>	II.					
Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés	»	1	8,000 »	1,572 92	6,427 08	
Secours, continuation ou avances de pen- sions, à accorder par le Gouvernement à d'anciens employés belges aux Indes du ci-devant Gouvernement des Pays-Bas ou à leurs veuves	»	2	7,570 80	3,180 65	4,390 15	
Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés qui, sans avoir droit à la pen- sion, ont néanmoins des titres à un se- cours, à raison de leur position malheu- reuse	»	3	5,000 »	4,380 »	620 »	
Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune	»	4	55,000 »	52,150 »	2,850 »	
<i>Frais d'administration dans les provinces.</i>	III.					
Province d'Anvers	»	1	124,895 50	87,380 96	37,514 54	
— de Brabant	»	2	120,375 »	75,057 64	54,317 36	
— de la Flandre occidentale	»	3	140,157 »	83,250 10	56,906 84	
— — orientale	»	4	150,248 »	87,685 80	62,562 20	
— de Hainaut	»	5	150,438 »	75,599 05	74,838 95	
— de Liège	»	6	134,330 »	93,034 91	41,295 09	
— de Limbourg.	»	7	117,680 20	74,596 02	43,084 18	
— de Luxembourg.	»	8	130,800 »	71,298 03	59,501 97	
— de Namur.	»	9	109,508 »	72,080 82	37,427 18	
Frais de route et de tournée des commis- saires de district.	»	10	18,500 »	46 50	18,453 50	
A REPORTER . . fr			1,406,722 50	909,292 89	557,429 61	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. fr.			1,466,723 50	909,292 89	557,430 61	
<i>Instruction publique.</i>	IV.					
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques	»	1	80,000 »	27,747 74	52,252 26	
Universités	»	2	590,348 »	386,070 »	203,078 »	
Frais de l'école industrielle à Gand	»	3	10,000 »	5,000 »	5,000 »	
Frais d'inspection des athénées et collèges.	»	4	8,800 »	76 »	8,724 »	
Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen	»	5	113,000 »	63,475 »	49,525 »	
Indemnités aux professeurs démissionnés dans les athénées et collèges.	»	6	5,000 »	5,000 »	»	
Instruction primaire	»	7	275,000 »	145,412 44	129,587 56	
Subsides pour l'instruction des sourds-muets et des aveugles	»	8	20,000 »	»	20,000 »	
<i>Cultes.</i>	V.					
Culte catholique	»	1	4,016,150 »	2,208,459 90	1,807,690 10	
— protestant	»	2	80,000 »	42,301 53	37,698 47	
— israélite	»	3	10,000 »	5,500 »	4,500 »	
Secours	»	4	80,000 »	56,239 48	23,760 52	
<i>Industrie, commerce et agriculture.</i>	VI.					
Encouragements à l'industrie et au commerce, frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et commerciale	»	1	220,000 »	127,633 90	92,366 10	
Service de sauvetage et primes pour construction de navires	»	2	85,000 »	21,600 »	63,400 »	
Pêche nationale.	»	3	54,000 »	700 »	53,300 »	
Agriculture	»	4	567,000 »	308,447 78	258,552 22	
<i>Lettres, sciences et arts, fonds provenant de brevets, etc.</i>	VII.					
Lettres, sciences et arts	»	1	373,000 »	191,915 72	181,084 28	
À REPORTER. fr.			8,054,920 50	4,505,472 38	3,549,448 12	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. . fr.	. . .	. . .	8,054,920 50	4,505,472 38	3,549,448 12	
<i>Lettres, sciences et arts, etc.</i>	VII.					
Monument de la Place des Martyrs. . . .	»	2	25,000 »	5,000 »	20,000 »	
Subsides aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la con- servation des monuments. . . .	»	3	20,000 »	»	20,000 »	
Primes et encouragements aux arts et à l'in- dustrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets, et frais de délivrance de brevets.	»	4	25,000 »	16,451 20	8,548 74	
Service de santé	»	5	45,000 »	5,649 15	39,350 85	
<i>Archives du royaume.</i>	VIII.					
Frais d'administration. (<i>Personnel</i>) . .	»	1	21,350 »	15,034 37	6,315 63	
— (<i>Matériel</i>)	»	2	2,600 »	749 40	1,850 60	
Frais de rédaction et de publication des in- ventaires des archives	»	3	4,000 »	»	4,000 »	
Archives de l'Etat dans les provinces et frais de recouvrement de documents provenant des archives tombes dans des mains privées, frais de copie des documents concernant l'histoire nationale, existants à l'étranger	»	4	15,300 »	5,761 »	9,539 »	
Location et frais d'entretien de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'Etat	»	5	3,162 96	2,609 57	553 39	
<i>Fêtes nationales.</i>	IX					
Frais de célébration des fêtes nationales. .	»	Uniq.	40,000 »	15,410 40	24,589 60	
A REPORTER . fr.	. . .	. . .	8,256,333 46	4,572,137 53	3,684,195 93	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DEPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REVENUS fr.	.	.	8,250,333 40	4,572,137 53	3,684,195 93	
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	X.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'hu- manité	"	Uniq.	10,000 "	6,291 "	3,700 "	
Statistique générale.	XI.					
Frais de publication des travaux de la direc- tion de la statistique générale	"	"	7,500 "	6,940 "	560 "	
Frais de police.	XII.					
Mesures de sûreté publique	"	"	80,000 "	60,000 "	20,000 "	
Jeux de Spa.	XIII					
Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses	1	1	2,220 "	"	2,220 "	
Subside à la ville de Spa	"	2	20,000 "	20,000 "	"	
Dépenses imprévues	XIV.					
Crédit ouvert pour les dépenses imprévues.	"	Uniq.	30,000 "	20,493 67	9,506 33	
TOTAUX fr.	.	.	8,400,053 40	4,685,862 20	3,720,191 26	

TRAVAUX PUBLICS. — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	15,750 "	5,250 "	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	107,250 "	72,937 44	34,312 50	
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage et éclairage du Ministère, etc	"	3	17,000 "	13,051 80	3,948 11	
Papier pour l'administration centrale des postes et les provinces	"	4	7,000 "	6,647 15	352 85	
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'admini- stration centrale en Belgique	"	5	6,000 "	814 50	5,185 50	
<i>Garde civique.</i>	II.					
Frais de voyage et d'administration, achat, réparation et entretien des armes	"	Uniq.	25,000 "	7,453 46	17,546 54	
<i>Milice.</i>	III.					
Impression des listes alphabétiques pour l'inscription des miliciens	"	Id.	1,600 "	1,300 "	300 "	
<i>Travaux publics.</i>	IV.					
Routes	"	1	2,298,000 "	365,754 72	1,932,245 28	
Plantations	"	2	50,000 "	5,766 76	44,233 24	
Canaux et rivières	"	3	257,910 "	65,667 31	192,242 69	
Travaux à la Meuse dans le Limbourg	"	4	40,000 "	700 "	39,300 "	
Ports et côtes	"	5	280,585 "	72,767 82	207,817 18	
Phares et fanaux	"	6	9,600 "	4,162 50	4,807 50	
Polders	"	7	70,000 "	54,532 13	15,467 87	
Amélioration des canaux d'Antoing, et de Maestricht à Bois-le-Duc	"	8	60,000 "	"	60,000 "	
A REPORTER. . . . fr.			3,250,345 "	637,335 68	2,563,009 32	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. . . fr.	. .		3,250,345 »	687,335 08	2,563,009 32	
<i>Travaux Publics. (suite.)</i>	IV (suite)					
Construction d'un barrage entre Tournay et Andenne sur l'Escaut, dont l'État reprend l'administration à partir du 1 ^{er} janvier 1840	»	9	95,000 »	624 »	94,376 »	
Établissement d'un chemin de halage à Courtray, le long de la Lys, dont l'État reprend l'administration à dater du 1 ^{er} janvier 1840.	»	10	23,500 »	»	23,500 »	
Premier quart du subside pour la dérivation à Liège de la Meuse, dont l'État reprend l'administration à dater du 1 ^{er} janvier 1840.	»	11	50,000 »	»	50,000 »	
Bâtiments civils.	»	12	28,000 »	12,692 92	15,307 08	
Personnel des ponts chaussées	»	13	415,150 »	260,481 82	154,668 18	
<i>Chemin de fer.</i>	V.					
Entretien et police de la route proprement dite	»	1	955,000 »	535,380 30	419,619 64	
Dépenses de transport	»	2	1,730,000 »	1,162,314 30	567,685 70	
Frais de perception	»	3	405,000 »	320,117 88	84,882 12	
<i>Service des mines.</i>	VI.					
Personnel (conseil des mines)	»	1	42,000 »	31,500 »	10,500 »	
Entretien et renouvellement du mobilier, fournitures de bureau, etc	»	2	2,400 »	1,238 82	1,161 18	
Frais de route	»	3	1,200 »	»	1,200 »	
Dépenses imprévues	»	4	300 »	»	300 »	
Traitements des ingénieurs et des conducteurs, frais de bureau et de déplacement et impression des travaux statistiques.	»	5	132,200 »	82,820 02	49,379 98	
A REPORTER. . . . fr.	. .	. .	7,130,095 »	3,094,505 80	4,035,589 20	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. fr.	. . .	. . .	7,130,095 »	3,094,505 80	4,035,589 20	
<i>Service des postes et messageries.</i>	VII.					
Traitement des employés.	»	1	320,000 »	155,674 57	164,325 43	
Frais de tournée des inspecteurs de régie, des directeurs et percepteurs, indemnités de logement, imprimés, registres et tim- bres.	»	2	77,000 »	40,231 30	36,768 70	
Transport de dépêches	»	3	341,546 »	149,169 01	192,376 99	
Service rural.	»	4	230,000 »	116,104 92	113,895 08	
<i>Pensions et secours.</i>	VIII.					
Secours à des employés ou veuves d'em- ployés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheu- reuse	»	Uniq.	2,500 »	800 »	1,700 »	
Dépenses imprévues	IX.	»	30,000 »	11,239 51	18,760 49	
Travaux de dévasement et de réparation des berges au canal de Gaud vers Ternou- zen (a	»	»	217,000 »	»	217,000 »	a et b) Ces crédits, ensemble de fr. 658,802 47 c., ont été ouverts par la loi du 1 ^{er} juin 1839, n ^o 124.
Dépenses relatives au canal de Bruxelles à Charleroi (b :						
1 ^o Pour frais d'entretien et d'ex- ploitation pendant les 7 der- niers mois de 1839. . . fr. 56,000 »						
2 ^o Pour indemnité de reprise due par l'État pour le même laps de temps, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1834, entre le Gouvernement et la société concessionnaire. 385,802 47						
	»	»	441,802 47	»	441,802 47	
TOTAUX.	. . .	. . .	8,789,943 47	3,667,785 11	5,222,158 36	

GUERRE. — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>	I.						
Traitement du Ministre	"	"	1	21,000 "	15,750 "	5,250 "	
— des employés et gens de service.	"	"	2	170,000 "	120,628 51	43,371 49	
Frais de route et de séjour	"	"	3	10,000 "	325 76	9,674 24	
Matériel du Ministère.	"	"	4	52,000 "	48,201 88	3,798 12	
— du dépôt de la guerre	"	"	5	19,000 "	6,780 "	12,220 "	
<i>Soldes et masses de l'armée, frais divers des corps. — Soldes des états-majors.</i>	II.	1					
État-major-général.	"	"	1	726,857 45	115,010 38	611,847 07	
Indemnité aux généraux, commandants des corps et officiers dans une position spéciale.	"	"	2	93,900 "	11,248 43	82,651 57	
État-major des places.	"	"	3	273,496 40	42,117 67	231,378 73	
Intendance	"	"	4	140,523 70	24,908 82	121,524 88	
État-major particulier de l'artillerie . . .	"	"	5	267,527 40	43,422 77	224,104 63	
— — du génie.	"	"	6	307,667 75	39,998 33	267,669 42	
<i>Soldes des troupes.</i>		2					
Infanterie.	"	"	1	12,111,052 80	3,800,848 11	8,304,204 69	
Cavalerie	"	"	2	3,769,093 10	926,202 70	2,842,890 40	
Artillerie.	"	"	3	2,870,585 05	755,590 31	2,114,994 74	
Génie	"	"	4	430,804 90	102,546 50	328,258 40	
Gendarmerie.	"	"	5	1,505,216 45	353,132 15	1,152,084 30	
Ambulances	"	"	6	414,501 30	92,575 92	321,925 38	
<i>Masses des corps, frais divers, etc.</i>		3					
Masse de pain	"	"	1	1,811,445 58	1,701,932 02	109,513 56	
— de fourrage	"	"	2	6,247,163 01	3,443,576 34	2,803,586 67	
— d'habillement et d'entretien . . .	"	"	3	5,133,135 45	2,244,153 37	2,888,982 08	
— d'entretien du harnachement, etc .	"	"	4	368,764 80	41,151 02	327,613 78	
— du renouvellement de la buvette, etc.	"	"	5	332,632 33	38,829 78	293,802 55	
— de casernement des chevaux . . .	"	"	6	139,967 72	6,903 20	133,064 52	
— de casernement des hommes . . .	"	"	7	928,028 80	442,615 70	485,413 10	
A REPORTER . . . fr.				38,150,364 29	14,430,569 67	23,719,794 62	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. fr.	. . .	. . .	. . .	38,150,364 29	14,430,599 67	23,719,764 62	
<i>Masses des corps, frais divers, etc. (suite).</i>	II.	3					
Frais de route des officiers	»	»	8	150,000 »	29,848 33	120,151 67	
Transports généraux et autres	»	»	9	150,000 »	132,829 25	17,170 75	
Primes d'engagement et de rongement. . .	»	»	10	25,000 »	80 »	24,920 »	
Chauffage et éclairage des corps-de-garde .	»	»	11	95,000 »	77,358 50	17,641 50	
Frais de police	»	»	12	35,000 »	34,158 33	841 67	
Cantonnements, logement et nourriture. .	»	»	13	2,105,957 58	1,275,114 80	830,842 78	
Frais de découchers des gendarmes . . .	»	»	14	70,000 »	»	70,000 »	
Remonte	»	»	15	1,879,480 »	629,146 12	1,250,333 88	
Frais de bureau et d'administration des corps	»	»	16	420,000 »	64,276 61	355,723 39	
<i>Service de santé.</i>	III.						
Personnel de l'administration centrale. .	»	»	1	31,902 75	4,792 53	27,110 22	
Pharmacie centrale	»	»	2	139,800 »	112,424 03	27,375 97	
Hôpitaux sédentaires (personnel)	»	»	3	262,269 40	41,782 96	220,483 44	
— (matériel)	»	»	4	100,000 »	65,700 50	4,299 50	
Élèves de l'école vétérinaire	»	»	5	3,000 »	1,500 »	1,500 »	
<i>École militaire.</i>	IV.						
École militaire	»	»	Uniq.	200,000 »	35,341 62	164,658 38	
<i>Matériel de l'artillerie et du génie.</i>	V.						
Matériel de l'artillerie.	»	»	1	1,880,300 »	1,160,373 13	719,926 87	
— du génie	»	»	2	4,192,294 50	488,103 71	3,704,190 79	
<i>Traitements divers</i>	VI.						
Traitements temporaires de non-activité et de réforme.	»	»	1	203,685 30	20,174 96	183,510 34	
Traitement des aumôniers	»	»	2	32,500 »	1,050 »	30,550 »	
— d'employés temporaires et solde de domestiques	»	»	3	51,125 50	8,334 33	42,791 17	
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo	»	»	4	30,085 15	16 03	30,069 12	
Dépenses imprévues	VII.	»	Uniq.	106,438 53	55,217 43	51,221 10	
A REPORTER. fr.	. . .	. . .	. . .	50,314,200 »	18,699,122 84	31,615,077 16	

Le Budget de la Guerre a été fixé par la loi du 30 décembre 1838, n° 921, à fr.	40,813,000	»
Par la loi du 20 mai 1839, n° 115, il a été transféré du chapitre V, article 2 du Budget de la Guerre, exercice 1838, au chapitre V, article 2 de ce Budget, ci une somme de	501,200	»
Par la loi du 26 mai 1839, n° 116, il a été ouvert pour le paiement des dépenses de 1839 et années suivantes qui restent à liquider, un crédit de	43,189	69
(Ce crédit forme le chapitre VIII, article 1 et 2).		
Par la loi du 29 mai 1839, n° 122, il a été ouvert, pour le paiement des dépenses qui restent à liquider sur les exercices 1830 et 1831, un crédit de	20,528	82
(Ce crédit forme le chapitre IX, article unique).		
TOTAL. fr.	50,386,918	51

FINANCES. — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Administration centrale.</i>	I					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	12,350 »	8,750 »	
— des fonctionnaires et employés	»	2	374,000 »	276,492 73	97,507 27	
— du contrôleur, chef de bureau, et des clercs de la vérification centrale de la comptabilité des contributions . . .	»	3	30,200 »	22,366 21	7,833 79	
Frais de tournée	»	4	8,000 »	5,574 50	2,425 41	
Matériel	»	5	45,000 »	29,076 39	15,923 61	
Service de la monnaie	»	6	7,200 »	589 45	6,610 55	
Multiplication des carrés et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage	»	7	30,000 »	»	30,000 »	
Pièce destinée à la fabrication de la petite monnaie, à l'exclusion des pièces de cinq francs	»	8	5,000 »	»	5,000 »	
Magasin général des papiers	»	9	117,000 »	111,012 07	5,987 93	
Frais de publication et rédaction de docu- ments statistiques	»	10	5,000 »	450 »	4,550 »	
<i>Administration du trésor dans les provinces.</i>	II					
Traitement des directeurs	»	1	86,550 »	64,912 50	21,637 50	
Supplément de traitement aux anciens re- ceveurs-généraux	»	2	5,900 »	4,425 »	1,475 »	
Caisse générale de l'État (sans entendre approuver la convention du 7 novembre 1836, ni aucune autre qui aurait pour objet de perpétuer les fonctions du cais- sier-général actuel au delà de l'exercice 1839)	»	3	220,000 »	»	220,000 »	
<i>Administration des contributions directes, cadastre, douanes, accises, etc.</i>	III					
Traitement des employés du service séden- taire.	»	1	830,780 »	251,361 17	579,418 83	
Remises et indemnités des comptables . .	»	2	1,730,000 »	»	1,730,000 »	
Traitement des employés du service actif.	»	3	4,665,000 »	1,458,495 16	3,206,504 84	
— — de la garantie . .	»	4	46,500 »	15,269 96	31,230 04	
A REPORTER . . fr.			8,227,130 »	2,252,255 23	5,974,874 77	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. fr.	. . .	. . .	8,227,130 »	2,252,255 23	5,974,874 77	
<i>Administration des contributions (suite).</i>	III.					
Traitement du vérificateur principal et des vérificateurs des poids et mesures . . .	»	5	62,000 »	20,508 30	41,491 61	
Traitement des avocats de l'administration.	»	6	35,670 »	15,900 »	19,770 »	
Frais de bureau et de tournée	»	7	195,400 »	147,145 30	48,254 70	
Indemnités	»	8	338,600 »	80,442 38	258,157 62	
Matériel	»	9	146,000 »	31,037 08	114,962 92	
Indemnités aux agents non remplacés du ca- dastre	»	10	2,000 »	1,000 »	1,000 »	
Opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg	»	11	10,000 »	»	10,000 »	
Indemnité pour les transcriptions de muta- tions, etc., dans les bureaux de conser- vation au chef-lieu des sept provinces entièrement cadastrées	»	12	15,000 »	5,546 52	9,453 48	
<i>Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.</i>	IV.					
Traitement des employés de l'enregistre- ment	»	1	357,490 »	1,050 »	356,440 »	
Traitement des employés du timbre . . .	»	2	50,520 »	»	50,520 »	
— — du domaine . . .	»	3	48,795 »	»	48,795 »	
— des agents forestiers	»	4	255,000 »	»	255,000 »	
Remises des receveurs	»	5	860,000 »	»	860,000 »	
— des greffiers	»	6	42,000 »	»	42,000 »	
Frais de bureau des directeurs	»	7	20,000 »	»	20,000 »	
Matériel	»	8	26,500 »	15,585 96	10,914 04	
Frais de poursuite et d'instance	»	9	55,000 »	25,674 74	29,325 26	
Dépenses du domaine	»	10	112,893 »	5,060 05	107,832 95	
Frais généraux d'administration de l'entre- pôt d'Anvers	»	11	31,000 »	»	31,000 »	
Frais d'exploitation de la houillère de Kerk- raede	»	12	140,000 »	15,529 67	124,470 33	
<i>Dépenses imprévues et travail extraordi- naire</i>	V.	Uniq.	20,000 »	11,130 40	8,869 60	
A REPORTER. fr.	. . .	. . .	11,050,998 »	2,633,865 72	8,417,132 28	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORTS. fr.			11,050,998 "	2,033,805 72	8,417,132 28	
Crédit pour satisfaire, tant en principal qu'en intérêts calculés jusqu'au 1 ^{er} janvier 1839, aux jugements rendus en faveur du sieur Colignon de Bas-Oha, contre l'administration du domaine (a).	"	"	24,470 31	24,470 31	"	a) Ce crédit a été alloué par la loi du 28 fév. 1839, n° 25.
Remboursement par l'État du péage à percevoir par le Gouvernement des Pays-Bas sur la navigation de l'Escaut (b).	"	"	300,000 "	"	300,000 "	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 5 juin 1839, n° 263.
			11,375,468 31	2,058,336 03	8,717,132 28	
Prêt à la Banque de Belgique (c).						c) Loi du 1 ^{er} janvier 1839, n° 1.
Paiement de billets Art. 1.	"	"	2,600,000 "	2,600,000 "	"	
Remboursement des fonds déposés aux caisses d'épargne Art. 2.	"	"	1,400,000 "	1,257,555 64	142,444 36	
TOTAUX. fr.			15,375,468 31	6,515,891 67	8,859,576 64	

REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. — EXERCICE 1839.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Non-valeurs.</i>	I.					
Sur le foncier	»	1	318,000 »	28,340 10	289,650 81	
Sur l'impôt personnel.	»	2	380,000 »	108 50	379,891 50	
Sur les patentes.	»	3	75,000 »	»	75,000 »	
Décharge ou remise aux bateliers en non-activité.	»	4	35,000 »	»	35,000 »	
Sur les redevances des mines	»	5	12,600 »	»	12,600 »	
<i>Remboursements.</i>	II.					
Restitutions de droits et amendes, et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façons d'ouvrages brisés	»	1	230,000 »	25,618 75	204,381 25	
Remboursements des postes aux offices étrangers	»	2	65,000 »	2,655 38	62,344 62	
Attributions aux employés des postes de la moitié du port des journaux.	»	3	35,000 »	9,101 91	25,898 09	
Attributions d'amendes forestières	»	4	15,000 »	»	15,000 »	
TOTAUX. fr.			1,165,600 »	65,833 73	1,099,766 27	

RÉCAPITULATION.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dettes publiques	20,009,028 34	0,110,022 52	13,890,905 82	
Dotations	3,308,458 05	2,387,100 18	921,298 77	
Ministère de la Justice.	6,507,625 "	3,707,770 35	2,799,845 65	
— des Affaires Étrangères	1,142,000 "	624,124 08	517,875 02	
— de la Marine.	823,351 "	385,203 00	438,057 01	
— de l'Intérieur	8,400,053 46	4,085,802 20	3,720,101 26	
— des Travaux Publics	8,789,943 47	3,567,785 11	5,222,158 36	
— de la Guerre.	50,380,918 51	39,061,854 72	10,705,063 79	
— des Finances.	11,375,468 31	2,058,330 03	8,717,132 28	
Remboursements et non-valeurs.	1,165,000 "	65,833 73	1,009,766 27	
	111,915,347 04	63,883,052 81	48,032,294 23	
<i>Prêt à la banque de Belgique (a).</i>				
Paiement des billets	2,600,000 "	2,600,000 "	"	a) Loi du 1 ^{er} janvier 1839, n ^o 1.
Remboursement des fonds déposés aux caisses d'épargne.	1,400,000 "	1,257,555 64	142,444 36	
TOTAUX. fr.	115,915,347 04	67,740,608 45	48,174,738 59	